



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(84^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 16 juin 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

1. Rappel au règlement (p. 2457).

MM. Pierre Joxe, le président.

2. Fixation de l'ordre du jour (p. 2457).

M. le président.

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE (p. 2458)

Explications de vote : MM. Guy Malandain, Pierre Micauts.

MM. Pierre Joxe, Michel d'Ornano, président de la commission des finances.

M. Bruno Gollnisch.

Adoption, par scrutin, de l'ordre du jour complémentaire.

M. le président.

3. Dépôt du rapport d'une commission d'enquête (p. 2460).

4. Politique étrangère. - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 2460).

MM. André Lajoinie,
Jean-François Deniau,
M^{me} Catherine Lalumière,
MM. Michel Debré,
Jean-Marie Daillet,
M^{me} Véronique Neiertz,
MM. Jacques Baumel,
Aymeri de Montesquiou.

M. le président.

MM. André Bellon,
Jean-Claude Dalbos,
Jean-Marie Caro,
Alain Vivien,
Francis Geng,
Henri Fiszbin,
Alain Lamassoure,
Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*),
Gérard Fuchs.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

M. le président.

Réponses de M. le ministre et de M. le ministre délégué aux questions de : M^{me} Catherine Lalumière, MM. Jean Laborde, Gérard Bordu, Georges Hage, Bernard Deschamps, Robert Montdargent, Jean-Pierre Schenardi, Bruno Gollnisch, Jean-François Jalkh, Pierre Descaves, Michel de Rostolan, Maurice Adevah-Pœuf, François Loncle, Jean-Pierre Fourré, Ernest Moutoussamy, Alain Vivien, Philippe Marchand, Pierre Forgues, M^{me} Véronique Neiertz.

Clôture du débat.

5. Dépôt de rapports (p. 2496).

6. Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 2496).

7. Ordre du jour (p. 2496).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Selon le paragraphe 6 de l'article 48 du règlement, l'ordre du jour établi par la conférence est immédiatement affiché et notifié au Gouvernement - je pense que celui-ci doit l'avoir dans la mesure où c'est lui qui le fixe - et aux présidents de groupe. Or il n'a pas été affiché et ne m'a pas été notifié.

Le groupe socialiste a des observations à formuler sur cet ordre du jour parce que le Gouvernement se refuse obstinément, alors que je le demande depuis des semaines, à inscrire à l'ordre du jour complémentaire une proposition de loi tendant à diminuer le montant des annuités de remboursement des prêts d'accession à la propriété sociale. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

En vertu du paragraphe 7 de l'article 48 du règlement, un orateur par groupe peut intervenir sur l'ordre du jour. Or nous ne connaissons toujours pas ce dernier !

Cela dit, que le Gouvernement refuse d'inscrire à l'ordre du jour notre proposition de loi n'est plus fondé, car nous allons discuter dans les jours qui viennent de toutes sortes de textes qui intéressent fort peu de monde. Or notre proposition de loi, elle, concerne des centaines de milliers de familles ! Que le Gouvernement fixe l'ordre du jour comme il l'entend soit ! Mais qu'il le dissimule au moment où l'Assemblée se réunit pour pouvoir l'examiner, je trouve cela un peu fort, monsieur le président. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mon cher collègue, la lettre du règlement va dans votre sens. Toutefois, l'usage veut que, lorsque l'ordre du jour comporte une partie complémentaire - sur laquelle l'Assemblée va être appelée à se prononcer dans quelques instants - on reporte l'affichage jusqu'à ce moment. Mais je vous donne acte que l'article 48, alinéa 6, prescrit bien cet affichage, indépendamment du vote sur l'ordre du jour.

2

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour prioritaire des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 30 juin 1987 inclus, terme de la session ordinaire, a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère.

Mercredi 17 juin : à neuf heures trente,

Suite du projet, adopté par le Sénat, sur la fonction publique territoriale.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projets de loi de règlement des budgets de 1984 et 1985, ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune ;

Suite du projet, adopté par le Sénat, sur la fonction publique territoriale ;

Suite de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la profession de géomètre-expert.

Jeudi 18 juin, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet sur le financement de la sécurité sociale.

Vendredi 19 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt-deux heures :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, des projets :

Sur l'emploi des handicapés ;

Sur le chômage de longue durée.

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Lundi 22 juin, à quinze heures et vingt et une heures trente et mardi 23 juin, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Projet sur l'assurance vieillesse à Saint-Pierre et Miquelon ;

Proposition de M. Fritch sur l'enseignement secondaire en Polynésie ;

Proposition de M. Fritch sur l'extension à la Polynésie de la législation sur les sociétés anonymes à participation ouvrière ;

Proposition de M. Lafleur sur l'élection des conseillers municipaux en Nouvelle-Calédonie ;

Projet, adopté par le Sénat, sur le mécénat.

Mercredi 24 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur les situations résultant des événements d'Afrique du Nord ;

Et projet, déposé au Sénat, sur l'indemnisation des rapatriés, ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Jeudi 25 juin, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ;

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Vendredi 26 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat ;

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, de la proposition sur le contentieux de la concurrence.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la proposition sur le contentieux de la concurrence ;

Projets, adoptés par le Sénat :

Sur le service national dans la police ;

Sur l'organisation de la sécurité civile.

Lundi 29 juin, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Sous réserve de son dépôt, convention de coopération France-Algérie ;

Convention européenne pour la répression du terrorisme ;

Accord européen pour la répression du terrorisme ;

Et projet sur les infractions commises à l'étranger, ces trois textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet sur le code de la route ;

Projet sur le recel ;

Proposition de M. Foyer sur les semi-conducteurs.

Mardi 30 juin, à neuf heures trente :

Navettes diverses.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur l'organisation de la sécurité civile.

Ordre du jour complémentaire

M. le président. La conférence des présidents propose d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire, le jeudi 18 juin, à la suite de la discussion du projet sur le financement de la sécurité sociale, les conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi organique de M. d'Ornano et plusieurs de ses collègues relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale.

Nous en venons à la brève discussion sur l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

La parole est à M. Guy Malandain, pour une explication de vote.

M. Guy Malandain. Monsieur le président, le groupe socialiste ne peut pas accepter l'ordre du jour complémentaire présenté par la conférence des présidents parce qu'il ne prend pas en compte notre demande réitérée de voir inscrire la proposition de loi du groupe socialiste sur la renégociation des prêts d'accession à la propriété pour les accédants en difficulté.

Pourtant, chacun s'accorde à en reconnaître l'intérêt et le bien-fondé. Or le Gouvernement s'obstine à en refuser l'inscription à l'ordre du jour complémentaire. Il prend pour ce faire prétexte des différentes mesures d'ordre réglementaire qu'il a déjà prises. Or, si l'on compare ces mesures et notre proposition de loi, on voit très nettement que cette dernière est nécessaire.

Pourquoi ?

D'abord, pour les particuliers. Le fait de ne pas créer un droit à la renégociation ouvre la porte au libre choix des banquiers et donc à une attitude discriminatoire fondée sur l'intérêt de fidéliser un client en fonction de ses ressources. C'est dire - et nous en avons de multiples exemples - que les acquéreurs à faibles revenus, qui ont été solvabilisés artificiellement lors de l'acquisition, se voient refuser toute négociation, ou sont dans l'incapacité de payer les charges y afférentes.

Le taux d'effort ouvrant droit aux mesures gouvernementales est arrêté, à la demande des banques, à 37 p. 100 des revenus. Notre proposition de loi tend à le fixer à 33 p. 100.

Les prêts concernés par les mesures gouvernementales sont les P.A.P. - prêts aidés à l'accession à la propriété. Notre proposition couvre l'ensemble des prêts : P.A.P., prêts conventionnés et prêts complémentaires.

Les taux des prêts restent inchangés dans les mesures gouvernementales. Seule la progressivité est ramenée à 4 p. 100 ou à 2,75 p. 100. Notre proposition prévoit que les taux seront ceux pratiqués pour les prêts de même nature à la date de la renégociation et que les prêts à taux variable seront obligatoirement mis en place.

M. Jean-Claude Dalbos. Ce n'est pas une explication de vote, c'est un rapport complet.

M. Guy Malandain. Enfin notre proposition permet aux particuliers de réintégrer dans le nouveau prêt les frais de renégociation et de solder le retard de paiement.

S'agissant des banques auxquelles s'intéresse beaucoup le Gouvernement, le principe actuel de liberté de décision laissée aux banques conduit à une concurrence de type libéral, c'est-à-dire désorganisée et qui met en difficulté les banques spécialisées. En effet, les banques dont les encours immobiliers ne représentent qu'une faible part de ceux-ci ont toute facilité pour renégocier des prêts sans que cela ne pèse trop lourd sur leur bilan. Elles en profitent pour débaucher - on voit même apparaître des publicités - la clientèle la plus solvable des autres banques. D'où un transfert de la clientèle des banques spécialisées vers les banques pluralistes, avec le risque rapide de déséquilibrer des bilans et de remettre en cause à terme le financement du logement social.

Par ailleurs, les marges de manœuvre des banques sont pour l'instant - et nous le savons par les enquêtes que nous avons faites - utilisées au réaménagement des prêts pour les acquéreurs qui en ont le moins besoin ou, en tout cas, qui ne sont pas prioritaires.

En revanche, notre proposition de loi - et c'est pour cela que nous voulons, monsieur le président, qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour - s'inspire, elle, d'une idée juste, à savoir que la répartition des fruits de la désinflation doit être organisée pour ne pas profiter seulement à ceux qui sont déjà en meilleure situation. Elle prévoit également le maintien du lien entre le client et la banque ayant fait le prêt initial. Par ailleurs, les conditions de refinancement des ressources des banques et la solidarité entre celles-ci feront que les banques pourront supporter les coûts sans intervention du budget de l'Etat.

M. Jean-Claude Dalbos. Ce n'est pas à l'ordre du jour !

M. Guy Malandain. Lorsque l'on connaît le contenu, ainsi résumé rapidement dans cette explication de vote, de cette proposition de loi, on peut se demander ce qui retient le Gouvernement de l'inscrire à l'ordre du jour, sinon sa volonté de laisser se déstabiliser tout le marché du prêt immobilier et son désintérêt flagrant pour les accédants à la propriété qui ont des bas revenus et qui sont en difficulté ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Monsieur le président,...

M. Jean Auroux. Il préfère les semi-conducteurs !

M. Pierre Micaux. ...j'ai bien écouté l'intervention de notre collègue M. Joxe, président du groupe socialiste.

M. Pierre Forgeas. Très bien !

M. Pierre Micaux. C'est normal !

J'ai noté qu'il avait regretté que l'ordre du jour n'ait été ni affiché ni notifié aux présidents de groupe. Je lui demanderai à ce sujet si, lorsqu'il était dans la majorité, cela n'a jamais été le cas. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Beaufila. Non, on peut en témoigner !

M. Pierre Micaux. Je n'en suis absolument pas convaincu ; je suis même certain du contraire ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Voilà pour la forme. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

Le groupe socialiste souhaite l'inscription à l'ordre du jour d'une de ses propositions de loi relative au rééchelonnement des annuités pour les accédants à la propriété. En effet, il y a un problème. (Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.) Vous pouvez constater mon objectivité. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Attendez, mes chers collègues, je crains que vos « Ah ! » ne se changent vite en « Oh ! ».

Car enfin, qui a inventé les taux d'intérêt à 15 et 16 p. 100 ? Vous ou nous ? Vous ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Forgeas. Et l'inflation, nous l'avons ramenée à combien ?

M. Pierre Micaux. Quels sont ceux qui ont touché au pouvoir d'achat ? Vous ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Philippe Marchend. Ce n'est pas une explication de vote.

M. Pierre Micaux. Quels sont les responsables de 600 000 suppressions d'emplois ? Vous ! Et vous voulez maintenant défendre les chômeurs ! Quelle outrecuidance ! Un peu de pudeur ! (Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Alain Colmat. De votre temps, l'inflation était de 14 p. 100 !

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Micaux expliquer son vote sur l'ordre du jour complémentaire.

M. Pierre Micaux. Vous oubliez volontairement, messieurs, que Pierre Méhaignerie a, le premier, décidé des innovations en ce qui concerne les remboursements d'annuités des accédants à la propriété. C'est un début ; espérons qu'il y aura une suite.

M. Jean Auroux. Il n'y en aura pas !

M. Pierre Micaux. Nous sommes pour notre part convaincus qu'il y en aura une ! Quant à vous, messieurs les socialistes, vous n'avez jamais rien fait en ce domaine.

J'ai noté dans l'intervention de M. Joxe...

M. Michel Lambert. Excellente intervention !

M. Pierre Micaut. ... une suite d'erreurs. Selon lui, l'ensemble de nos débats jusqu'à la fin de cette session sera de peu d'intérêt pour les Français.

Le débat de politique étrangère, qu'il souhaitait, est-il intéressant ou non ?

M. André Bellon. Ça n'a rien à voir !

M. Pierre Micaut. Le débat relatif à la fonction publique territoriale, que nous aurons dans deux jours, est-il intéressant, selon lui ? Pour nous, oui ! Les membres de la fonction publique apprécieront lorsqu'ils sauront que c'est selon vous un débat inintéressant.

M. Jean Auroux. Vous dites n'importe quoi !

M. Pierre Micaut. M. Joxe peut-il nous affirmer que le débat sur le financement de la sécurité sociale ne présente pas d'intérêt pour les Français. Il dit le contraire partout hors de cet hémicycle !

Le débat sur l'emploi des handicapés sera inintéressant ? Dont acte ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Odile Sicard. Personne n'a prétendu ça !

M. Pierre Micaut. Je laisse à M. Joxe la responsabilité de cette affirmation ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Il n'y a pas d'autre orateur pour expliquer le vote de son groupe sur l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents ?

Je vais donc mettre aux voix l'ordre du jour complémentaire, sur lequel je suis saisi par le groupe U.D.F. d'une demande de scrutin public. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. Vous n'êtes qu'une dizaine, messieurs de la majorité !

M. Pierre Joxe. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, l'article 61 du règlement de l'Assemblée nationale dispose : « L'Assemblée est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour. Les votes émis par l'Assemblée sont valables, quel que soit le nombre des présents si, avant leur ouverture, le Bureau n'a pas été appelé sur demande personnelle du président d'un groupe à vérifier le quorum... »

Je ne vais pas invoquer cet article et demander la vérification du quorum car je détiens des lettres de députés de la majorité auxquels certains des collègues de mon groupe ont écrit pour leur demander de soutenir notre demande d'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi de M. Malandain.

M. Jean-Claude Dalbos. Il faudrait les montrer !

M. Pierre Joxe. Je ne les montrerai pas parce que, malheureusement, elles ne sont pas assez nombreuses pour que cela puisse donner une majorité. De plus, je craindrais que ceux qui ont eu la confiance de nous répondre ne subissent quelques tracasseries de la part de leurs groupes, si je rendais leurs lettres publiques. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Claude Dalbos. Absolument pas !

M. Pierre Joxe. En vérité, c'est une question d'intérêt social qui concerne des centaines de milliers de familles, souvent de jeunes ménages.

Ceux qui vont voter contre l'inscription à l'ordre du jour de cette proposition de loi de M. Malandain et du groupe socialiste, laquelle a été préparée par les meilleurs spécialistes du logement social, vont refuser à ceux qui en ont le plus besoin le droit à la renégociation des prêts, qui est accordé à ceux qui en ont le moins besoin.

Mesdames, messieurs les députés du groupe U.D.F. et du groupe R.P.R., avant de tourner les clefs de vos collègues absents, posez-vous ces deux questions : « Suis-je bien sûr que mon collègue ne souhaite pas voir inscrite cette proposition de loi à l'ordre du jour ? N'a-t-il pas déjà écrit à M. Joxe pour lui dire qu'il soutenait cette proposition de loi ? » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Dalbos. N'importe quoi !

M. le président. Il n'y a donc pas de demande de vérification du quorum. Avant le vote, je vais donner la parole à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean Auroux. Il n'y a pas d'accédants à la propriété dans sa circonscription !

M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. La dialectique de M. Joxe est habile, mais elle ne trompera personne. Nous ne sommes pas appelés à voter sur l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi de M. Malandain mais sur l'ordre du jour tel qu'il a été arrêté par la conférence des présidents. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ainsi, ceux qui vont tourner les clefs aujourd'hui vont se prononcer sur l'ordre du jour proposé par la conférence des présidents, rien de plus. Débattre de l'inscription à l'ordre du jour de votre proposition de loi est un autre problème. Par conséquent, personne n'a à s'interroger sur les questions que vous avez posées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations et rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Pierre Joxe. M. d'Ornano m'a autorisé à l'interrompre (*Sourires*)...

M. le président. Avec l'autorisation du président...

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Si je suis interrompu, cela signifie que je peux reprendre la parole ! (*Sourires.*)

M. le président. Je vous invite tout de même à ne pas trop retarder le déroulement du débat de politique étrangère, qui fait l'objet de la séance de ce soir.

Vous avez la parole, monsieur Joxe.

M. Pierre Joxe. Je ne me suis pas livré à un exercice de dialectique. Mais celle de M. d'Ornano est imparable ; il a raison. Par votre vote, messieurs de la majorité, vous allez effectivement approuver l'ordre du jour qui vous est proposé par le Gouvernement.

M. Jean-Claude Dalbos. Alors, allons-y !

M. Pierre Joxe. Mais, en l'approuvant, vous approuverez une décision qui va à l'encontre des intérêts de 100 à 200 familles de la ville dont M. Rossinot, ici présent, est maire. Ces familles, c'est certain, bénéficieraient des dispositions de la proposition de loi de M. Malandain.

Un député du groupe socialiste. C'est complètement égal à M. Rossinot !

M. Pierre Joxe. Vous allez adopter un ordre du jour proposé par un gouvernement et par un ministre qui sont hostiles à l'inscription de cette brève proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Je vous confirme que nous vous demandons de voter contre cet ordre du jour. En nous suivant, vous obligerez le Gouvernement à réviser sa position et à accepter l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi Malandain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pensez à M. Rossinot !

M. le président. La parole est à M. Bruno Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. Je demande la parole non pour un rappel au règlement mais pour une explication de vote.

M. le président. Les explications de vote sont terminées depuis un moment ! Abrégez donc.

M. Bruno Gollnisch. Je tâcherai d'être bref.

Je note au passage que le groupe du Front national a été également sollicité par le groupe socialiste, ce qui tend à montrer que nous sommes peut-être moins considérés comme des pestiférés dans le silence de la correspondance que dans les articles de presse. (*Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Le groupe du Front national votera résolument contre l'ordre du jour, n'a pas pour prendre position quant au fond sur la proposition de loi qui nous est soumise, mais pour

protester contre le fait que pratiquement, depuis le début de cette législature, l'ordre du jour est constamment modifié, souvent à la dernière minute. Les commissions doivent se prononcer dans des délais qui ne sont pas raisonnables. Cette maison fonctionne selon des règles qui conduiraient inéluctablement une entreprise à la faillite si elles étaient appliquées à son conseil d'administration. Nous ne pouvons bien sûr pas souscrire à la faillite de la maison France, ni accepter que le Parlement soit traité de cette façon. C'est la raison pour laquelle, en signe de solennelle protestation, nous voterons contre l'ordre du jour qui a été arrêté par la conférence des présidents. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. Je mets aux voix l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	538
Nombre de suffrages exprimés	538
Majorité absolue	270
Pour l'adoption	290
Contre	248

L'Assemblée nationale a adopté.

La conférence des présidents a décidé que - l'ordre du jour complémentaire ayant été adopté - la proposition de loi organique de M. d'Ornano et plusieurs de ses collègues relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale ferait l'objet d'une discussion générale commune avec le projet sur le financement de la sécurité sociale.

3

DÉPÔT DU RAPPORT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu le 16 juin 1987, de M. Pascal Clément, président de la commission d'enquête relative aux événements de novembre et décembre 1986, le rapport fait au nom de cette commission par M. Emmanuel Aubert.

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 850 et distribué, sauf si l'Assemblée, constituée en comité secret, décide, par un vote spécial, de ne pas autoriser la publication de tout ou partie du rapport.

La demande de constitution de l'Assemblée en comité secret doit parvenir à la présidence dans un délai de cinq jours francs à compter de la publication du présent dépôt au *Journal officiel* de demain, soit avant le 22 juin 1987, minuit.

4

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, messieurs les ministres, traiter de la politique extérieure de la France, c'est s'interroger en premier lieu sur ce qui correspond aujourd'hui aux intérêts de notre peuple, de notre pays, dans le contexte international actuel.

La politique extérieure de la France doit assurer, croyons-nous, en toutes circonstances, la liberté des choix économiques, politiques et sociaux des Françaises et des Français. Cela suppose de défendre de manière intransigeante l'indépendance et la souveraineté de la France, et de garantir sa sécurité. C'est l'objet essentiel de mon intervention.

Mais auparavant je voudrais vous dire, monsieur le ministre des affaires étrangères, que nous allons vous interroger sur l'attitude de la France à l'égard de l'apartheid en Afrique du Sud en ce onzième anniversaire du massacre de Soweto.

La France ne peut continuer de se faire le complice de Pretoria en maintenant ses relations avec ce régime banni par tous les peuples de la planète et en faisant preuve d'apathie vis-à-vis des géoliers de Pierre-André Albertini et de Nelson Mandela.

M. Guy Ducoloné. Très bien !

M. André Lajoinie. Les députés communistes vous interrogeront également sur l'attitude des autorités françaises à l'égard du peuple du Nicaragua, qu'elles privent de l'aide alimentaire nécessaire au moment où Washington tente, par le blocus économique et l'agression terroriste des Contras, d'interdire à ce pays de vivre libre.

Ils vous demanderont comment vous pouvez prétendre défendre l'indépendance nationale après le sommet de Venise, qui a consacré l'accentuation de l'alignement de la France sur les intérêts américains.

Ils vous questionneront sur les initiatives que vous entendez prendre pour mettre fin au terrible drame que vivent les otages français au Liban.

Enfin, nous vous demanderons si vous entendez agir pour l'amélioration des relations entre les départements d'outre-mer et la Communauté économique européenne, gravement menacés par les effets de l'Acte unique européen.

Défendre l'indépendance et la souveraineté de la France, garantir sa sécurité, cela suppose que nous puissions vivre en paix et que les moyens financiers, matériels et humains dont dispose notre pays soient mobilisés autant que faire se peut pour l'amélioration de la vie des gens, le progrès et la justice sociale.

De telles orientations conduisent à considérer qu'aujourd'hui la France a le devoir de contribuer activement au processus de désarmement qui s'amorce.

C'est réaliste car il existe de nombreuses propositions dans ce sens. Celles formulées par Mikhaïl Gorbatchev sont sérieuses, concrètes, chiffrées. Elles permettent d'envisager un désarmement progressif, équilibré et contrôlé dans tous les domaines concernés, avec la perspective d'aboutir d'ici à l'an 2000 à la suppression de toute arme nucléaire sur la surface du globe.

Une telle orientation correspond à l'intérêt de tous les autres Etats, de tous les autres peuples. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que ces propositions aient recueilli de si nombreux soutiens : de l'Organisation des Nations Unies, du mouvement des non-alignés, des six de New-Delhi, de gouvernements d'orientations diverses, mais aussi de la part des églises, de syndicats nombreux, de forces sociales et politiques différentes et, enfin, de l'opinion publique, comme le montrent de nombreux sondages récents, y compris dans notre pays.

Il est tout aussi significatif que le gouvernement de Bonn, sous la pression de son peuple et notamment de sa jeunesse, ait accepté les propositions soviétiques.

Supprimer cette menace de disparition de toute trace de vie humaine qui pèse sur tous serait un progrès considérable, dont dépend la maîtrise par l'humanité de son propre avenir. Et cela dégagerait des sommes très importantes pour s'attaquer aux maux dont souffrent des centaines de millions d'individus, notamment à la famine, qui tue chaque année autant de personnes que notre pays compte d'habitants. C'est ce qui explique la force de cette aspiration universelle, qui s'exprime de plus en plus.

Samedi en R.F.A., dimanche à Paris, à l'appel des Cent, nous venons d'en avoir encore une démonstration éclatante, avec ces centaines et ces centaines de milliers d'hommes et de femmes, parmi lesquels de nombreux jeunes, d'opinions fort diverses, qui ont fait entendre leur exigence pacifique.

C'est une très bonne chose ; c'était et cela demeure nécessaire.

Mais que font les autorités officielles de notre pays face à ces nécessités, à ces aspirations ?

Malheureusement, la France apparaît aux yeux du monde entier comme placée à la pointe des forces qui s'opposent au désarmement, comme si rien n'avait changé dans le monde ces dernières années.

Cela fait des décennies qu'au nom de l'«équilibre de la terre» on justifie, année par année, l'accumulation incessante d'armes de plus en plus sophistiquées et destructrices. Une toute petite partie de celles-ci suffirait aujourd'hui à nous anéantir tous.

Quand on pense que l'on dispose ainsi, pour chaque être humain, de l'équivalent de trois tonnes de T.N.T., c'est tout simplement aberrant ! Et vous voudriez aller encore plus loin en accroissant les arsenaux nucléaires, en lançant la fabrication de l'arme chimique, en militarisant l'espace, c'est-à-dire en programmant sur ordinateur, hors de tout contrôle humain, l'apocalypse nucléaire !

Nous avons eu l'occasion de le dire lors du débat de la loi de programmation militaire, à laquelle nous nous sommes opposés, seul groupe dans cette assemblée à le faire, et c'est notre honneur : la politique que vous menez, c'est une course insensée au surarmement qui met en cause la sécurité du pays et mobilise, pour la mort, des sommes qui seraient bien mieux utilisées pour la vie des gens.

C'est pourquoi cette politique est contestée par des millions de Françaises et de Français. Est-ce à dire que les communistes français se prononcent pour le désarmement unilatéral de la France contre toute défense nationale, comme l'ont prétendu certains ? Absolument pas !

D'ailleurs, vous savez très bien que nul ne demande de telles choses.

Je vous vois en train de ricaner, monsieur Colin : il n'y a pourtant pas de quoi rire !

M. Daniel Colln. Pas du tout ! C'est, au contraire, d'une tristesse épouvantable !

M. André Lajoinie. Vous feriez mieux d'être plus sérieux, avec les engagements que vous prenez pour la course au surarmement !

M. Daniel Colln. Vous êtes tristes depuis quarante ans ! *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Guy Ducoloné. C'est vous qui êtes triste comme la mort !

M. André Lajoinie. Gardez votre humour pour d'autres usages !

M. Daniel Colln. Vous racontez la même histoire depuis quarante ans !

M. Albart Payron. C'est le rire du cosaque ?

M. André Lajoinie. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il s'agit d'engager un processus de désarmement.

Il semble possible de commencer par faire disparaître les missiles nucléaires à moyenne portée, américains et soviétiques, stationnés en Europe, de commencer à réduire le nombre des missiles à plus courte portée. C'est ce que l'on nomme l'«option zéro» et «double zéro». Pourquoi la France y est-elle si réticente ? Tout à l'heure, nous avons entendu s'exprimer non seulement des réticences mais des oppositions dans votre majorité, monsieur le ministre.

Il devient possible, dans un premier temps, de s'engager dans la voie de la réduction des armes nucléaires dites stratégiques, américaines et soviétiques.

Il est proposé également d'arrêter la fabrication et de détruire tous les stocks d'armes chimiques.

Il est envisagé aussi de discuter des forces conventionnelles, pour les réduire, de manière équilibrée et contrôlée.

A qui ferez-vous croire que de telles orientations sont de nature à nuire à la sécurité de notre pays ?

Et comment admettre que la France, comme elle vient de le faire à Venise, pèse de tout son poids en sens inverse, pour que la déclaration des Sept soit la moins engagée possible, dans le sens du désarmement ?

Une telle attitude, je veux le dire ici avec gravité, porte atteinte à la crédibilité et à l'autorité morale de la France.

On ne peut la comprendre sans la relier à des objectifs politiques, qui sont de plus en plus ouvertement avancés.

La politique économique et sociale menée ces dernières années a accéléré le déclin de la France. Dans la perspective du fameux marché unique européen de 1992, que vous faites miroiter comme l'«âge d'or», vous avez renoncé de fait à ce que la France, par la défense de ses atouts nationaux, tienne sa place économique en répondant aux besoins de notre peuple. Vous voulez fondre notre pays dans un conglomérat ouest-européen, capitaliste, où les multinationales américaines et japonaises feront la loi - elles commencent d'ailleurs à la faire.

Et vous comptez sur la force de frappe nucléaire pour jouer un rôle politique au sein de cet ensemble. La prétendue défense européenne que vous préconisez sera sous contrôle américain et, en fait de «dissuasion», c'est bien un ensemble agressif de course aux armements, où notre indépendance et notre souveraineté nationales seront encore plus limitées, que vous voulez mettre en place.

Mais si vous trouvez un soutien des groupes politiques autres que le nôtre pour avancer dans cette voie, cette orientation, vous le savez bien, heurte les aspirations et les opinions de millions de nos concitoyens.

Car c'est une politique du passé, qui n'a rien à voir avec les formidables potentialités et nécessités de cette fin de XX^e siècle.

Ce qui est à l'ordre du jour, aujourd'hui, c'est la satisfaction de ces exigences de paix et de désarmement, de sécurité internationale, de coopérations mutuellement avantageuses.

Bien sûr, il faut à notre pays une défense nationale : mais elle doit être adaptée à notre époque, débarrassée des vieux schémas, et je note d'ailleurs qu'elle serait fortement mise à mal, quant à son caractère national et indépendant, par tous vos projets de coproduction d'armements et d'harmonisation européenne auxquels divers organismes, dont l'U.E.O., travaillent en permanence.

Mais la sécurité d'un pays comme le nôtre est d'abord une affaire de volonté politique. C'est en travaillant à de nouvelles relations internationales, à de nouvelles coopérations entre toutes les Etats, indépendamment de leurs régimes sociaux et politiques, que l'on assurera la sécurité de chacun.

Les orientations que vous mettez en œuvre ont des conséquences négatives sur le climat international où la France paraît crispée sur des positions rétrogrades. Pourtant elle pourrait jouer un tout autre rôle, qui lui assurerait un crédit international très important.

En mettant fin aux essais nucléaires de Mururoa, elle répondrait aux demandes des peuples du Pacifique et ferait en même temps un geste concret pour arrêter l'escalade nucléaire.

En participant activement aux négociations pour le désarmement partout où elle est concernée, elle contribuerait à accélérer un mouvement amorcé en dehors d'elle, alors qu'elle a tout intérêt à en être partie prenante. Comment peut-on se tenir à l'écart d'un processus qui peut conduire au désarmement nucléaire total dans la dernière décennie de ce siècle ?

En cessant d'augmenter ses dépenses militaires et en favorisant l'utilisation pour le développement de 10 p. 100 des sommes mondialement mobilisées pour les armements, comme le préconise l'O.N.U., elle apporterait une contribution notable à la lutte contre le sous-développement.

C'est en effet une question d'intérêt national et international. Alors qu'on ne cesse de nous expliquer ici qu'il faut réduire nos dépenses pour la santé, pour l'école, pour la culture, pour le logement notamment, on vote des dépenses militaires en hausse de 40 p. 100. C'est un premier aspect du problème pour notre peuple.

Mais l'aggravation de la situation des pays en voie de développement l'intéresse aussi. A l'heure où tant de questions appellent des coopérations mutuellement avantageuses, comment admettre, pour ne prendre qu'un exemple, qu'on s'attaque aux productions de nos agriculteurs, avec les résultats que l'on sait, alors que tant d'individus connaissent la faim, le dénuement, la misère, y compris dans notre pays ?

Quant à cette fameuse dette des pays en voie de développement, elle est révélatrice des problèmes dramatiques engendrés par des années d'une politique exclusivement consacrée à accumuler des profits sur le dos des peuples. Elle a atteint une telle ampleur - 1 085 milliards de dollars en 1986 - que les grandes puissances capitalistes s'en sont émues.

Et on a vu, au sommet de Venise, les autorités françaises faire état de leurs préoccupations. Mais quelles propositions, quelles mesures concrètes, en dehors des beaux discours ? Rien.

Pas question d'aider ces peuples à s'en sortir, en annulant une dette déjà payée depuis longtemps par une exploitation forcée et même le pillage des richesses matérielles et humaines de ces pays. On renvoie une fois de plus aux mêmes recettes du F.M.I. et de la Banque mondiale, et tout au plus accepte-t-on de réinjecter un peu d'argent et d'étaler les échéances. De négociations globales, de la refonte du système monétaire international, de la démocratisation des institutions internationales, il n'est pas question !

Et pour le rôle particulier de la France à l'égard des pays avec lesquels elle a de fortes relations, notamment en Afrique, on n'envisage rien de nouveau !

Pourtant, dans ce domaine aussi, elle pourrait jouer un rôle original, novateur, constructif.

Nous pensons qu'elle devrait s'engager dans la voie de l'annulation de la dette que les pays en voie de développement ont contractée vis-à-vis d'elle.

Dans l'immédiat, elle peut et doit annuler les créances de tous les pays les moins avancés, dont la situation est catastrophique. Cela concerne particulièrement l'Afrique.

Le traitement de ce problème de la dette doit aller de pair avec la mise en place de nouveaux financements, adaptés à la situation de ces pays, qui pourraient être étalés sur des durées de trente ans, à des taux inférieurs à 3 p. 100.

Ils devraient être affectés librement par les pays concernés à la création d'emplois durables et de richesses réelles, disponibles pour le développement de ces peuples : c'est la seule garantie valable pour leur remboursement.

Les banques françaises dilapident aujourd'hui des milliards. Elles devraient, au contraire, regrouper leur puissance de prêts et d'emprunts pour financer effectivement le développement.

On peut financer la charge de l'annulation de la dette et le coût de nouveaux financements, en diminuant deux postes du budget qui alimentent des gâchis considérables : les dépenses militaires - dont j'ai parlé - et les intérêts payés par l'Etat français, au titre de sa dette intérieure.

Enfin, il faut s'attaquer aux causes plus profondes de ces dettes : revaloriser les cours des produits de base et construire des coopérations permettant un redressement durable des termes de l'échange.

La France a des atouts pour œuvrer dans ce sens. En les valorisant, elle contribuerait à transformer dans le même esprit le contenu de la convention de Lomé et sa mise en application.

Ainsi, on le voit, une telle coopération dans le cadre d'un nouvel ordre mondial, possible dans le cadre d'un désarmement équilibré - seulement possible dans le cadre d'un désarmement équilibré - serait à la fois favorable aux peuples plongés dans le sous-développement et à notre pays qui y trouverait des moyens de développement et de création d'emplois.

Ainsi donc, qu'il s'agisse de cette grande question de la paix et du désarmement et du problème du sous-développement, nous considérons que la France a beaucoup à faire, pour répondre positivement aux aspirations et aux intérêts de notre peuple, comme à ceux des peuples du monde entier.

Ce n'est pas la voie choisie actuellement par les autorités de notre pays.

Nous ne cesserons d'agir pour notre part, monsieur le ministre, dans cet hémicycle, et dans le pays, pour que les orientations que j'ai esquissées, soient le bien de millions de nos compatriotes et influencent de manière plus positive la politique extérieure de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean-François Jalkh. M. Juquin est meilleur !

M. le président. La parole est à M. Jean-François Deniau.

M. Jean-François Deniau. Monsieur le ministre, sur le vaste sujet qui nous occupe, nous avons déjà entendu s'exprimer d'éminents spécialistes, dont vous-même, et M. le président de la commission des affaires étrangères.

C'est pourquoi je me limiterai, dans le temps de parole qui m'est imparti, à quelques remarques et propositions, formulées en mon nom mais aussi en celui de nombreux amis de l'U.D.F. J'aborderai un point qui, dans nos débats, doit occuper une place relativement centrale - dans l'opinion publique, il a sans aucun doute un impact : je veux parler des relations Est-Ouest. Je crois que, dans ce domaine nous ne devons pas dissocier politique de défense et politique étrangère. Une politique de défense, c'est pour défendre quelque chose. C'est donc en fonction d'un choix et d'un objectif politiques que nous devons réfléchir aux divers aspects de notre politique de défense elle-même.

Pour ce qui est des propositions, l'initiative parlementaire ne nous interdit pas, me semble-t-il, de réfléchir ensemble et de formuler quelques suggestions ?

Etant donné la situation, notamment avec l'affaire de l'« option zéro » ou « double zéro », qui est au cœur de tous les débats, au moins sur la place publique, je n'entrerai pas dans la discussion des spécialistes sur les données techniques, le « couplage », le « découplage », la « zone grise » et les différentes catégories de missiles concernés. Comme chacun de nous, je sais que ce dont on parle actuellement ne représente qu'une part infime des arsenaux nucléaires existants si on y inclut, notamment, les arsenaux nucléaires stratégiques et centraux. Il s'agit d'une proportion vraiment infime eu égard à l'ensemble du problème.

Mais il est tout à fait clair que, dans le débat actuel, M. Gorbatchev est à la fois beaucoup plus jeune et beaucoup plus intelligent que ses prédécesseurs. Pour évoquer un jeu qui est très en honneur en Union soviétique, je dirai qu'il est un très bon joueur d'échecs. En terme d'échecs - et les amateurs comprendront sans longue explication - sa stratégie s'apparente fort à celle du gambit qui consiste à offrir une pièce à l'adversaire en échange du contrôle assuré d'une case-clé ou de l'avantage d'une position stratégique particulièrement favorable pour l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)*

Il nous faudrait, du côté de l'Occident - en tout cas, je le souhaite vivement - quelques joueurs d'échecs, et pas seulement des amateurs de manille coincée, même s'il s'agit là d'un art plus national. Dans une telle situation, les médias et les opinions publiques ont leur importance. Rien ne serait plus fâcheux que de se borner à répondre par une sorte d'attitude de déploration, en regrettant, en constatant avec douleur que « c'est ainsi ». Alors qu'il s'agit de positions et de mouvements, rien ne serait plus dangereux que de nous en tenir à une défense fermée, dans une espèce de système « ligne Maginot ». On s'aperçoit très rapidement - hélas ! l'expérience le prouve - que de tels systèmes finissent toujours par être contournés.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, il faut qu'il y ait une réponse européenne coordonnée et efficace, en des termes nouveaux et positifs. Le débat actuel intéresse bien évidemment les deux super-puissances, à l'Est et à l'Ouest, mais il n'est pas possible que l'Europe ne fasse pas entendre sa voix. Pensons, en effet, à tout ce qui risque de se passer chez nous. C'est à nous de nous occuper de notre sécurité et de notre liberté !

Je souhaite donc non seulement une « réponse » française, une « réplique » française, pour employer de nouveau un terme échiquéen, mais aussi une « réponse » européenne, la plus coordonnée et la plus efficace possible, en des termes nouveaux, je le répète.

Je forme aussi le vœu qu'il soit répondu au mouvement par d'autres mouvements, aux propositions par d'autres propositions, tout aussi positives mais ayant un lien logique, s'agissant de politique étrangère et de politique générale, avec toutes les dispositions techniques particulières dont nous discutons depuis quelques mois.

Parlons d'abord de la réplique européenne. Elle doit bien sûr être faite en accord avec nos amis de la République fédérale d'Allemagne. L'Allemagne est au centre du problème de la sécurité en Europe. Elle est aussi la cible privilégiée de

toutes les tentatives de déstabilisation. Depuis des années, nous sommes nombreux à essayer de construire l'Europe : c'est à un moment comme celui que nous vivons que doit se manifester la vérité de l'Europe et, en même temps, la solidarité européenne.

Sans vouloir donner à tous mes propos un caractère purement juridique, je crois qu'il serait nécessaire, au niveau approprié, que nos deux pays fassent une déclaration proprement politique, qui soit en fait le constat d'une situation. Nous appartenons au même espace stratégique. Dans ce petit bout de l'Asie qu'est l'Europe, il n'y a pas plusieurs espaces stratégiques. Il n'y en a qu'un, et il est très limité dans ses dimensions. Il serait utile que nous puissions proclamer de façon simple et nette : « La sécurité du territoire de la République française est indissociable de celle du territoire de la République fédérale d'Allemagne », ce qui est une déclaration politique mais aussi une constatation. Je n'irai pas jusqu'à la proposition de M. Fabius qui a évoqué la « garantie nucléaire », car nous sortirions alors du débat actuel. Je ne suis d'ailleurs pas certain que nos amis allemands en seraient particulièrement heureux. Nous entrerions dans un domaine bien plus compliqué, celui du juridique et des décisions. En revanche, une déclaration politique sur la sécurité de nos deux territoires - en fait indissociables - prendrait tout son sens actuellement.

Je crois aussi qu'une série de décisions devrait montrer que ce ne sont pas là des mots en l'air. Et on devrait, à la suite, envisager un certain nombre de mesures sur la modification de l'ordre de bataille et sur la proposition d'un commandement opérationnel unique, pour le conventionnel, bien sûr. De telles mesures auraient un sens pour l'opinion publique, chez nous et ailleurs. Elles répondraient à une attente et à un besoin. Le traité franco-allemand qu'avaient signé le général de Gaulle et le chancelier Adenauer contenait déjà les bases ou les indications qui permettent de progresser dans cette voie. Si j'ai dit qu'il fallait commencer avec l'Allemagne à construire une réponse européenne concrète et précise, ce n'est pas pour exclure d'autres pays, bien évidemment, mais c'est parce que c'est avec l'Allemagne que peuvent se poser les principales interrogations et les principaux risques. Mais, bien sûr, cette voie devrait être ouverte aux autres partenaires européens qui décideraient d'y accéder.

Maintenant, monsieur le ministre, j'en viens à quelques suggestions de mouvements. Une politique de défense se justifie par ce que nous voulons défendre. Elle est donc indissociable de la politique étrangère elle-même, comme le désarmement et la paix en Europe - ce que nous souhaitons tous - sont indissociables de la réduction des tensions et des conflits partout dans le monde. Il faudrait tout de même rétablir à un moment l'ordre naturel des facteurs.

Rétablir l'ordre naturel des facteurs, c'est constater que si les armements causent les tensions, ce sont plutôt les tensions qui justifient les armements et il faut donc parler des causes de conflits dans le monde, partout où ils se trouvent, et notamment de ce que l'on appelle les conflits régionaux.

Les progrès du désarmement en Europe devraient, à mon avis, aller de pair et nous devrions y insister, avec une solution pacifique et démocratique - nous ne pouvons pas en proposer d'autre - de tous ces conflits qui parsèment la planète, dont chacun est un foyer de tensions, une cause d'affrontements et dont nous n'avons pas le droit de nous désintéresser. Je peux citer, bien évidemment, l'Afghanistan, mais aussi le Cambodge, l'Ethiopie, l'Afrique australe où, selon le cas, se manifeste un nouvel expansionnisme soviétique, s'affrontent l'Est et l'Ouest, existent des peuples qui n'ont pas le droit de s'exprimer...

Un député du groupe U.D.F. Absolument !

M. Jean-François Deniau. ... et à qui on n'a jamais demandé leur avis sur les amis qu'ils choisiraient d'avoir ou le régime qu'ils souhaiteraient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*) On ne peut pas parler de paix, de désarmement et de sécurité sans évoquer ces questions.

En Europe même, la conséquence logique d'une réduction équilibrée et contrôlée des armements - ce sont là des problèmes techniques - devrait être l'application réelle des accords d'Helsinki et, notamment, de la troisième corbeille qui vise la liberté de circulation des idées et des hommes. C'est un traité qui a été signé par l'Union soviétique et je ne pense pas que ce soit faire injure à un pays que de lui

demander d'honorer purement et simplement sa signature. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais conclure ces simples remarques en insistant sur le lien qui existe dans notre débat entre le fond, qui est la politique que nous voulons dans le monde, et l'apport que l'on attend de nous. Parce que si, parfois, nous désespérons de nous-mêmes, des milliers et des milliers de gens dans le monde ont confiance en nous - je puis en témoigner - et espèrent en nous. Nous n'avons pas le droit de les priver de l'espoir.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. Jean-François Deniau. Je souhaite que le Gouvernement ainsi que nos partenaires sur lesquels nous pouvons avoir une influence tirent de ce débat les conclusions suivantes qui doivent orienter leur action : un désarmement contrôlé et équilibré ne doit pas être dissocié de notre sécurité et de la recherche de la paix. Avec de nombreux amis, notamment de l'U.D.F., qui m'ont demandé de parler en leur nom, je voudrais souligner encore une dernière fois que ni le désarmement, ni la sécurité, ni la paix ne peuvent être dissociés de la liberté, jamais et nulle part. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à Mme Catherine Lalumière.

Mme Catherine Lalumière. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les questions européennes sont si nombreuses que l'on hésite toujours à choisir celles qui méritent un développement particulier.

Si je mets volontairement de côté le dossier considérable concernant le désarmement et la sécurité de l'Europe, dont M. Roland Dumas a déjà parlé, je retiendrai deux dossiers en raison de leur importance et de leur actualité. D'une part, celui du marché intérieur : à quel rythme nous acheminons-nous vers l'échéance de 1992 ? D'autre part, celui du budget de la Communauté.

A l'issue de la procédure référendaire en cours en Irlande, l'Acte unique européen va enfin entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain. C'est une bonne nouvelle pour tous les Européens, en particulier pour les socialistes qui l'ont négocié au nom de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Avec le recul des quelque dix-sept mois qui nous séparent de sa signature, son utilité s'impose. Les critiques contradictoires dont il a été la cible jusqu'à sa ratification de la part de la majorité actuelle - trop modeste et pas assez supranational pour les uns, dangereux pour nos intérêts vitaux pour les autres - ont clairement montré que les négociateurs français avaient préservé les intérêts de notre pays et contribué à la recherche des conditions de la réalisation d'un principe essentiel du traité de Rome : la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux dans un marché de 320 millions d'habitants.

Comme l'a justement souligné M. de Lipkowski qui rapportait le projet de loi autorisant la ratification, cette première révision du traité de Rome, presque trente ans après sa signature, ne constitue pas, en tout état de cause, une atteinte à la souveraineté des Etats membres. Elle vise à permettre, par un recours systématique au vote à la majorité qualifiée, par une association plus étroite du Parlement à la décision et par l'établissement d'un calendrier plus contraignant, une accélération des travaux d'harmonisation.

Mais le Premier ministre belge, M. Maertens, vient d'appeler l'attention des autres chefs d'Etat et de gouvernement sur les retards pris dans la mise en œuvre du livre blanc. Comme le disent nos amis allemands, le diable se loge dans les mesures de détail !

Cela explique peut-être la divine surprise qu'ont constitué les résultats du dernier conseil « Marché intérieur » qui s'est tenu à Luxembourg le 11 juin. Tous les points relatifs aux contrôles de marchandises ont donné lieu à un accord. L'adoption de deux directives conçues selon la nouvelle approche en matière d'harmonisation technique et de normalisation mérite d'être soulignée. Mais que de temps perdu en longues discussions d'experts, au cours desquelles les objectifs politiques sont ignorés !

Malheureusement, les résultats des autres conseils qui ont à connaître de problèmes de marché intérieur sont beaucoup moins convaincants. Au cours des deux derniers mois,

aucune proposition n'a été adoptée dans le très important secteur des produits agro-alimentaires, alors que la France se flatte d'avoir une réglementation qui favorise un haut niveau de qualité, et huit directives seulement ont été adoptées dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire. Doit-on espérer que les choses vont subitement changer avec l'entrée en vigueur de l'Acte unique et que la France multipliera les initiatives pour favoriser la constitution de majorités qualifiées ?

Dans le domaine fiscal, deux directives de portée très limitée ont seulement été adoptées. Dans le domaine financier, une seule directive relative à la libération des opérations telles que l'émission, le placement et l'achat de valeurs mobilières représentatives de capitaux à risque a été adoptée en novembre dernier. Et, contrairement à ses engagements, la France n'a pas encore pris toutes les mesures nécessaires de mise en conformité des dispositions nationales en vigueur.

Sur un sujet qui est majeur, où la France a engagé un mouvement de déréglementation progressive à l'initiative de M. Pierre Bérégovoy puis de M. Balladur, où les différences s'accroissent entre les Etats membres, où les mécanismes de surveillance des marchés s'adaptent avec retard aux pratiques spéculatives des opérateurs, la Communauté ne s'est pas encore donné les moyens d'accélérer l'ouverture du marché des capitaux et le Gouvernement français n'a pris aucune initiative en ce sens auprès de ses partenaires de la Communauté.

M. le président de la commission des affaires étrangères relevait tout à l'heure que le Gouvernement n'avait pris aucune initiative en ce qui concerne la monnaie européenne et le système monétaire européen.

Dans le domaine des transports maritimes, une directive a pu être adoptée partiellement, le 22 décembre dernier, par le conseil « Transports ». Mais si l'on en croit les décisions prises par le Gouvernement depuis cette date, par exemple le maintien de l'obligation de pavillon pour le transport de pétrole brut, il n'est pas sûr que toutes les implications de la directive aient été appréciées avant que la France ne lève sa réserve.

L'échéance de 1992 est capitale, le Président de la République l'a rappelé récemment et aura sans doute l'occasion de le souligner lors du prochain conseil européen de Bruxelles.

Pour préparer notre pays à cet enjeu, les travaux de réflexion - dont le ministre des finances a confié la présidence à l'ancien président d'Electricité de France, M. Boiteux - seront sûrement précieux, surtout si le Parlement peut être tenu régulièrement informé de leur état d'avancement, et mieux encore, comme le souhaitait M. Giscard d'Estaing, si le Parlement - mais j'en doute - y est vraiment associé.

Je formule le même souhait en ce qui concerne les travaux officiellement entrepris dans les différents ministères, dont celui de l'agriculture.

Mais en faisant de cette échéance un slogan électoral au profit d'un des partis de la coalition majoritaire, le Gouvernement ne cherche-t-il pas à faire oublier ses responsabilités dans la détérioration de la situation économique de notre pays ?

Alors que le taux de chômage diminue en République fédérale, le chômage continue d'augmenter en France. La manne pétrolière s'est évanouie sans permettre aux entreprises de se fortifier dans la compétition internationale. Le déficit commercial se creuse à nouveau, tandis qu'apparaît un déficit industriel inquiétant. L'inflation repart, et le différentiel avec la République fédérale d'Allemagne fait craindre de nouveaux ajustements monétaires douloureux.

En fixant pour objectif à la France d'être la première puissance industrielle de l'Europe en 1992, le Premier ministre semble oublier que l'écart actuel risque encore d'augmenter, que le maintien d'une politique agricole commune qui préserve nos intérêts exportateurs fait partie intégrante de la réalisation du marché unique en 1992 et que l'avenir de cette politique agricole est lui-même menacé.

Il semble que le Gouvernement ferme les yeux volontairement sur les prévisions économiques qui nous concernent pour 1987 et 1988. En mai dernier, les services de la Commission européenne révisaient à la baisse les prévisions, estimant alors que notre produit intérieur brut français n'augmenterait en 1987 que de 1,5 p. 100, mais de 3,2 p. 100 en Italie, de 2,8 p. 100 en Espagne et de 3,1 p. 100 en Grande-Bretagne. Tout cela, nous avons le regret de le dire, n'est pas très bon.

Le second dossier que je voudrais évoquer est celui des finances de la Communauté. Dans le domaine budgétaire, la Communauté a aujourd'hui besoin d'une réponse à deux questions, l'une conjoncturelle, l'autre structurelle.

A court terme, comment passer le cap difficile de l'année 1987 avec un déficit prévisible de cinq milliards d'ECU s'ajoutant à une dette de douze milliards ?

A long terme, comment redéfinir un système budgétaire - recettes, dépenses, procédure budgétaire - stable et permettant un développement harmonieux de la Communauté ?

En fait, les propositions actuelles de la commission ne répondent tout à fait ni à l'une ni à l'autre de ces questions. Elles visent à trouver une solution pour les prochaines années, mais pas au-delà de 1992, date à laquelle le marché unique rendra nécessaire une nouvelle réforme.

Des deux problèmes permanents des finances communautaires - niveau et équilibre entre les Etats membres - qui, séparément ou conjointement, marquent régulièrement les temps forts de la crise budgétaire chronique que la Communauté connaît depuis dix ans, c'est probablement la question de l'équilibre qui est la mieux traitée par les propositions de la commission.

En effet, la recherche d'un meilleur équilibre budgétaire entre les Douze est présente aussi bien pour ce qui concerne les recettes, les dépenses que dans le domaine spécifique de la compensation. En d'autres termes, l'effet redistributif des finances communautaires paraît amélioré dans des conditions qui seraient par ailleurs plus acceptables qu'actuellement par les douze Etats membres ; il serait utile, monsieur le ministre, que vous éclairiez l'Assemblée sur l'analyse du Gouvernement sur ce point.

Pour ce qui a trait au niveau des ressources et des dépenses, nous souhaiterions savoir si le relèvement du plafond de ressources proposé par la commission a votre accord. J'ai compris que M. le ministre des affaires étrangères avait affirmé que la France était favorable au relèvement du prélèvement de la T.V.A. de 1,4 à 1,6 p. 100. Fort bien. Mais qu'en est-il des autres propositions de la commission ?

Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité de maîtriser les finances publiques et, par conséquent, de maîtriser notre contribution au budget communautaire, mais nous devons concilier ce souci avec celui de construire l'Europe, donc de lui donner des moyens.

Quels moyens ? Messieurs les ministres, êtes-vous, par exemple, partisans de cette idée, entre autres idées, idée sous-jacente aux modifications techniques de perception de la T.V.A., de créer un impôt européen ? Si oui, quel impôt ? Un impôt indirect semblable à la T.V.A. ou un impôt sur le revenu ? Ce sont des questions qui méritent d'être débattues.

Je ne voudrais pas en terminer avec le dossier budgétaire sans vous demander quelle sera la position du Gouvernement sur le budget supplémentaire réclamé par la commission pour boucler l'exercice en cours. Au conseil des ministres du 2 juin dernier, vous avez, avec d'autres, la République fédérale, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, refusé toute rallonge. Or, la commission menace de réduire la couverture des dépenses de 30 p. 100 pour l'agriculture et de 50 p. 100 pour les autres politiques communes, à partir de cet été, si les Douze n'adoptent pas la solution proposée.

Je rappelle - je le disais précédemment - que les estimations portent sur un déficit d'au moins cinq milliards d'ECU et peut-être six, soit environ quarante milliards de francs.

Je sais que, dans ce domaine, chaque Etat se doit d'être ferme sur ses positions. Toutefois, il serait inquiétant de différer trop longtemps une solution, car les difficultés risquent de s'accroître au fil du temps et, de toute manière, seront les mêmes l'année prochaine.

En conclusion, je voudrais évoquer d'un mot l'état d'esprit qui règne dans la Communauté à l'heure actuelle. De tous côtés, on déclare vouloir le renforcement de la construction européenne ; et de tous les côtés surgissent les obstacles.

En matière de coopération politique - M. Roland Dumas en a parlé - la voix de l'Europe est presque inaudible. Que faites-vous pour renforcer l'expression politique de l'Europe ?

Pour notre part, nous avons déjà dit que nous étions partisans de ce renforcement et même que nous étions favorables à l'union européenne, entité politique nouvelle impliquant une intégration plus poussée.

Apparemment, au sein de la majorité parlementaire, les positions ne sont pas unanimes. Il n'est que de se reporter aux débats concernant la ratification de l'Acte unique et, auparavant, aux débats sur le traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté.

Quant à l'action gouvernementale, derrière le consensus proclamé, elle semble hésiter entre des tendances contradictoires.

Pour les Français, ces divergences donnent un peu le tournis.

On souhaiterait que les arêtes de l'action européenne du Gouvernement soient plus nettement dessinées, que la présence de la France dans les instances compétentes soit plus forte et que les voix de la majorité qui s'expriment soient mieux accordées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Bouvet. Merci du conseil !

M. le président. La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Une quinzaine de minutes pour exprimer des propos non conformistes, est-ce trop ? Est-ce insuffisant ? Messieurs les ministres, monsieur le président, mes chers collègues, à vous d'en juger.

Voici trente ans, un publiciste écrivait que la guerre était impossible et la paix improbable. C'était la vérité. Ce fut la vérité, car depuis quinze ans nous sommes en guerre et même si nous ne nous en rendons pas compte, tel est le fait. Ce que ce publiciste n'avait pas prévu, c'est qu'il y a d'autres formes de guerre que la guerre militaire. Sous nos yeux se déroulent en effet une guerre économique et une guerre politique.

Est-ce un terme excessif ? Faut-il appliquer le mot compétition ? Non, dans la mesure où il s'agit d'une lutte économique et politique impitoyable destinée à dominer l'adversaire dans l'esprit de ceux qui la mènent et à étendre sur lui l'influence, la culture, l'autorité du vainqueur : c'est bien une guerre.

Sans doute existe-t-il toujours l'ardente ambition soviétique de communiser l'Europe grâce à la formidable puissance militaire de la Russie. Mais ce n'est pas sous-estimer ce danger que d'affirmer qu'il ne suffit pas de mettre en valeur les qualités idéologiques de la liberté. Encore convient-il, notamment pour nous, Français, de nous situer parmi les vainqueurs de la guerre économique et politique, car la France est menacée, messieurs les ministres, non seulement parce qu'elle est une démocratie, non seulement parce qu'elle est une nation occidentale pacifique, mais parce qu'elle est la France : sa situation géographique, sa culture et ses ambitions gênent beaucoup de pays étrangers.

Faut-il définir la guerre économique ?

Il suffit, chers collègues, d'ouvrir le journal.

Quelles nations exportant davantage prendront à une autre, notamment à la France, des parts de marché ?

Quelles nations, par la qualité de leurs productions et de leurs finances publiques, assureront la valeur de leur monnaie, notamment aux dépens du franc, et seront ainsi en mesure d'imposer leur loi monétaire à nos dépens ?

Quelles nations, à une époque de rapides et profonds changements technologiques, mèneront, en partie par des crédits publics, en partie par des profits privés, les recherches et les inventions qui peuvent assurer à leur industrie, notamment aux dépens de l'industrie française, leur plus grande compétitivité ?

Je pourrais poser d'autres questions du même genre, monsieur le ministre. Celles que je viens d'indiquer suffisent : il s'agit de faits concrets que nous constatons et dont nous souffrons depuis plusieurs années.

Les causes de cette guerre économique sont multiples.

Vient d'abord, comme il se doit, d'une manière très naturelle, la revanche patriotique des pays vaincus de la seconde guerre mondiale, l'Allemagne et le Japon.

Vient ensuite la perte du monopole industriel et technologique, qui fut longtemps un privilège de l'Occident, car aujourd'hui la capacité industrielle et technologique est diffusée dans le monde entier.

Cette fin du monopole occidental a provoqué la rupture de la tentative d'ordre social qui, par la convention internationale de Washington sur la durée quotidienne du travail portée à huit heures et par l'institution du Bureau interna-

tional du travail avait été, après la première guerre mondiale, une tentative pour établir des normes loyales et humaines de concurrence. Désormais, il n'y a plus de règles. Chacun d'entre vous imagine et connaît le travail forcé des foules d'Asie. Et le B.I.T., je le regrette, ne contrôle plus rien ni personne.

Est également une cause grave de guerre économique, la course au surarmement, accompagnée, pour ce qui concerne l'Occident, d'une course à la surconsommation, notamment avec les incidences financières de cette double course. La combinaison du surarmement et de la surconsommation économique et commerciale a abouti à la fin de l'ordre monétaire et de l'ordre commercial voulus après la seconde guerre mondiale pour moraliser les comportements économiques des Etats.

Fin des tentatives d'ordre social, fin des tentatives d'ordre monétaire, fin des tentatives d'ordre commercial : la voie est ouverte aujourd'hui à la loi du plus fort ou du plus cynique. C'est ce que j'appelle la guerre économique.

Or, depuis quinze ans, la France a commis deux graves erreurs de diagnostic.

La première erreur fut, alors que la production stagnait, que les investissements diminuaient par rapport à ceux de nos concurrents, que des pans entiers de notre production étaient menacés et même disparaissaient, d'augmenter les frais généraux et les charges sociales dans des conditions qui ont alourdi le coût de revient de nos entreprises et des exploitations agricoles.

La seconde erreur, capitale, fut la diminution de la durée du travail accompagnée d'une augmentation constante des revenus, sous prétexte que la consommation intérieure favorisait la production, alors que, dans un pays qui travaille moins que ses concurrents, l'augmentation très rapide de la consommation favorise surtout l'importation.

M. Bernard Deschamps. Et les chômeurs ?

M. Michel Debré. Le résultat de ces quinze ans d'erreurs, accrues en 1981-1982, nous le voyons aujourd'hui : notre France vit sur son capital ; notre France risque de devenir la lanterne rouge des pays industriels.

A quoi l'idéologie répond : l'Europe ! l'Europe !

L'Europe est ce que nous appelons en langage ordinaire, une auberge espagnole : on y trouve ce qu'on y apporte.

On parle pour 1992 de marché unique bien à la légère. En 1957, la France avait signé le traité du Marché commun ; sa situation économique et sociale était telle que les derniers gouvernements de la IV^e République nous faisaient la honte de demander aussitôt aux autorités qu'ils avaient instituées une clause générale de sauvegarde. C'est le redressement de 1958 - et vous savez par qui - et des années suivantes qui a seul permis le Marché commun.

J'ose dire que, compte tenu de notre état actuel, résultat de bien des années d'aveuglement, nous sommes hors d'état de faire face au marché unique.

L'idéologie remplace d'autant moins le courage face à cette guerre économique qu'à l'intérieur de l'Europe les dés sont pipés par des partenaires qui se moquent des règlements. Les exemples sont multiples sur lesquels je n'ai jamais obtenu de réponse : l'Italie se moque des règlements en matière de vin ; l'Espagne se moque des règlements en matière de pêche et l'Allemagne se moque des règlements en matière de normes industrielles.

Il est un autre exemple du fait capital que l'idéologie ne remplace pas le courage : la guerre économique n'est pas seulement intérieure à l'Europe, elle est tout autant extérieure.

Les pays vainqueurs de la guerre intérieure au marché européen sont en mesure de nous imposer une ouverture des frontières européennes et le tarif extérieur commun devient une illusion, d'autant que l'Europe est moins une communauté solidaire qu'une passoire.

En résumé, toute politique extérieure qui ne tient pas compte de la guerre économique européenne et extra-européenne ne met pas la France en état d'y faire face et n'est pas une politique extérieure digne de la France.

Ne pas se situer parmi les vainqueurs de la guerre économique c'est se préparer un risque de défaite dans la guerre politique.

Hier, la guerre politique avait la forme du surarmement croissant des grandes puissances. Aujourd'hui, la guerre politique prend une autre forme : les propositions de désarmement.

D'où vient le désarroi ? D'où viennent parfois même les pleurs que l'on entend ? N'y a-t-il pas un progrès - bien souvent demandé - au moins un progrès en vue, car présentement, le surarmement des deux grandes puissances n'est pas arrêté ?

Oui, il y a un progrès - il faut oser le dire - dans la mesure où le risque était l'apocalypse nucléaire ! Non, dans la mesure où, comme l'a fort bien dit M. Peyrefitte cet après-midi, le surarmement ou le diminution des armements ont une aspiration identique : isoler et vaincre l'Europe, et notamment nous vaincre.

Là non plus, mes chers collègues, l'idéologie ne remplace pas la vérité et les incantations à la défense européenne sont de la même veine que les incantations à la diminution du temps de travail. L'une et l'autre relèvent du domaine des illusions face à une réalité claire, une réalité que nous n'avons pas voulu voir depuis trop longtemps.

Il y a de nombreuses années que le parapluie nucléaire américain est une formule ambiguë. Depuis la stratégie dite de « riposte graduée », le parapluie automatique n'existe plus. Alors on nous parle de stratégie européenne commune. Mais que signifie cette formule ?

La Grande-Bretagne, hésitant entre l'engagement continental et l'alignement américain, choisira toujours l'alignement américain.

La République fédérale allemande, quels que soient le courage, la clairvoyance de certains de ses dirigeants, est saisie par une opinion qui rêve de la réunification.

Les pays méditerranéens limitent leurs ambitions et leur horizon à la Méditerranée.

Et, surtout, lequel des pays européens est-il en mesure de s'imposer une augmentation de sa défense militaire ?

Comme pour ce qui concerne la guerre économique où la force est d'abord une force nationale et où seule une France prospère aura des alliés qui consentiront à respecter ses intérêts, en matière de guerre politique, seule une France susceptible d'augmenter sa force de défense sera en mesure d'être écoutée.

A cet égard, je ferai, comme M. Deniau, une parenthèse. On entend, de-ci de-là, affirmer la possibilité pour la France d'étendre solennellement à l'Allemagne le bénéfice de sa force nucléaire. Qui veut-on tromper ?

Quelle crédibilité accorder à cette affirmation ? Les stratégies n'ont de valeur que s'il y a certitude de les appliquer.

Et surtout, outre les réserves et les conditions que formuleraient l'Allemagne, nous cesserions de faire reposer nos forces nucléaires sur la dissuasion nationale. Notre argumentation diplomatique sur son caractère intangible serait aussitôt mise à néant par les Russes suivis par les Américains.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Très bien !

M. Michel Debré. La défense est nationale. Si nous nous sentons menacés par le retrait des missiles ou par l'insuffisance des autres, ne pleurons pas, mais agissons ! La seule réponse est d'assurer la modernisation constante de notre appareil militaire.

M. René André. Très bien !

M. Michel Debré. Après quoi viennent la coopération militaire et les alliances.

Messieurs les ministres, chers collègues, osons regarder les faits de cette fin du XX^e siècle.

Qui, de nos jours, sert mieux la cause du progrès et de la paix ? Sont-ce les gräteurs qui, devant les foules assemblées ou devant le Parlement, crient : « continuons à travailler moins que nos concurrents ! Europe ! Europe ! Sauvons-nous ! » ou ceux qui disent, comme je vous le dis : « seul le travail des Français, seule une défense nationale moderne assureront notre avenir et nous permettront de participer à l'avenir commun franco-allemand et à l'avenir commun de l'Europe ! »

Guerre économique ! Et je n'ai pas parlé de notre dramatique vieillissement.

Guerre politique ! Et je n'ai pas parlé du terrorisme d'Etat sans cesse renaissant.

Je le dis hautement : toute politique extérieure qui se refuse à voir cette réalité est condamnée ou plutôt condamne la France.

Toute politique extérieure qui se veut réaliste exige une France redressée.

Pour être en mesure de défendre nos intérêts, pour être en mesure de faire rayonner la France et d'avoir notre place en Europe, pour prendre des initiatives en faveur de la liberté et de la paix, pour prendre des initiatives en faveur du tiers monde, il nous faut une patrie forte, sinon tout ce que nous disons et tout ce que nous faisons ne sont que discours.

Je souhaite, messieurs les ministres, chers collègues, que l'anti-discours que je viens de prononcer soit entendu. (Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, si j'en avais eu le temps j'aurais développé quelques sujets importants que vous avez abordés et sur lesquels j'aurais aimé faire quelques commentaires.

Vous connaissez ma fidélité à l'amitié de la France pour le Liban, mes préoccupations quant à la situation au Proche-Orient, mon impatience à l'égard de la conférence internationale à laquelle vous avez voué de remarquables efforts. Je vous aurais aussi parlé quelque peu d'Amérique centrale, et plus généralement, d'Amérique latine, mais j'aurais surtout souligné l'importance, pour le monde entier, de l'union de l'Europe parce que celle-ci apparaît bel et bien comme un prototype de relations internationales modernes entre démocraties, à condition, bien sûr, qu'elles agissent de concert.

Je bornerai mon propos aux problèmes de sécurité qui ont déjà été très largement abordés, mais au sujet desquels je veux émettre quelques propositions.

M. Genscher, votre homologue allemand, dans un article récent, a très justement fait remarquer que l'Alliance atlantique donnait encore l'impression que 240 millions d'Américains défendaient 320 millions d'Européens contre 280 millions de Soviétiques. Il ajoutait que cette impression n'est dans l'intérêt de personne et que nous n'avons en tout cas pas de raison de la laisser se perpétuer. L'alliance entre l'Europe et les Etats-Unis, réaffirmait M. Genscher, est un atout précieux, et je me suis réjoui, pour ma part, qu'il souligne qu'elle était essentielle pour notre sécurité, ce qui voulait dire qu'il fallait la renforcer.

Mais que signifie renforcer l'Alliance atlantique ?

Lorsque, tous les six mois, certains de mes collègues et moi-même participons au rassemblement parlementaire de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, nous avons trop souvent l'impression d'une sorte de découragement, d'une stagnation de l'Alliance. S'il est vrai que cette alliance est une alliance purement défensive, doit-elle pour autant être passive ?

Vous avez évoqué, monsieur le ministre, au début de votre réponse, une image de mobilité. Vous avez, en effet, très justement fait remarquer à quel point le monde était en mouvement. Pourquoi donc l'Europe le serait-elle moins que le reste du monde ? Pourquoi donc l'Europe ne progresserait-elle pas ? Au travers des propos des uns et des autres, vous avez compris que nombre d'entre nous souhaitent que l'Europe prenne de nouvelles initiatives. Certes, monsieur Michel Debré, si nous sommes impatients d'organiser l'Europe, nous ne voyons pas en elle la panacée. Nous sommes simplement persuadés que cela serait important pour notre sécurité, tant il est vrai que, selon la devise, l'union fait la force ; cela procède du bon sens.

Nous pensons que l'Europe n'est pas encore satisfaisante dans la mesure où elle est trop peu organisée.

Pouvons-nous imaginer que notre défense ne soit pas d'abord nationale ? Bien sûr que non ! Pouvons-nous imaginer - cela a été excellemment dit tout à l'heure par le président Giscard d'Estaing et par vous-même - que la défense de notre pays puisse se faire de façon isolée ? Bien entendu, non ! En réalité, nous nous trouvons à la croisée des chemins. L'Europe libre est aujourd'hui placée devant ce choix crucial : organiser sa propre défense et la porter, dans la plus parfaite fidélité à l'Alliance atlantique, à un degré efficace de dissuasion, ou renoncer à terme à sa sécurité, à son indépendance politique et économique, voire à sa liberté.

Les événements se précipitent. Préendre encore aujourd'hui « gagner du temps », c'est-à-dire retarder toujours les décisions politiques de nature à porter l'Europe des démo-

craties au rang de véritable puissance mondiale, serait refuser tout simplement la logique de la communauté mise en chantier il y a trente-sept ans et à laquelle il ne manque plus, pour être autre chose qu'un simple marché, que d'avoir une réalité politique et des moyens militaires suffisants pour se faire respecter. Prétendre gagner du temps serait refuser de voir le monde tel qu'il est : l'U.R.S.S. qui intimide et séduit pour gagner, les Etats-Unis qui, en ce moment, semblent courir à sa rencontre, la Chine qui observe, le Japon qui vend, et l'Europe qui byzantinise.

Rien ne sert de gémir sur le comportement des Russes et des Américains. Lucidité, réalisme, détermination, telles sont les qualités plus que jamais requises des responsables européens face à cette situation incontournable qu'est l'entente objective, fût-elle provisoire, entre le président Reagan et le numéro un soviétique pour commencer la dénucléarisation de l'Europe occidentale.

Quel retournement de l'histoire ! On doit s'étonner quand on se souvient du refus constant qu'opposaient naguère les Occidentaux au plan Rapacki puis - nouvelles tentatives dont j'ai été l'un des témoins lorsque je participais aux travaux de la commission Palme - aux divers projets soviétiques de dénucléarisation de l'Europe centrale. En 1979, c'était la double décision alliée et les courageuses batailles, difficilement gagnées d'ailleurs en Europe, pour offrir avec les Pershing II et les missiles de croisière un échelon de dissuasion, d'ailleurs modeste, face non seulement aux S.S. 20, mais surtout à l'énorme arsenal de fusées soviétiques à courte, moyenne ou longue portée. Ainsi que le fait remarquer votre collègue de la défense, M. Giraud, qui peut le plus, peut le moins. C'est en effet à tout cet ensemble de moyens stratégiques que s'opposait la tentative de rééquilibrage en question.

Lorsque le président Reagan dit aux Européens qu'ils sont la première ligne de défense des Etats-Unis, nous ne demandons qu'à croire cet ami de bonne volonté. Cependant nous nous souvenons d'avoir déjà constitué cette fameuse première ligne. Or insuffisamment défendue, elle peut tenter l'agresseur et, à deux reprises dans l'histoire, l'expérience a montré que les Etats-Unis étaient bien loin quand ils n'avaient pas sur place un maximum de forces.

Malheureusement, les Européens ont réagi en ordre totalement dispersé aux offres du Kremlin sans aucune concertation multilatérale entre eux : Mme Thatcher, qui se montrait si ferme, a fini par accepter, du jour au lendemain, l'option double zéro ; M. Helmut Kohl a également cédé sous la triple pression des Américains, des Russes et des Allemands eux-mêmes, mais en posant des conditions que les Etats-Unis seraient bien avisés de prendre en considération et que la France se doit de soutenir fermement.

Voilà pourquoi je ne veux pas croire que la France s'alignera purement et simplement sur ses partenaires. Telle n'est certes pas l'inclination du Premier ministre ni la vôtre, ni celle d'André Giraud. Mais je me demande, je le dis franchement, si le Président de la République, dans une affaire aussi grave, renforcera la position de prudence du Gouvernement ou risquera de l'affaiblir en paraissant applaudir sans réserve l'option double zéro purement et simplement.

Sans doute n'est-il pas facile de concilier la solidarité atlantique indispensable et la méfiance qui s'impose devant les grandes manœuvres soviétiques. La seule issue est celle qu'à diverses reprises nombre d'entre nous dans cet hémicycle ont proposée : l'élaboration, à partir d'un dialogue à ouvrir prioritairement entre Allemands, Britanniques et Français, du pilier européen de l'Alliance atlantique. Concrètement, cela veut dire mettre sur pied un conseil européen de sécurité, créer une agence européenne d'armement, conduire une politique commune des Européens au sein de l'Alliance. C'est cela, le début d'une dissuasion européenne. Et pourquoi ne pas commencer avec la République fédérale d'Allemagne ? Nous avons le traité de Paris, signé en 1963 entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, dont nous fêterons l'an prochain le vingt-cinquième anniversaire. Est-ce que les clauses militaires en sont appliquées ? Elles ne le sont que très imparfaitement. N'y aurait-il pas lieu - sur ce point je rejoins tout à fait Jean-François Deniau - de solenniser, à l'occasion de cet anniversaire ou, par exemple, à l'occasion des prochaines grandes manœuvres franco-allemandes qui auront lieu cet automne, par une déclaration commune, la volonté de pousser jusqu'au terme logique de ce traité la coopération militaire franco-allemande ?

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je voulais vous apporter, étant entendu que pour les citoyens français, pour les Européens eux-mêmes, pour toute l'Alliance, mais aussi pour un monde qui regarde l'Europe, le prototype européen doit d'abord être celui de la paix, et donc celui de la recherche de la sécurité. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, comme l'a dit cet après-midi mon ami Roland Dumas, une politique étrangère se juge à ses résultats et à l'ampleur des initiatives prises. Mais elle se juge aussi à ses méthodes, à sa capacité d'expression quotidienne, au spectacle offert par ses responsables en ces temps de médiatisation obligée.

Je voudrais revenir brièvement sur deux grands thèmes qui ont occupé l'actualité de ces dernières semaines et sur lesquels il n'a pas toujours été facile, en raison de déclarations contradictoires, de comprendre la position du gouvernement français.

Il s'agit, en premier lieu, de la réponse des Occidentaux aux propositions de M. Gorbatchev en matière de désarmement nucléaire et, en second lieu, du Proche-Orient.

Après la session des ministres des affaires étrangères de l'Alliance atlantique tenue la semaine dernière à Reykjavik, on peut considérer, pour s'en réjouir, que les alliés sont unanimes à répondre positivement à la double « option zéro », ce qui va permettre la reprise des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination des euro-missiles à longue et moyenne portée.

Cette réponse positive des Occidentaux fut, en France, dès le début, la réponse apportée par le Président de la République. En effet, dès que M. Gorbatchev a fait part de ses propositions, François Mitterrand s'est déclaré vivement intéressé par celles-ci. Le lundi 11 mai, à Berlin-Ouest, il confirmait cette position en remarquant : « Il vaut mieux avoir un peu moins d'armes ou beaucoup moins d'armes qu'un peu plus ou beaucoup plus. C'est déjà un choix de base qui n'est pas indifférent. Voilà pourquoi j'accueille avec intérêt et satisfaction toute proposition qui tend à désarmer ».

On peut noter que ces propos traduisaient une approche sensiblement plus ouverte que ceux du Premier ministre. Lors de sa rencontre avec le chancelier Kohl le 3 mai à Strasbourg, Jacques Chirac s'exprimait, en effet, en évoquant « les réserves très fortes que le Gouvernement français oppose à tout ce qui concernerait des « options zéro successives ».

M. Arthur Paecht et M. Olivier Marière. Il a bien raison !

M. André Bellon. On voit la suite !

Mme Véronique Neiertz. Quelques jours plus tard, au cours de son voyage à Moscou, M. Chirac laissait à nouveau entendre - c'est *Le Monde* qui le rapporte dans son numéro du 17 mai - qu'il ne voyait pas d'un très bon œil l'option double zéro, tout en pensant qu'en la matière « le sentiment européen » devait l'emporter sur « le sentiment français ».

M. Jean-Guy Branger. Il avait raison !

M. Arthur Paecht. C'est très juste !

Mme Véronique Neiertz. Mais ce sentiment français lui-même n'était pas exprimé de la même manière - c'est le moins que l'on puisse dire - par vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, et par votre collègue, le ministre de la défense. Commentant vos propos respectifs devant les commissions des affaires étrangères et de la défense de l'Assemblée nationale, *Le Monde* du 2 mai titrait : « M. Giraud apparaît plus hostile à l'option zéro que M. Raimond ».

M. Arthur Paecht. C'est de la clairvoyance !

Mme Véronique Neiertz. Ce journal précisait : « M. Giraud est apparu le plus hostile à tout accord sur les différentes options zéro présentées par M. Gorbatchev. M. Raimond, en revanche, a semblé se rapprocher davantage des thèses avancées de son côté par le Président de la République et en particulier il ne s'est pas montré défavorable à la perspective d'un démantèlement des arsenaux nucléaires à portée intermédiaire concernés par la seconde option zéro du leader soviétique. »

Le Monde est bien renseigné puisque, vous ayant vous-même entendu, monsieur le ministre, et M. Giraud devant la commission des affaires étrangères, j'en étais venue aux mêmes conclusions. A comparer vos déclarations respectives, on est obligé de constater qu'il y a là beaucoup plus que des nuances d'appréciation.

Nous en avons eu la confirmation un mois plus tard, dans les propos publics tenus par vous-même et par M. le ministre de la défense.

Le 4 juin, dans le débat de politique étrangère organisé au Sénat, vous avez répondu, monsieur le ministre, à des orateurs de la majorité sénatoriale qui jugeaient fallacieuses les propositions de M. Gorbatchev. Dans votre réponse, vous vous êtes prononcé clairement en faveur de la double option zéro.

Vous avez souligné que si le retrait des missiles américains d'Europe dans la zone des portées comprises entre 500 et 5 000 kilomètres - c'est-à-dire la double option zéro - ne peut qu'accroître l'importance des déséquilibres conventionnels et chimiques - je vous cite - « les pays de l'Alliance atlantique seraient bien mal avisés de tomber dans l'apparente et fausse logique du lien entre la réduction des armements nucléaires et la maîtrise des armements conventionnels ».

Vos propos étaient-ils une réponse à l'interview donnée deux jours plus tôt à *France-Soir* par M. Giraud ? On peut le penser quand on lit dans ce journal que le ministre de la défense estimait que le problème de l'armement conventionnel aurait dû être traité avant tout désarmement nucléaire. On peut penser que vous répondiez à M. Giraud quand on constate, toujours dans *France-Soir*, que le ministre de la défense, plutôt que de se réjouir du progrès accompli dans ce domaine, remettait l'accent « sur les dangers que peut entraîner l'opération de charme de M. Gorbatchev si les Occidentaux ne sont pas attentifs à considérer l'ensemble des problèmes du désarmement ».

M. Arthur Paecht. C'est très bien !

M. Jeen-Guy Branger. Il a raison M. Giraud !

Mme Véronique Nelertz. M. Peyrefitte a dit : « Vous rivalisez de fermeté. » Certes, monsieur le ministre, vous rivalisez. De fermeté ? Je ne sais pas ! Mais vous rivalisez ! Vous rivalisez même parfois d'incohérence : j'ai entendu M. Peyrefitte déclarer qu'il était contre la double option zéro et qu'il va soutenir un gouvernement qui, vous l'avez dit vous-même, est pour.

Ces différences d'approche, pour ne pas dire ces contradictions, ne sont pas de nature à renforcer la position de la France dans la partie délicate qui s'engage. On peut se féliciter que les Européens se soient mis d'accord sur une position commune. C'est une bonne chose vis-à-vis de l'Union soviétique. C'est une bonne chose vis-à-vis des Etats-Unis. Mais c'est aussi cette position commune des Européens qui permet à la France de parler d'une seule voix, une seule voix qui a été, tout au long de cette affaire, je le rappelle, celle exprimée dès le début par le Président de la République.

M. Alain Calmat. Très bien !

Mme Véronique Nelertz. Le second thème que je voudrais évoquer maintenant, sur lequel il ne serait pas inutile non plus que le Gouvernement français clarifie sa position concerne le projet de conférence internationale pour la paix au Proche-Orient.

Certes le débat sur ce projet de conférence est d'abord, si j'ose dire, un débat israëlo-israëlien, entre le ministre des affaires étrangères, M. Peres, qui pousse à sa réalisation et le premier ministre, M. Shamir, qui s'y oppose de toutes ses forces. Ce conflit domine tellement aujourd'hui la vie politique en Israël que l'on peut se demander si le gouvernement d'union nationale y survivra longtemps encore.

Mais la France en cette affaire ? Elle ne peut pas être une spectatrice muette ou indifférente. Il y a plusieurs années déjà que, par la voix du Président de la République, la France s'est ralliée à cette idée d'une conférence internationale.

Elle l'a fait après avoir constaté l'impossibilité d'organiser des négociations directes entre les intéressés. Cette position française a été pour beaucoup dans le fait que le projet a pris corps, peu à peu, et que ceux qui y étaient hostiles au départ, comme les Etats-Unis, le considèrent aujourd'hui avec beaucoup plus d'intérêt et de faveur.

Il est donc important que la France dans ce domaine maintienne une position claire. Or lorsque M. Shamir est venu à Paris à la fin du mois d'avril, il ne semble pas qu'il ait entendu le même langage de la bouche du Président de la République et de la bouche du Premier ministre.

Le Président a réaffirmé avec force que « la France prendrait position en faveur de cette conférence internationale ». Il a rappelé que l'accord de Camp David de 1979 n'avait pas atteint son objectif puisque, en l'absence des Palestiniens, la négociation bilatérale, si elle avait permis un accord entre Israël et l'Egypte, n'aurait toujours pas réglé le problème global du conflit au Proche-Orient.

De son côté, le Premier ministre, en recevant M. Shamir, s'est montré très réticent, comme s'il ne voulait pas déplaire à son interlocuteur. C'est en tout cas l'impression qu'en a retiré M. Shamir qui a confié au journal *Le Monde* : « M. Chirac ne croit pas qu'une telle conférence aura lieu, en dépit du fait que tout le monde s'en préoccupe. Alors pourquoi s'y opposer puisque cela n'aura pas lieu, c'est à peu près son raisonnement ».

On ne peut pas dire qu'il s'agisse là d'une conception de diplomatie active ! Il vous a fallu à vous-même, monsieur le ministre, beaucoup d'habileté pour expliquer, lors du débat du 4 juin au Sénat, que les propos tenus par M. Chirac signifiaient que : « la France était résolue à participer pleinement à la préparation et à contribuer au succès d'une conférence qui ne doit pas être un carcan pour les superpuissances, mais un forum de paix et de justice ».

Monsieur le ministre, je me limite à ces deux exemples de déclarations contradictoires, soit entre les membres de votre gouvernement, soit entre le Gouvernement et le Président de la République, mais je pourrais en évoquer d'autres - l'I.D.S., l'Europe - tout aussi consternants.

Je croyais que la diplomatie, sous le gouvernement de M. Chirac, devait être marquée du sceau du professionnalisme. C'est du moins ce qu'avait déclaré le Premier ministre en allant visiter votre département il y a un an. Je me demande de quel professionnalisme il s'agit, puisque nous sommes obligés de constater que, sur tous ces sujets, c'est la position du Président de la République qui s'impose et qui met fin aux tiraillements et aux ambiguïtés des déclarations gouvernementales.

M. Arthur Paecht. Le bon et le mauvais !

M. Jacques Baumel. C'est la brosse à reluire !

Mme Véronique Nelertz. Et, si le spectacle n'était pas préjudiciable pour la France, pour sa crédibilité aux yeux du monde, aux yeux des pays qui sont très attentifs à ce que nous disons, nous pourrions nous en amuser, monsieur le ministre (« Non ! » sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.), comme nous nous sommes amusés, il y a quelques jours, des relations curieuses qui existaient entre M. le Premier ministre et M. le ministre de la culture. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Forgues. Très bien !

Mme Véronique Nelertz. Mais cela ne nous amuse pas du tout !

Est-il possible - c'est une question que je pose à cette assemblée - de faire comprendre au Premier ministre que la politique étrangère de la France ne se réduit pas à un enjeu de politique intérieure ?

Je souhaite que la politique étrangère de mon pays s'exprime au terme d'une réflexion sérieuse, d'une réflexion approfondie dans la continuité de nos options fondamentales. Je ne souhaite pas qu'elle soit soumise aux aléas des humeurs, des lobbies ou des clientélismes. Je crois que ce souhait peut faire l'unanimité parmi les professionnels de la diplomatie dont M. Chirac souhaitait le retour avec tant d'insistance il y a un an. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Daillet. C'est pourtant ce qui s'est fait !

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, « ceux qui abandonnent une liberté essentielle pour une sécurité temporaire ne méritent ni la liberté ni la sécurité. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Forgues. Très juste !

M. Jacques Baumel. Cette réflexion d'un homme fort connu, Franklin, devrait inspirer tant les discussions de notre assemblée que la réflexion de ceux qui ont la lourde charge de la négociation Est-Ouest sur la limitation des armements.

En effet, notre débat survient à un moment crucial. Depuis Reykjavik 1, et même Reykjavik 2, rien n'est plus pareil. On l'a dit, c'est la fin d'une époque d'après-guerre, c'est la fin de ces quarante « glorieuses » de la paix pendant lesquelles s'est maintenue la sécurité de l'Europe alors que de nombreux conflits régionaux dévastaient la planète. C'est aussi la fin des illusions de certains Européens qui croyaient assurer leur sécurité sous l'ombre américaine.

Aujourd'hui, il est nécessaire de porter une réflexion approfondie sur ce tableau du monde qui vient de changer à si grande vitesse et qui a dispersé les efforts de tant d'Européens.

D'abord, pour beaucoup, les propositions de M. Gorbatchev sont un piège : piège stratégique, piège politique et piège psychologique. Mais, peut-être faudrait-il réfléchir également sur les éléments définitifs ou provisoires de la nouvelle politique de M. Gorbatchev. Dans quelle mesure - on l'a dit dans une autre enceinte - peut-on être sûr que cette nouvelle politique n'aboutira pas, dans quelque temps, à un échec, avec toutes les conséquences imprévisibles, notamment le retour des conservateurs, au sens soviétique du terme, bien entendu ?

Piège du double zéro ! On en a beaucoup parlé. Il est inutile d'y revenir. Mais je crois cependant utile d'ajouter que si l'on regarde de près le processus dans lequel on nous engage par étapes, on a un peu le sentiment qu'on a commencé par le mauvais bout : plutôt que de se débarrasser des mauvais missiles, on a d'abord écarté les bons missiles, en tout cas pour la défense européenne, en cédant sur plusieurs points qui constituent à n'en pas douter la contre-politique absolue de la riposte flexible qui était la doctrine officielle depuis de nombreuses années de l'Alliance atlantique.

On a commencé par les mauvais missiles qu'on a conservés au détriment des bons. D'abord en fin de compte, ce qui se passe, c'est la « resanctuarisation » de l'U.R.S.S. avec la disparition des seuls missiles américains stationnés en Europe qui pouvaient l'atteindre, alors que celle-ci reste fragile devant la menace soviétique. C'est la non-concordance entre les demandes de limitation nucléaire européenne avec la non-politique sur la diminution des arsenaux centraux.

Même les propositions de réduction à 50 p. 100 ne sont plus maintenant placées au tout premier plan des priorités. Quant au problème des armements conventionnels, il est à souhaiter que la discussion ait lieu.

Le Gouvernement français a d'ailleurs obtenu satisfaction, et nous en sommes heureux, en ce qui concerne l'organisation de la conférence sur les forces conventionnelles de l'Atlantique jusqu'à l'Oural, au sujet de laquelle Paris et Washington ont enfin pu s'accorder après huit mois de désaccord. La formule retenue à la suite de ces entretiens en marge du sommet de Venise permet à une négociation de se dérouler, comme nous le souhaitons, dans le cadre de la C.S.C.E. où sont représentés les 35 pays européens membres. C'est pour nous la confirmation de ce que nous avons toujours défendu, et ce qui évite le choc entre deux alliances, le pacte de Varsovie d'un côté et l'Alliance atlantique de l'autre.

Cette formule évite autant que possible que cette négociation prenne l'allure d'un exercice dans lequel ces deux blocs seraient amenés à confronter leurs vues, souvent en plaçant la France en situation délicate. Cela aurait été le cas si les propositions américaines de situer cette négociation dans le cadre élargi des M.B.F.R. et non pas dans celui, même un peu théorique, de la C.S.C.E., avaient été retenues.

Il nous faut considérer actuellement le problème non seulement du point de vue français, mais du point de vue européen, car il s'agit bien d'un piège politique dans la mesure où nous risquons un découplage entre l'Europe et l'Amérique, non seulement un découplage militaire et stratégique, mais, ce qui est beaucoup plus important, un découplage politique. Nous risquons même un double découplage : le découplage entre l'Europe et les Etats-Unis d'un côté, et, à l'intérieur de l'Europe, un découplage politique croissant entre l'Allemagne fédérale et la France.

M. Jacques Sourdille et M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jacques Baumel. Or c'est le danger qui nous menace peut-être le plus, et c'est la raison pour laquelle nous devons engager une réflexion approfondie sur ce que doit désormais être la position française.

En effet, non seulement ce découplage désagrége la légitimité de toute présence américaine en Europe, mais surtout il fait dévier la menace la plus grave sur le maillon le plus faible, le plus exposé à l'essentiel du risque nucléaire, je veux dire l'Allemagne. L'Allemagne est actuellement dans une situation difficile ; il faut la comprendre, et c'est ce pays le plus menacé et le plus fragile que nous devons essayer coûte que coûte d'empêcher de suivre la pente que proposent certains de ses leaders.

Car lorsque les Allemands se rendront compte que leur pays reste, dans l'hypothèse de la double option zéro, le seul où peuvent être installés des missiles, ils comprendront que leur territoire est devenu une sorte de glacie nucléaire et ils seront touchés - il faut le craindre - par la tentation de la neutralisation.

Face à cette situation, la seule solution est la défense européenne.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jacques Baumel. Aujourd'hui, presque tous les milieux se rallient à cette idée. Même ceux qui y étaient hostiles il y a quelque temps conviennent que c'est la dernière chance d'une Europe indépendante et libre. De tout côté, à gauche comme à droite, parmi d'anciens Premiers ministres, comme parmi les dirigeants de la majorité actuelle, point l'idée d'une sorte de renforcement de la coopération militaire mais surtout politique franco-allemande.

Ce renforcement doit-il s'opérer dans le cadre de l'U.E.O. ? Certes, c'est le seul cadre institutionnellement possible. Malheureusement, pour l'instant, il ne joue pas le rôle que l'on est en droit d'attendre de lui. Il est souhaitable que l'U.E.O. qui, à plusieurs reprises, a été réactivée par des propositions françaises, sorte un peu de sa situation actuelle et, notamment, essaie de discuter la charte européenne de sécurité que le Premier ministre français a présentée devant elle il y a quelques mois.

Il n'y a pas de défense de l'Europe sans coopération poussée avec l'Allemagne. Mais, là aussi, il y a beaucoup de contradictions. D'une part, on parle de plus en plus de coopération franco-allemande, mais il faut bien reconnaître que celle-ci progresse peu. D'autre part, n'y aurait-il pas, tôt ou tard, une difficulté à accorder notre volonté profonde de maintenir notre force de dissuasion nucléaire indépendante, qui est la base même de notre sécurité, avec la nécessité d'une coopération avec l'Allemagne fédérale qui, elle, voit d'un tout autre œil les problèmes de défense pour ce qui la concerne ?

Je pense que dans cette affaire il est nécessaire de témoigner d'une volonté politique certaine. Le débat sur le concept stratégique et la politique de défense doit s'adapter à la situation nouvelle.

Il nous faut considérer d'un œil nouveau l'organisation de la défense européenne à base franco-allemande. Nous sommes entrés dans une nouvelle période. Il faut de nouveaux raisonnements fondés sur la lucidité, sur le courage, sur la volonté.

Que doit faire la France ? Loin d'abandonner l'Allemagne à ses inquiétudes, à son désarroi, elle doit accepter une vérité d'évidence, à savoir que la protection de l'Allemagne est aujourd'hui du domaine de ses intérêts vitaux.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jacques Baumel. Il nous faut intégrer dans nos objectifs celui d'étendre notre garantie stratégique à la sécurité du territoire de la République fédérale d'Allemagne.

Faut-il aller jusqu'à une grande stratégie au-delà de la défense ? C'est la thèse du chancelier Schmidt qui l'a répétée il y a à peine quarante-huit heures à Paris. C'est une thèse qui mérite réflexion mais qui devrait, pour être étudiée, s'appuyer sur un consensus allemand qui, aujourd'hui, n'existe pas encore.

Il est souhaitable effectivement qu'une intégration plus grande des forces conventionnelles françaises et allemandes puisse s'établir. Faut-il aller plus loin ? C'est une affaire qui exige beaucoup de précaution et de prudence.

Mais autant il est indispensable aujourd'hui de renforcer la coopération franco-allemande, autant il est essentiel que la France ne conçoive pas sa propre politique de sécurité en fonction d'une éventuelle évolution de l'opinion publique allemande. Il est nécessaire de rester vigilant et de ne pas mettre le doigt dans un engrenage qui risque de conduire tôt ou tard à la prise en compte de notre force nationale de dissuasion. Celle-ci doit être toujours prête à assurer l'indépendance et la crédibilité de notre défense, quelles que soient les pressions extérieures qui ne vont pas manquer de s'exercer sur nous.

On aurait pu penser que cette affaire renforcerait au moins la solidarité européenne. Hélas ! après Reykjavik, au lieu d'un sursaut, ce ne fut qu'un gémissement. Aussi ne pourrait-on pas envisager une approche minimale de ce problème qui pourrait être l'adoption par certains gouvernements européens d'une déclaration conservatoire prenant note de l'accord, qui est pratiquement réalisé, entre Soviétiques et Américains, mais préservant l'avenir par le rappel que cet accord ne concernera que les armements américains en Europe et pas ceux que les Européens pourraient avoir à leur disposition aujourd'hui ou demain ? Une telle initiative serait aujourd'hui théorique, mais laisserait la porte ouverte à une défense européenne qu'il faudra bien envisager un jour ou l'autre.

Le débat devant lequel nous sommes est d'une extrême gravité. L'Europe reprendra-t-elle le sens de ses responsabilités propres et, sans se laisser bercer de mots, s'engagera-t-elle sur la voie d'une défense commune ? Ou elle est décidée à se défendre, et ce sera pour elle son salut, ou, tôt ou tard, elle se disloquera. C'est pour la France une responsabilité historique que de tout mettre en œuvre pour la survie, la liberté de notre continent et notre indépendance nationale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, de 1958 à 1961 et de 1981 à 1986, la communauté internationale percevait la politique étrangère de la France à travers deux conceptions, deux approches et deux finalités.

A ce jour, pour la première fois depuis longtemps, un consensus s'est instauré en France sur les points majeurs de notre politique étrangère dans le domaine de la défense, des relations économiques et de l'approche des grandes zones du monde.

Votre politique, monsieur le ministre, héritée du gaullisme et de sa vision du monde, a ainsi la lourde tâche de gérer une évolution moins passionnée certes mais à une époque peut-être plus déterminante. Le monde, en effet, traverse une étape d'intense bouleversement. L'Europe elle-même n'est pas épargnée. Le sommet de Reykjavik fut à cet égard révélateur pour les Etats européens qui, au cœur des négociations, ont compris que l'avenir de leur défense était en jeu et ne dépendrait désormais essentiellement que d'eux seuls.

L'Europe n'a pas su adopter suffisamment rapidement, pour apparaître unie, une position commune face aux propositions soviétiques qui, sur les options zéro et double zéro, est encore marquée du sceau de l'échec de la C.E.D. Elle ne parvient pas à acquérir le poids politique qui devrait correspondre à sa puissance commerciale. Mais pourquoi alors vouloir faire coïncider une Europe de la défense avec la C.E.E. ?

Créons un noyau dur, R.F.A. - Grande-Bretagne - France, alors que ces nations sont apparues, faute de stratégies définies en commun, désorientées et réagissant par leurs seuls réflexes nationaux.

Ce bouleversement affecte également les rapports Nord-Sud. La récente décision de plusieurs grandes banques américaines de provisionner leurs créances sur le tiers monde fait écho aux décisions de certains pays en développement, et non des moindres et non des plus pauvres, de ne plus assumer complètement le poids de leurs dettes.

Cette orientation nouvelle va affecter nos positions africaines et donc notre poids dans la politique mondiale.

L'équilibre géopolitique du monde est en train de changer, son centre de gravité passant de l'Atlantique au Pacifique. Les décideurs américains d'aujourd'hui n'habitent plus

Boston, mais Los Angeles. Il est significatif que le Japon assume aujourd'hui la tâche de répondre aux besoins de financement du tiers monde et de relancer l'économie mondiale.

Le sentiment qui se fait jour dans les différents pays du monde est que la France est moins présente que dans le passé, comme si le consensus dont je parlais tout à l'heure délitait les lignes de force de notre politique, comme si nous étions ramenés à notre simple poids démographique, comme si nous étions pris de vitesse par les propositions successives de Mikhaïl Gorbatchev, comme si nous avions admis que nous ne pouvions jouer de rôle au Liban et au Moyen-Orient, comme si nous doutions de l'avenir de la construction européenne.

Nous savons que votre connaissance personnelle, monsieur le ministre, des dossiers les plus brûlants, notamment sur le désarmement, est une garantie de succès dans ces négociations. Nous savons que M. le Premier ministre aborde avec détermination les dossiers de la Communauté européenne, ceux de nos relations avec les superpuissances, ceux de nos relations avec l'Afrique et le Moyen-Orient essentiellement, et, à l'échelle du monde, la conférence de Venise vient de permettre, à notre satisfaction, le message unitaire du Président de la République et du Premier ministre.

Mais à l'aube du XXI^e siècle, il ne suffit pas d'avoir raison pour être entendu. Il ne suffit pas d'être raisonnable pour être suivi, il ne suffit pas d'être compétent pour être reconnu. Dans notre monde médiatisé, il faut donc que les objectifs soient bien établis, les messages clairs et bien affirmés.

Dans cet esprit, monsieur le ministre, je pense que la France, en plus de son action au sein des instances internationales, doit privilégier, pour renforcer sa politique étrangère, une politique bilatérale plus puissante conjuguant tous les aspects de ses relations politiques, culturelles et économiques.

En Europe, la France doit dire clairement que si elle est favorable au désarmement, elle ne peut l'être qu'à partir d'un équilibre militaire sur le théâtre européen de Brest à l'Oural. Ne pas l'énoncer suffisamment tôt aurait pour conséquence de nous placer rapidement dans une position d'accusé et nous enlèverait toute chance de participer aux négociations ultimes qui, n'en doutons pas, nous concerneront directement et ne sont pas encore engagées.

La France doit ensuite affirmer jusqu'où elle est solidaire de la République fédérale d'Allemagne qui a eu le sentiment d'être lâchée par les Américains et par la France alors que Gorbatchev s'efforçait de se rapprocher des préoccupations allemandes.

Comment nos voisins d'outre-Rhin ne seraient-ils pas troublés par les propositions soviétiques de désarmement alors qu'ils ne sont pas en mesure de savoir exactement à quel moment la France mettrait en jeu sa politique de dissuasion nucléaire si leur territoire était l'objet d'une attaque soit nucléaire, soit de type conventionnel ?

Pouvons-nous rester sans réagir alors que des deux côtés du Rhin, comme le soulignait précédemment le président Valéry Giscard d'Estaing, apparaissent des divergences majeures de sensibilité de l'opinion publique sur le nucléaire ?

Ne devrions-nous pas dépasser notre position officielle selon laquelle si la survie de notre territoire se joue à nos frontières, notre sécurité se joue, elle, aux frontières de nos voisins ? Ne faudrait-il pas définir conjointement avec l'Allemagne la notion de sanctuaire ?

La France doit aussi profiter des raisons qui ont présidé à l'élargissement de l'Europe vers le Sud. Par sa sensibilité particulière et latine, par sa position géographique, la France doit être l'axe de communication entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud.

M. Pierre Forgnée. Très bien !

M. Aymeri de Montesquiou. La communication entre Madrid et Londres doit passer par Paris. La communication entre Rome et Copenhague doit passer par Paris. La communication entre Athènes et Bonn doit passer par Paris.

Sachons développer nos relations bilatérales, instruments indispensables à la dynamisation des instances communautaires. Mais, si l'Europe constitue aujourd'hui l'un des

aspects majeurs conditionnant notre avenir, la place de la France dans cette Europe sera en grande partie le résultat de ses actions spécifiques dans le reste du monde.

A ce titre, plusieurs nouveaux courants se dessinent où, pour chacun d'eux, la France peut et doit constituer sinon un point de passage obligé, au moins une plaque tournante décisive.

En Afrique, qui fut longtemps un champ d'application de notre politique, les problèmes économiques se font de plus en plus pressants et préoccupants. Les États-Unis voudraient y mener une politique dynamique et octroient des prêts particulièrement avantageux. Mais la barrière de la langue en Afrique francophone, les réactions psychologiques des Africains eux-mêmes décourageant souvent une action directe de leur part. Afin de contourner cet obstacle, les Américains essaient d'utiliser le « cheval de Troie » du Canada francophone. Les Canadiens, désireux de promouvoir une percée économique en Afrique, proposent des lignes de crédits que nous ne pouvons suivre.

Pour freiner cette pénétration et trouver des alliés, proposons aux Québécois une coopération. Sachons orienter leur action par une concertation active et, à cet effet, je propose des rencontres périodiques franco-canadiennes menées par le ministre de la coopération.

Sachons accompagner un mouvement irréversible pour ne pas le subir.

Au Moyen-Orient, nous ne sommes pas remis d'une série d'échecs économiques et politiques qui nous ont fait perdre le grand marché des avions de combat. Nous devons reprendre au plus haut niveau les contacts personnels, qui sont la clé de toutes relations privilégiées d'Etat à Etat dans cette région.

En Asie, nouveau centre de développement des relations mondiales, un facteur déterminant au cours des prochaines décennies sera constitué par le poids croissant de la Chine dans le domaine économique et spatial.

Dans ce pays, l'évocation du général de Gaulle et de sa politique constitue encore aujourd'hui une référence très vivante. Mais, là aussi, les relations économiques sont considérées comme partie intégrante de nos relations diplomatiques et, en tant que douzième fournisseur, la France n'a pas, là non plus, la place qui devrait être normalement la sienne.

Considérant la complexité du système administratif chinois, le rôle de la grande commission franco-chinoise doit être développé pour permettre, d'une part, à notre commerce extérieur de retrouver un rang plus proche de notre poids politique réel et, d'autre part, à une politique économique de coopération commune dans le tiers monde de se développer.

La politique étrangère est un mélange d'action et de déclarations. Ces dernières sont aussi importantes que les premières. N'oublions pas que l'influence de la France repose en grande partie sur son image, forgée au cours des siècles par ses positions en faveur des droits de l'homme, des droits des peuples et des nations. Nous appuyant sur un consensus national, sachons poursuivre cette grande tradition en l'adaptant à notre monde nouveau par une réussite économique, vecteur essentiel des idées de cette fin du XX^e siècle.

On a vécu sur l'idée que la qualité de nos relations politiques développerait nos relations économiques. On se rend compte aujourd'hui que le recul de nos positions économiques dégrade nos positions politiques. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Mes chers collègues, avant de donner la parole à l'orateur suivant, je vais consulter l'Assemblée, comme le souhaite M. le président Chaban-Delmas, sur le point de savoir si elle entend ou non poursuivre le débat jusqu'à son terme.

Je n'ai guère de doutes sur la réponse, mais je souhaite appeler l'attention de tous les collègues présents sur le fait que la seule audition des orateurs inscrits dans la discussion nous conduira jusqu'à une heure du matin environ. Nous écouterons ensuite les réponses des ministres avant d'en venir aux questions, qui émanent de plusieurs groupes et auxquelles le Gouvernement aura certainement à cœur de répondre complètement.

Même si tous les orateurs sont très attentifs à respecter leur temps de parole, comme la plupart l'ont été depuis le début du débat, cela nous conduira vraisemblablement aux

environs de quatre heures et demie du matin. Il est bon d'y songer dès maintenant pour éviter de trop retarder le moment où interviendront les derniers orateurs.

J'ajoute que, dans ces conditions, la séance de demain matin disparaîtrait, puisque l'usage veut que l'Assemblée ne siège pas le matin lorsque la séance la nuit s'est prolongée au-delà de deux heures.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Je pense, monsieur le président, que le débat peut être mené jusqu'à son terme. J'interviendrai assez brièvement à la fin de la discussion générale. M. Bosson, de son côté, interviendra brièvement sur l'Europe. Ensuite, nous répondrons aux questions, en espérant que cette phase du débat ne durera pas aussi longtemps que vous l'avez indiqué.

M. le président. Nous essaierons de tenir le rythme !

Je vais donc consulter l'Assemblée.

M. Michel Dabré. Je ne suis pas d'avis de poursuivre. Il n'est pas sérieux d'aller jusqu'à quatre heures et demie du matin !

M. Bruno Gollniach. C'est sûr ! Nous verrons à deux heures et demie !

(L'Assemblée, consultée, décide de poursuivre le débat jusqu'à son terme.)

M. le président. Puisque l'Assemblée en a décidé ainsi, nous allons donc poursuivre. J'observe, au demeurant, qu'elle est raisonnablement présente.

La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il est de bon ton, lorsque l'on parle de politique étrangère - et nombre d'orateurs ont sacrifié à ce rite - de parler de consensus. J'observe d'ailleurs que, très souvent, ceux qui en parlent dérapent assez rapidement dans la critique de ce qui s'est passé entre 1981 et 1986 ou dans des appréciations certes cordiales, mais nuancées, de l'activité du Président de la République.

Puisque nous parlons de consensus, il est raisonnable de se poser la question de savoir si nous parlons tous de la même chose. Par exemple, tout le monde a parlé de la paix, tout le monde a demandé la paix, tous les orateurs précédents ont été pour la paix d'ailleurs, qui ne le serait ?

Pourtant, nous constatons que la définition de la paix est fort différente selon les interventions, mais aussi selon les prises de position des membres du Gouvernement. Ainsi tel ministre de la défense nous explique que la paix se fait par le non-désarmement, tel autre ministre par un désarmement nuancé, etc. J'en viens presque à me demander avec une certaine inquiétude - du moins pour vous, monsieur le ministre - si le Gouvernement a encore sur ces bancs une majorité !

M. Maurice Adenot-Pouf. Très bien !

M. André Bellon. Un autre thème semble lui aussi réaliser le consensus, c'est la pauvreté, le tiers monde, le développement. Je m'y arrêterai quelque peu.

Le groupe socialiste a demandé à plusieurs reprises un débat sur ces questions. Ce n'est pas pour le plaisir de sacrifier au rite des débats, d'autant que nous en avons eu quelques-uns. Ce n'est pas non plus parce que nous n'avons pas l'occasion de nous exprimer sur ces sujets : le débat de ce soir en est une, l'examen de la convention internationale sur le blé, hier, en était une autre, et la discussion budgétaire nous en fournira de nouvelles. Mais vous conviendrez que, chaque fois, le débat est soit parcellaire, parce qu'il ne permet d'aborder qu'une partie de la question « aide, coopération, développement », soit noyé dans un ensemble d'autres problèmes qui, étant tout aussi importants les uns que les autres, ne permettent pas de clarifier de manière systématique, j'allais dire exhaustive, la réalité des problèmes de développement et de coopération.

C'est ce qui justifie que nous ayons demandé un débat d'ensemble sur le développement.

Ce débat, nous y tenons beaucoup. J'ai cru comprendre que M. le secrétaire d'Etat, hier, avait promis, au nom du Gouvernement, qu'il aurait lieu. Nous en prenons acte.

Nous avons, par ailleurs, déposé une proposition de loi sur la question du développement - j'aurais pu dire de la coopération si ce mot n'évoquait une structure administrative particulière. Nous souhaiterions que cette proposition de loi puisse être examinée, d'autant qu'il est permis de penser que les questions de développement valent bien celles des semi-conducteurs que l'on a évoqués au début de la séance et qui font, eux aussi, l'objet d'une proposition de loi inscrite, elle, à notre ordre du jour.

Incontestablement, le besoin se fait sentir de clarifier ces questions. Abandonnant ici le ton humoristique, je dirai que l'on ne peut en rester aux mots. On ne peut se contenter de dire « oui, il est dramatique qu'il y ait de la famine, oui il est dramatique qu'il n'y ait pas de développement ». Qui prétendrait le contraire ? Mais peut-être serait-il opportun d'aller plus loin !

Or, monsieur le ministre, je discerne mal en quoi vos déclarations ou celles de certains leaders de la majorité sur le drame que connaît une fraction considérable de la population mondiale s'harmonisent avec des positions que vous prenez ou des doctrines que vous défendez par ailleurs, et tout particulièrement avec votre doctrine économique. Je n'ai pas la conviction que le libéralisme tel qu'il est développé, de façon un peu primaire, par certains responsables de la majorité, soit compatible avec la recherche de solutions.

Alors que nous sommes dans une économie où 1 000 milliards de dollars de dettes se sont accumulés, il est permis de se demander à quoi ces dettes ont servi, pourquoi il n'y a pas d'emploi, pourquoi il n'y a pas de développement et pourquoi, finalement, nous entrons de plus en plus dans une économie de spéculation, ou tout au moins dans une économie où le capital financier remplace de plus en plus, qu'on le veuille ou non, le capital industriel - c'est le fond du problème - et où la rentabilité du capital industriel apparaît de plus en plus inférieure à celle du capital financier.

C'est là une question fondamentale qui, apparemment, ne tracasse personne, et qui tracasse d'autant moins que, sur le territoire national, on la renforce par des mesures telles que les privatisations qui, en elles-mêmes et au-delà de tout problème de doctrine sur le sens des nationalisations, ne sont que l'utilisation d'une épargne nationale à des fins financières plutôt qu'à des fins d'investissement ou à des fins industrielles. C'est une vraie question qui, débordant très largement le cadre national, s'étend aujourd'hui à l'ensemble du monde.

Peut-on - question annexe, mais non sans importance - continuer à avoir une monnaie de réserve qui soit une monnaie nationale et, qui plus est, est la monnaie d'un pays à déficits constants sur le plan de ses échanges extérieurs comme sur celui de son budget ? Cette deuxième question conduit à s'interroger, monsieur le ministre, sur votre doctrine libérale !

Ce n'est pas en répondant : « Charité, développement » que l'on résout les problèmes, et je crois qu'il y a nécessité d'en parler.

Je n'ignore pas que certains analystes, ou certains théoriciens, résolvent le problème en disant que, au fond, les pays du tiers monde trouvent en eux-mêmes leur propre motivation, leurs propres forces, j'ai ainsi entendu M. Malhuret déclarer - intéressante réécriture de l'histoire, que j'ai déjà citée en commission des affaires étrangères - que ce n'est pas la colonisation qui a créé le sous-développement, mais le sous-développement qui a créé la colonisation.

Je passe sur cette interprétation de l'histoire, qui est soit tautologie, et donc sans intérêt, soit apologie de la force et encore moins intéressante. Il reste que dans cette interprétation, dans cette vision de la motivation du tiers monde, il y a une part de vérité : il faut, en effet, que les pays du tiers monde se motivent, rassemblent leurs capacités dans la recherche d'un véritable développement. Encore faut-il que le système international et les moyens que nous leur donnons ne les contraignent pas de telle façon qu'ils ne puissent rien faire, auquel cas la discussion est sans intérêt.

De ce point de vue, je rejoins d'une certaine façon une remarque de M. le président Giscard d'Estaing sur la dette : nous ne pouvons pas ajouter aux difficultés du tiers monde une contrainte supplémentaire, fût-elle née de l'histoire, celle de la dette. Sans doute faut-il passer l'éponge, accorder un moratoire et non pas en rester à des solutions à court terme qui ne font que perpétuer le problème.

Encore faut-il que cette mesure s'accompagne d'une réflexion générale sur l'ensemble du système économique et du système social. Il est trop facile, en effet, de toujours voir partout la marque de la fatalité, qu'il s'agisse de phénomènes climatiques ou d'aberrations conjoncturelles.

Il y a de vrais problèmes sociaux dans les pays du tiers monde. Parlons-en, mais parlons-en en fonction de nos propres capacités d'intervention sur l'ordre économique mondial, de nos moyens, de nos propres contraintes. Parlons-en en reliant notre politique de relations extérieures, notre politique de coopération, à l'ensemble de la politique du Gouvernement, faute de quoi les déclarations seront sûrement sympathiques, certainement morales, sans doute charitables, mais certainement pas efficaces.

Convenez, monsieur le ministre, au travers de toutes ces questions, que le débat que nous vous demandons en vaut franchement la peine ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Dalbos.

M. Jean-Claude Dalbos. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à la fin de la guerre, le général de Gaulle et le chancelier Adenauer se serraient la main pour jeter les bases de l'Europe.

Nous avions vingt ans et nous avons cru à l'Europe.

En quarante ans, ont été seulement réalisés un marché commun douanier, une politique agricole commune.

Où en est l'Europe avec son marché commun intérieur, son espace sans frontières où circuleraient librement les hommes, les idées, les marchandises, les services, les capitaux ?

Où en est l'Europe politique, qui permettrait de faire entendre la voix de 350 millions de citoyens face à 220 millions d'Américains et 180 millions de Soviétiques ?

La France est-elle décidée à jouer le jeu ? En a-t-elle les moyens ? On peut en douter lorsqu'on voit qu'elle se désintéresse du destin du monde.

La présence de la France en Asie, par exemple, n'est plus guère que symbolique, et l'Europe ne l'a pas remplacée.

En Amérique latine, notre présence économique s'éteint lentement.

Au Moyen-Orient et au Proche-Orient, dans le bassin méditerranéen, nous laissons aux Etats-Unis la tâche d'assumer nos anciennes responsabilités.

En Europe même, nous n'avons pas su profiter de l'ouverture partielle des frontières, nous contentant, lors de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, de faire brûler les camions dont nous ne voulions pas, sans nous préoccuper de nous battre pour reconquérir des marchés.

Durant les neuf premiers mois de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, l'Allemagne a augmenté ses exportations vers l'Espagne de 111 p. 100, la France de 0,1 p. 100.

C'est la première question, messieurs les ministres, que je vous poserais : êtes-vous prêts à aider nos entreprises à retrouver la confiance, la volonté et les moyens de reconquérir leur compétitivité ? C'est essentiel, et nous ne sommes pas encore sortis de nos difficultés.

Un autre problème essentiel, me semble-t-il - M. Giscard d'Estaing et plusieurs autres collègues en ont parlé - est celui de l'Allemagne.

Chaque fois que nos gouvernements, que nos chefs d'Etats se rencontrent, ils ressortent en se congratulant et en affirmant bien fort leur volonté de resserrer plus encore les liens étroits qui unissent nos pays de France et d'Allemagne.

Pour les Français, et malheureusement pour les Allemands aussi, cela tient plus de la méthode Coué que de la détermination.

Bien des Allemands, en effet, ne croient plus à l'intervention immédiate de la France en cas de menace directe sur la République fédérale d'Allemagne. Comment pourraient-ils le croire d'ailleurs, alors que nos discours sont souvent divergents, alors que nous parlons dans le même temps d'une coopération étroite avec l'Allemagne et d'une défense strictement nationale ?

Ceux qui vont en Allemagne se rendent compte que la R.F.A., notamment sa jeunesse, est tentée terriblement par le neutralisme, que la progression des Verts, les hésitations des socio-démocrates prônant le désarmement en Europe risquent d'aboutir à un lâchage de la France et de l'Europe au profit

d'une dérive vers l'Est. N'est-ce pas ce qui incite M. Gorbatchev à proposer le retrait de tous les missiles implantés en Allemagne ?

Pour bien comprendre les Allemands il faut essayer de se mettre à leur place.

Sommes-nous conscients que l'Allemagne est privée de tout armement nucléaire, donc de toute force de dissuasion ?

Sommes-nous conscients que l'Allemagne de l'Ouest est toujours occupée par les alliés et ne contrôle même pas ses propres forces militaires ? Celles-ci sont intégrées à l'O.T.A.N. et dépendent de ses alliés, tout comme d'ailleurs celles de l'Allemagne de l'Est dépendent de l'U.R.S.S.

Sommes-nous conscients que sur le sol de l'Allemagne de l'Ouest existe un nombre impressionnant de fusées Pershing et de missiles à longue et moyenne portée, tout comme d'ailleurs il en existe sur le sol de l'Allemagne de l'Est ? Une telle réserve pourrait facilement devenir le lieu d'un champ de bataille pour les deux grands qui se partagent le monde.

Comment ne pas comprendre les réticences des Allemands ? Comment ne pas comprendre qu'ils sont inquiets, souvent angoissés et souvent les victimes de politiciens habiles ?

Pour éviter qu'ils ne choisissent, chaque jour plus nombreux, le neutralisme pacifique, il faut leur montrer une Europe unie, une Europe réaliste, vivante et en marche, et pas seulement les congratulations des responsables politiques.

J'en viens à ma seconde question, messieurs les ministres.

M. le président. Je suppose que c'est la dernière, mon cher collègue ?

M. Jean-Claude Delbos. C'est la seconde et la dernière, monsieur le président.

Etes-vous prêts, messieurs les ministres, à vous engager à fond vers une Europe, non seulement avec un marché commun intérieur, lequel est prévu pour 1992 par l'Acte unique, mais aussi avec une politique de défense commune, seule façon de redonner la foi et l'espérance à notre vieille Europe et, par là même, à la France ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Caro.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le ministre, je me bornerai à faire trois observations que j'essaierai de placer dans un cadre que je qualifierai d'opérationnel. En effet, plutôt que de me livrer à des considérations de nature politique - d'autant que je partage les options de notre Gouvernement et que je me range avec une très grande satisfaction aux propos tenus par le président de la commission des affaires étrangères - je voudrais tenter de définir trois points qui me paraissent essentiels.

Premièrement, après l'électrochoc de Reykjavik, l'Europe a changé. Elle n'est en tout cas plus la même. On a beaucoup pensé qu'il y aurait un découplage avec les Etats-Unis ; cela n'a pas été le cas. On a cru et on a craint, peut-être à juste titre, un découplage avec la République fédérale d'Allemagne, pour ne parler que d'elle ; cela n'a pas eu lieu. En revanche, on a assisté à un resserrement des volontés politiques des gouvernements, et je n'en veux pour preuve que les récentes déclarations du ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, sir Geoffrey Howe, qui, montrant que les intérêts des Etats-Unis devenaient de plus en plus lourds dans le Pacifique, incitait le Royaume-Uni à trouver les voies et les moyens pour renforcer la politique européenne, notamment en matière de désarmement et de défense, au sein de l'U.E.O.

Il est tout de même assez curieux de constater que ce resserrement des volontés européennes, au moment où, après Reykjavik, on pouvait se poser la question de savoir dans quelle mesure l'Europe aurait sa place dans le dialogue entre les continents, ne s'est pas traduite dans les méthodes de travail et que nous avons manqué - de peu, c'est vrai - des possibilités de faire parler l'Europe d'une seule et même voix.

Je n'en veux pour preuve qu'une sorte de malchance qui semble poursuivre nos gouvernements, à commencer par le nôtre, devant des impossibilités de fait. Je vais prendre un exemple que vous connaissez, monsieur le ministre ; il date de 1985. Des experts de l'U.E.O. avaient été chargés de discuter des problèmes de désarmement à Bonn. C'était au lendemain de la relance, la volonté y était. Or, il a suffi d'un

télégramme du sous-secrétaire d'Etat américain à la défense destiné à nous faire comprendre qu'il valait mieux ne pas parler des problèmes de désarmement entre Européens sans les Américains, pour que la question ait été plus ou moins rayée de l'ordre du jour et renvoyée aux calendes grecques.

M. Michel Debré. Très juste !

M. Jean-Marie Caro. En second lieu, il y a eu la réunion de Venise en 1986. Nous étions au lendemain de l'attaque libyenne et en pleine affaire de terrorisme. Les Européens ont eu, une fois de plus, le souci de privilégier des réunions avec nos amis et alliés des Etats-Unis et de reporter toutes décisions concertées à la réunion de Tokyo, qui devait se tenir quelques jours plus tard, afin que celles-ci soient prises au niveau le plus large et le plus élevé possible. Or, la chose aurait pu se faire entre Européens.

Ensuite, est venue la proposition de M. Gorbatchev du 28 février 1987. M. Shultz, pressé, demande une réponse aux Européens, qui font savoir qu'ils ne sont pas là pour aller plus vite que cela n'est nécessaire. Néanmoins, encore une fois, par malchance - j'espère qu'il ne s'agit de rien d'autre - ils n'arrivent pas à se mettre d'accord pour essayer de trouver, ensemble, la même définition ; j'allais dire la même proposition, car les Européens étaient suffisamment fournis en réflexions et en projets pour ne pas être placés uniquement dans la situation de ceux qui ne doivent faire qu'une seule chose : répondre.

Il s'est trouvé qu'à Luxembourg, le 28 février 1987, les ministres des affaires étrangères et ceux de la défense de l'U.E.O., n'ayant pas encore connaissance d'un consensus dans l'équipe gouvernementale de la République fédérale d'Allemagne, n'ont pu qu'exprimer leur volonté de parler d'une seule et même voix et de répondre à M. Shultz en tant qu'Européens. Il s'agissait, déjà, d'un acte politique important malgré tout et nombre d'entre nous l'ont souligné avec satisfaction.

Vint la réponse de la République fédérale d'Allemagne - le cabinet de la R.F.A. ayant réussi à trouver une position commune - avant même d'ailleurs le débat du 4 juin au Bundestag et la réunion de l'O.T.A.N. du 11 juin à Reykjavik. Entre la date de cette réponse et celle de cette réunion, on n'est malheureusement pas arrivé à trouver un moment pour réunir, au moins encore une fois, les sept pays de l'U.E.O., lesquels peuvent, en vertu du traité de Bruxelles, prendre une position commune en matière de désarmement. Or je crois avoir, monsieur le ministre, que des tentatives avaient été faites pour que, entre le moment de la réponse de la République fédérale d'Allemagne et la réunion du 11 juin à Reykjavik, les ministres des affaires étrangères et ceux de la défense puissent au moins se rencontrer. Encore une fois, par un concours de malchances, la chose n'a pu se faire. La France et l'Allemagne n'ont pas non plus trouvé le moyen, à elles deux, alors que nous louons, nous célébrons ici, sur tous les bancs, la nécessité de la coopération franco-allemande - et j'en suis un fervent partisan - de se réunir de façon bilatérale !

Nous avons continué à faire, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce que nous avons fait pendant des années : additionner des positions convergentes, sans pour autant réussir une seule fois à enregistrer, célébrer une position commune européenne.

Ces faits ne peuvent toutefois permettre à quiconque d'initier un procès d'intention à nos gouvernements et de mettre en cause la volonté politique qui les anime. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en matière de désarmement notamment, l'opinion publique s' imagine, à tort ou à raison, que les propositions viennent de M. Gorbatchev et que les Occidentaux ne sont là que pour répondre, que c'est lui qui mène le bal et que les Européens se courent après pour se concerter.

M. Jean-Marie Deiliet et M. Jean-Paul Virapoullé. Très juste !

M. Jean-Marie Caro. Or si M. Gorbatchev, manipulant l'opinion publique d'une façon remarquable, l'utilise comme un levier pour faire passer sa politique...

M. Jean-Marie Deiliet et M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. Jean-Marie Caro. ... c'est que la règle du jeu de cette fin du XX^e siècle est de travailler avec l'opinion publique, de l'utiliser comme levier et, si possible, de s'en faire un com-

plice, un comparse. Lisez les discours de M. Gorbatchev : ils s'adressent à tour de rôle à la sensibilité de telle ou telle partie de notre opinion publique européenne !

Quant à nous, nos moyens ne sont que ceux de notre bonne et vieille diplomatie traditionnelle, avec ses certitudes, mais nos méthodes ne sont guère de nature à faire rêver l'opinion publique, en particulier la jeunesse.

Quand on pense que l'on cite la chance de l'Europe, qui est organisée, qui se réunit à longueur de semaines et d'années, de pouvoir répondre à nos amis américains d'une seule et même voix, ne serait-ce qu'à l'occasion d'une réunion d'une heure à Paris, à Londres, à Luxembourg ou ailleurs, on en vient à se demander si réellement des instructions fermes ont été données afin que les responsables de notre politique étrangère mettent tout en œuvre pour que, chaque fois que cela est possible, la concordance se traduise par la concomitance et la collégialité des prises de position.

C'est dans cet esprit que je souhaiterais que la France prenne encore et sans cesse davantage conscience du rôle qui lui est dévolu par l'Histoire et par ses capacités.

Beaucoup l'ont dit ici à cette tribune et je n'y reviendrai pas, mais nous sommes tout à fait conscients que si chacun a son rôle à jouer dans l'organisation de l'Europe, le rôle politique est l'un de ceux qui conviennent le mieux à la France et qui doivent lui revenir, pourvu qu'elle puisse le prendre en mains.

Notre réflexion sur le désarmement est liée à la défense européenne et pose donc le problème de l'émergence de la volonté politique. Nous sommes placés devant la nécessité d'organiser une politique de défense européenne commune. Il s'agit du dépassement de la France et de sa volonté de construire une Europe à l'image des réalités et des exigences d'aujourd'hui. Il importe que le Gouvernement s'engage à préparer cette échéance avec le concours de l'Assemblée et de la commission des affaires étrangères.

L'Europe de demain ne sera pas celle que nous avons vécue jusqu'à présent. Si nous voulons qu'elle soit celle souhaitée par la plupart des membres de cette assemblée, nous devons travailler au dépassement de la France, bien sûr avec l'Allemagne, bien entendu avec le Royaume-Uni, mais dans le cadre d'une complémentarité. Alors seulement, nous pourrions envisager que 1992 pourra émerger, comme nous le souhaitons tous, de ce lent, long mais profitable processus de la construction européenne. Le 1^{er} janvier 1993 ne pourra jamais éclore sans une volonté politique d'unification européenne davantage affirmée. Or la meilleure méthode pour faciliter une éclosion encore plus épanouie de la volonté politique européenne passe par la recherche d'une position commune en matière de défense européenne.

Je souhaite, monsieur le ministre, que, par ce débat et avec l'aide de notre ancien collègue, ministre des affaires européennes, dont je connais également la foi dans cette action, nous puissions aider et inciter le Gouvernement à être vraiment le fer de lance - même s'il ne s'agit que de petites affaires telles que celles que j'ai citées précédemment, lesquelles tiennent à notre mode de vie européen - pour avoir vraiment entre nous une position commune et, si tout va bien, une volonté de faire l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Pour reprendre votre exergue de cet après-midi, monsieur le ministre, s'il fallait caractériser d'un mot la décennie qui s'achève, c'est sans aucun doute celui d'endettement qui devrait prévaloir. La profonde détérioration des relations économiques internationales a sans doute des origines multiples, mais le poids de 1 000 milliards de dollars que représentent les dettes des pays en voie de développement suffirait à expliquer une large part de la crise structurelle que traverse la majorité des nations de ce monde.

Cet endettement inouï perturbe profondément non seulement les politiques des pays en voie de développement, mais également celles des nations industrialisées qui, faute de mettre en œuvre des mesures appropriées, n'ont guère été capables jusqu'à présent que de colloques et de déclarations « lamentatoires » sur le destin du tiers monde.

Quant à l'opinion publique, 1 000 milliards de dollars ne représentent rien de compréhensible pour elle. La crise des pays en voie de développement, du fait même de son énormité, n'a qu'un écho bien modeste dans les préoccupations des non-spécialistes.

Il est donc temps de secouer l'apathie générale et de montrer que sans une série de mesures d'urgence, assorties d'un dispositif correcteur à long terme, l'asphyxie du tiers monde, qui se généralise et gagne maintenant les Etats les plus engagés dans la voie du progrès économique comme la Côte d'Ivoire, va retentir fortement sur notre propre évolution économique.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Les responsabilités sont sans doute partagées quoique inégales. Essayons de les cerner avant de suggérer les voies et moyens des solutions possibles.

Les pays industrialisés portent à coup sûr la part la plus large des responsabilités. Disposant des sources d'information, d'une bonne connaissance du terrain et contrôlant les institutions financières internationales, ils auraient pu prévoir l'impasse dans laquelle le tiers monde se trouve engagé, tout en mesurant les risques bancaires et financiers lors des suspensions de remboursements prévisibles.

Les pays industrialisés ont joué la facilité. Ils ont à la fois forcé leurs exportations vers les pays en voie de développement et favorisé des mesures protectionnistes. Au travers des banques internationales, ils ont accepté, sinon encouragé, l'octroi de prêts massifs sans en évaluer les conséquences. Ils ont accepté trop souvent de fermer les yeux sur le recyclage de capitaux illégalement exportés hors des pays en voie de développement. Tout se passait comme si la masse des crédits disponibles était inépuisable. D'ailleurs, l'abondance des pétro-dollars incitait encore à l'accroissement de cette tendance, tant la recherche de la rémunération des capitaux libres était devenue la ligne de conduite prioritaire des banques du Nord.

Les pays industrialisés, enfin, ont laissé croire que la crise de l'endettement pourrait être surmontée dans les pays en voie de développement par le double jeu d'une politique d'austérité et de pratiques déflationnistes dont le résultat global s'est révélé bientôt désastreux pour des populations au standard de vie déjà bien rudimentaire.

De leur côté, les pays en voie de développement ont aussi pris des risques incontrôlés : l'accroissement du volume des emprunts n'a pas été maîtrisé et, dans certains cas, les crédits extérieurs ont servi autant au financement des dépenses courantes de l'Etat qu'aux investissements productifs. De plus, l'insuffisance du contrôle des exportations illicites de capitaux a aggravé une évolution en tout point défavorable.

Le résultat cumulé de toutes ces erreurs aboutit aujourd'hui à un paradoxe particulièrement contraignant : il faut alléger le poids de l'endettement, trouver le moyen de permettre aux banques prêteuses de digérer des pertes désormais inévitables et, simultanément, continuer à accorder les nouveaux prêts indispensables aux pays en voie de développement.

Face à cette situation redoutable, trop rares ont été jusqu'à présent ceux qui ont proposé des solutions réalistes. Certes, en 1985, le secrétaire d'Etat américain au trésor préconisait une politique de relance des prêts en vue de favoriser une reprise de croissance des pays en voie de développement, donc de faciliter le remboursement des dettes par le jeu du développement.

L'espoir suscité par le plan Baker est malheureusement retombé aussitôt faute du nerf de la guerre : les banques privées américaines, doit-on le rappeler, concentrent un quart de la dette extérieure de l'Amérique latine, soit environ 270 milliards de dollars. Elles ne pouvaient qu'être fort peu réceptives au plan Baker, et le déséquilibre de la balance commerciale américaine n'incitait pas non plus les Etats-Unis à renforcer leurs concours financiers.

De fait, les échecs des plans d'assainissement se sont succédés. En Amérique latine, le Mexique a été victime, en outre, d'une chute brutale du prix du pétrole qui lui assurait jusqu'à présent 70 p. 100 de ses ressources extérieures. Il a enregistré une perte d'environ 8 milliards de dollars, soit 6 p. 100 de son P.N.B., ou encore 12,5 p. 100 de ses recettes publiques. Cumulant endettement, effondrement des recettes, gaspillage et incurie trop fréquents, le Mexique est entré dans une phase brutale d'inflation - plus de 100 p. 100 en 1986 - sans que des ajustements salariaux soient effectués, induisant ainsi une baisse du quart du pouvoir d'achat.

Au Brésil, le plan Cruzado est aussi un échec. Les systèmes de production et de distribution sont désorganisés, les devises à un niveau aussi critique que l'épargne intérieure. Brochant

sur le tout, la spirale inflationniste est relancée dans les mêmes proportions qu'au Mexique et réactivée par des pratiques désastreuses, les banques brésiliennes se garantissant contre l'avenir en proposant à leurs clients des taux d'intérêt allant jusqu'à 240 p. 100 l'an !

Le comité économique de l'internationale socialiste avait pris la mesure de l'ampleur de la crise et publié dès 1985 le rapport « Global Challenge » sur la base duquel un plan d'action a été adopté au congrès de Lima, en 1986. De ce rapport, la commission Justice et Paix du Saint-Siège s'est d'ailleurs largement inspirée dans son rapport de décembre.

C'est aussi dans cet esprit que le président François Mitterrand a formulé au sommet de Venise un certain nombre de propositions visant d'une part à pallier les difficultés les plus urgentes des pays en voie de développement et à accroître les prêts bancaires par le recyclage des capitaux des pays industrialisés, d'autre part à rétablir de nouveaux équilibres durables en favorisant le rééchelonnement de la dette et la bonification des prêts accordés.

C'est en effet une constante de la politique que nous soutenons que de chercher peu à peu l'établissement de relations économiques moins inégalitaires entre le Nord et le Sud.

Engagée historiquement dans un réseau de responsabilités particulières à l'égard du continent africain, comment la France pourrait-elle oublier que les nations sud-sahariennes, si elles ne supportent qu'un dixième des dettes des P.V.D., n'en sont pas moins dans une situation particulièrement fragile, due à leur faible insertion dans l'économie mondiale ? Elles ne peuvent compter sur leur propre croissance pour trouver des capacités suffisantes de remboursement et elles attendent en conséquence beaucoup d'initiatives de la France, dont elles se sentent proches et culturellement solidaires.

Quelles démarches peuvent être les nôtres comme Etat industrialisé, comme partenaire d'institutions internationales relevant de la C.E.E. ou des Nations-unies, enfin comme puissance engagée dans d'importantes actions de coopération ? Le plus urgent, je l'ai dit tout à l'heure, est d'alléger la dette à court et à moyen terme, dont le service est devenu insupportable.

Ne serait-il pas temps de créer un institut, un organisme financier international de la dette, géré d'une manière plus respectueuse de la diversité des nations concernées et moins dépendant que la Banque mondiale ou les banques régionales de développement de la pression du monde industrialisé ?

Son objet pourrait consister tout d'abord à analyser la dette Etat par Etat, en isolant la part illégitime de l'endettement, qui relève plutôt du règlement judiciaire, comme les fonds dilapidés par les dictatures de Marcos aux Philippines ou de Duvalier en Haïti ou les dettes privées abusivement garanties par certains gouvernements.

Mais l'objet principal du nouvel organisme consisterait avant tout à élaborer un accord de renégociation des dettes existantes, à déterminer les conditions et les taux des prêts ultérieurs. Il pourrait en assurer le suivi et le contrôle, l'esprit étant de lier les solutions à la question de l'endettement, à la planification du développement.

Ainsi, les remboursements devraient être calculés en tenant compte d'un seuil limité à 20 p. 100 des recettes d'exportation. Les devises pourraient, lors des remboursements, être différentes de celles dans lesquelles l'emprunt a été contracté. Des dispositions pourraient être prises pour que les banques créditrices puissent, sous le contrôle de l'institut, constituer des provisions en cas de pertes prévisibles.

Parallèlement à ces mesures, trois objectifs devraient être visés lors de la renégociation des emprunts ultérieurs : tout d'abord inscrire un minimum de développement social au bénéfice de populations qui, jusqu'à présent, ont supporté principalement les efforts d'assainissement ; ensuite, limiter les dépenses d'armement ; enfin, mettre en place des mesures tarissant la fuite des capitaux vers les banques du Nord.

La France, en raison du rôle qu'elle joue dans le monde, ne pourrait-elle pas prendre l'initiative de ces propositions qui s'inscrivent dans le droit fil des interventions du Président de la République ? Ce faisant, elle renforcerait sans doute son audience internationale.

Sur un autre plan, l'effort quantitatif et qualitatif consenti en particulier sous la précédente législature en faveur du développement ne saurait être remis en cause, comme le bruit

en circule actuellement dans les antichambres de la rue Monsieur. Au contraire, il convient de reprendre et d'accentuer cet effort, afin d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut recommandé par les instances internationales aux pays industrialisés.

C'est dans cet esprit, mon collègue André Bellon l'a rappelé tout à l'heure, que le groupe socialiste a déposé une proposition de loi, faute d'obtenir du Gouvernement l'assurance que ces mesures seront inscrites dans les prochains budgets. Mais notre proposition va bien au-delà de ce simple et important objectif. Elle préconise des mesures d'urgence, de survie, en faveur des populations menacées dans leur existence même. Elle affirme la nécessité de conjuguer l'action fondamentale de l'Etat avec celle des nombreuses organisations non gouvernementales, proches du terrain, tout en poursuivant ces nouvelles formes de coopération qu'on appelle « décentralisées » puisqu'elles mobilisent les moyens considérables, humains et matériels, des collectivités locales.

Monsieur le ministre, le Gouvernement est-il prêt à accepter l'inscription de cette proposition de loi à l'ordre du jour du Parlement ? Il s'honorerait de le faire et répondrait aussi au vœu de certains députés de sa propre majorité, qui ont signé une autre proposition de loi, d'inspiration plus réduite sans doute, mais dont beaucoup de dispositions s'apparentent à la nôtre.

M. le président. Songez à conclure, monsieur Vivien. Pensez à ceux de vos collègues qui interviendront à trois heures et demie du matin.

M. Alain Vivien. J'en aurai déjà terminé, monsieur le président... (Sourires.)

Lorsque je vous ai interrogé, à l'occasion des questions d'actualité, monsieur le ministre, vous m'avez indiqué que vous me répondriez aujourd'hui même. Nous sommes donc très attentifs à la réponse que vous allez nous donner sur ce point. Nous sommes persuadés que devrait naître dans cette assemblée et ailleurs un vaste consensus pour agir enfin utilement en faveur des pays en voie de développement. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les relations Est-Ouest connaissent depuis quelques mois un regain d'intensité qui semble s'accroître. Au-delà des négociations sur les armements, dossier que je n'aborderai pas aujourd'hui, on observe une volonté tangible et multiforme de reprise ou de développement des relations allant au-delà des propos convenus, qui sont depuis fort longtemps partie intégrante du dialogue Est-Ouest.

Certes, la naïveté n'est pas de mise. Les enseignements brutaux et répétitifs de l'histoire récente et un peu moins récente, sans oublier l'actualité afghane, montrent toute la prudence, pour ne pas dire la méfiance, dont il convient de ne pas se départir.

Selon votre excellente formule, monsieur le ministre, à laquelle j'adhère tout à fait, plutôt que de prendre M. Gorbatchev au mot, prenons-le au fait. Mais justement, puisque l'on affiche la « glasnost », c'est-à-dire la transparence, et que l'on semble vouloir l'exporter, et en tout cas la mettre en avant dans les pays du camp socialiste, observons cette évolution déjà notable. A l'Est plus qu'ailleurs « l'effet d'affiche » a son importance, même si les objectifs à long terme restent inchangés.

Cette évolution de l'atmosphère à l'Est amène à s'intéresser non seulement à l'U.R.S.S., mais encore aux pays de l'Est européen. La spécificité de chacun d'eux est mieux perçue, elle devient plus intelligible aux non-spécialistes.

Ainsi, avec le récent voyage de M. Gorbatchev en Roumanie, a été suivie de près, au-delà de la situation terrible qui y sévit, la position du régime de ce pays par rapport aux réalités géopolitiques, économiques et sociales. L'hôte soviétique, évoquant sans ambages les problèmes posés par le népotisme et délaissant quelque peu la langue de bois et le discours assommoir, on a pu apprécier du côté roumain quelques réactions marquées au coin de la franchise, franchise à laquelle, il faut le reconnaître, on n'est pas souvent habitué en de telles circonstances.

Les péripéties du programme, puis la visite elle-même du Premier secrétaire du P.C. soviétique en Tchécoslovaquie, avaient déjà attiré l'attention sur un certain malaise avec les dirigeants de ce qu'on l'on appelle un « pays frère », installés depuis dix-huit ans à leur poste pour y faire régner l'ordre restauré un an plus tôt par les blindés d'un certain M. Brejnev, alors en pleine ascension. L'ombre du jardinier de Bratislava, c'est-à-dire M. Dubcek n'a cessé de se projeter pendant ces quelques jours sur les structures du pouvoir tchécoslovaque et sur le peuple. Là comme ailleurs, dès qu'un mouvement s'amorce, quelle que soit son ampleur initiale prévisible, un espoir renaît face à un système cristallisé depuis des décennies.

En Allemagne de l'Est, tout récemment, nous avons assisté - et nous allons probablement encore assister - à des spectacles tout à fait étonnants comme celui de ces jeunes, agglutinés au pied du mur de la honte, pour écouter les accents d'une musique qui se joue de l'autre côté, mais qui, pour ce faire, doivent affronter la police politique ; celui aussi des églises - luthériennes - qui ne se remplissent certes pas autant qu'en Pologne, mais peut-être davantage qu'à l'Ouest ; celui des adultes, qui regrettent d'avoir oublié la langue russe qui leur permettrait de lire la Pravda, que les autorités font ce qu'il faut pour rendre introuvable.

Bien différente est la situation de la Pologne. Si, de par sa position géopolitique, elle est un pays socialiste à part entière, elle est aussi un pays socialiste entièrement à part. Peut-être pas pour longtemps, laisse-t-on entendre depuis peu, puisque le Gouvernement, là-bas aussi, annonce des privatisations. Le hasard ne ferait-il pas de la Pologne un précurseur et un pionnier ? C'est toute l'ambiguïté d'un discours non dit où l'on se prévaut de ce qu'on a refusé. Complexe et subtil aspect de la réalité polonaise ! Comment mieux l'illustrer qu'en rappelant la constatation étonnée du journaliste soviétique Léonid Potchivaloff qui, dans le cadre de la récente interview du cardinal Glemp, fait part d'une expérience vécue par lui, où un membre important du parti communiste polonais se signe et s'agenouille en entrant dans une église. Il s'interroge : « Comment concilier les deux ? ». Il conclut : « Et, voilà, la conciliation est possible ! C'est la Pologne compréhensible et imprévisible. » Je me garderai bien de trancher le débat et surtout de vous apprendre la Pologne, monsieur le ministre, alors que vous la connaissez bien !

J'observe simplement que le programme de séjour d'un chef de gouvernement occidental à Moscou en 1987, qu'il s'appelle Margaret Thatcher ou Jacques Chirac, ressemble fortement depuis 1986 à ceux des ministres ou parlementaires des mêmes pays qui se rendent à Varsovie.

Bien que protocolaires, les rencontres officielles sacrifient moins aux paroles verbales habituelles. Contact est pris avec des représentants ou des « éléments p'ares » de la société civile et de l'opposition, sans provocation aucune, mais sans complaisance, la personnalité de chacune des parties étant affirmée. On ne veut pas donner des leçons, mais on ne se déplace pas non plus pour en subir.

C'est là une évolution que je considère comme positive, à laquelle nous avons eu la chance de participer et que nous favoriserons.

La France, pays des droits de l'homme et des libertés, agit partout dans le monde, et notamment en Pologne, pour que ces libertés et ces droits soient respectés. Il ne faut jamais laisser passer la chance d'élargir le champ des libertés, et le tout récent voyage du pape Jean-Paul II laisse apparaître, même s'ils sont frères, de nouveaux espoirs pour Solidarité.

Ayant eu l'occasion de présider en mars la délégation du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale qui s'est rendue en visite en Pologne, deux semaines avant votre propre visite dans ce pays, je n'ai cessé de rappeler ces évidences.

Nous avons aussi souligné avec force la nécessité de renforcer nos liens ainsi que les possibilités de leur concrétisation.

Le cœur et la raison justifient l'un et l'autre ce renforcement, à différents titres. Ainsi, il n'est pas toujours aisé de faire le partage. Les relations étroites entre la France et la Pologne sont issues d'une tradition séculaire d'amitié et d'estime sur laquelle tout le monde est d'accord mais, dans l'univers de 1987, des précisions doivent être apportées si l'on veut que ces relations gardent toute leur force et leurs possibilités de développement.

L'amitié franco-polonaise n'entre pas en concurrence avec le caractère irréductible de l'amitié franco-allemande, qui est l'un des axes fondamentaux de la politique extérieure de la France et de la construction européenne elle est même nécessaire à l'élargissement du mouvement européen à la partie orientale du continent, car l'Europe est notre patrie commune physiquement, géographiquement et historiquement, nous ne devons pas l'oublier. Elle n'est pas non plus en concurrence avec les relations franco-soviétiques.

La perspective lointaine d'une réunification de l'Allemagne ne saurait obérer ces relations et vous avez apporté récemment, monsieur le ministre, tous les apaisements nécessaires. Elle va même dans le sens d'une coopération accentuée entre la France et la Pologne.

Le maintien de contacts avec la société polonaise se révèle très précieux, tant pour les Polonais, dont la situation est souvent plus difficile qu'il n'y paraît au premier regard, que pour les Français. De multiples initiatives, personnelles ou collectives, ont montré et montrent toujours la valeur des liens de solidarité entre les deux peuples.

La partie n'est pas toujours facile, mais elle doit toujours être jouée.

J'ai apprécié les mesures concrètes que vous avez prises lors de votre visite officielle en Pologne. Dans le domaine culturel, avec l'accroissement de l'effort de la diffusion du livre et des bourses d'échange. Dans le domaine médical, avec le don d'appareils de tests pour la détection d'une maladie qui, hélas ! envahit le monde, je veux parler du SIDA. Mais, au-delà de ces mesures qui peuvent sans doute être prolongées dans ces domaines où les besoins et l'attente sont considérables - je pense notamment aux échanges entre universités, en médecine en particulier - je voudrais attirer votre attention sur la nécessité de développer à nouveau les échanges économiques.

L'importance de la dette polonaise constitue, certes, un important obstacle et exclut la reprise d'échanges selon un mode de financement dont on a mesuré les limites. Il convient donc de rechercher et de développer de nouvelles formules, plus modestes peut-être, mais plus diversifiées et surtout beaucoup mieux adaptées aux besoins des entreprises polonaises et aux capacités exportatrices réelles, mais souvent insuffisamment sollicitées, des entreprises françaises, petites et moyennes. Face à des situations exceptionnelles, il faut s'efforcer de rechercher des solutions exceptionnelles.

Ces formules, qui ne feraient pas appel à des crédits massifs et à long terme, exigeraient en revanche des actions d'information et de prospection importantes, tant du côté français que du côté polonais.

Comment de telles formules d'échange pourraient-elles être développées, dans quels domaines ? A titre d'exemple, le Gouvernement polonais est-il prêt, pour ce qui le concerne, à s'engager dans cette voie ? C'est une question que nous avons posée à Varsovie et que je pose ici.

Par ailleurs, concernant la dette polonaise, qui fait l'objet d'une négociation avec les dix-sept pays occidentaux regroupés dans le Club de Paris, pouvez-vous faire le point, monsieur le ministre, sur la situation actuelle ?

Quelles solutions envisagez-vous pour relancer les échanges, qui se font maintenant beaucoup plus vers l'Est et la République fédérale d'Allemagne que vers notre pays ? Nos parts de marché sont passées de 15 p. 100 en 1981 à 6 p. 100 en 1985. N'oublions pas que la Pologne est un marché de 37 millions d'habitants et que son produit national brut est dix fois supérieur à celui de certains pays avec lesquels nous entretenons des relations commerciales très étroites. En outre, elle occupe en Europe une position politique stratégique incontournable.

Dialoguer avec la société officielle comme avec tous les éléments de la société civile et relancer des relations économiques entre les deux pays, tels doivent être les axes de la politique de la France à l'égard de la Pologne qui, quelles que soient les vicissitudes, est toujours présente à l'esprit et au cœur des Français. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Henri Fiszbin.

M. Henri Fiszbin. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, il existe en France une grande tradition populaire fondée sur le refus de la fatalité des guerres et l'action pour la paix et le désarmement. Portée par le mouvement ouvrier, elle a, de nos jours, gagné sa

pleine maturité en se conjuguant avec le souci scrupuleux de l'indépendance nationale. La sécurité du pays et une défense efficace dans un monde qui reste, hélas ! dominé par le jeu des rapports de forces sont partie intégrante de toute réflexion authentiquement pacifique. Je me réclame de cette tradition qui fait la synthèse entre indépendance nationale et pacifisme, et qui est la seule capable d'ouvrir la perspective d'une société sûre, sans guerres et sans armes.

Je me félicite de la vitalité et de l'audience de ce courant dans de larges secteurs de l'opinion publique, notamment parmi la jeunesse, qui manifeste avec éclat ses aspirations généreuses en ce domaine. Cet acquis est précieux pour le mouvement ouvrier et pour la nation, et je récuse toute démarche qui le dilapiderait en dressant l'une contre l'autre deux exigences inséparables. Ils ont tort ceux qui, au nom de la sécurité, redoutent le désarmement et ceux qui, au nom de la paix, font peu de cas des moyens nécessaires à notre indépendance. Il faut que se complètent et se renforcent la recherche de la paix et la garantie de la sécurité.

Cet objectif devrait être au tout premier plan des préoccupations du Gouvernement, comme il le fut de 1981 à 1986. Les gouvernements de gauche ont précisément eu le mérite, à mes yeux, d'avoir manifesté l'exigence d'un rééquilibrage des forces en Europe et d'avoir toujours exprimé le souhait de la France qu'il s'instaure au plus bas niveau possible, c'est-à-dire dans le cas des missiles de portée intermédiaire, en les éliminant totalement. Et cela, sans céder sur le statut des armes françaises, qui n'avaient pas à être incluses dans les négociations sur les euromissiles.

L'action de la gauche a été marquée par le souci que notre pays facilite la recherche d'accords justes et joue son rôle dans le retour à de meilleures relations Est-Ouest.

Je me félicite, de même, du relief donné alors à l'exigence de solidarité avec le tiers monde et du désir que n'y soient pas transposées les manifestations du conflit Est-Ouest. Le rappel qui vient d'avoir lieu à Venise de l'engagement de porter à 0,7 p. 100 du produit national brut l'aide aux pays en développement prolonge les efforts alors déployés pour gagner l'opinion internationale à cet objectif et pour parvenir nous-mêmes à l'appliquer.

Enfin, la politique de la gauche a beaucoup fait pour que se règlent les difficultés qui bloquaient l'avancée et l'élargissement de la Communauté européenne : elle a su proposer à nos partenaires des objectifs mobilisateurs pour que l'Europe s'affirme comme un pôle de progrès économique et social. Oui, une telle politique était marquée du sceau des valeurs caractéristiques de notre peuple, et le monde du travail, les communistes, dans une très large mesure, s'y reconnaissent fort bien.

Mais dans le domaine de la politique extérieure, comme en beaucoup d'autres, certaines tendances inquiétantes se sont manifestées à partir de mars 1986. Sur de nombreux points, la préoccupation du gouvernement de M. Chirac fut d'abord de se démarquer des orientations précédentes.

Ainsi, on se déclarait favorable à l'I.D.S. : le ministère de la coopération disait « au revoir à Cancun ». On renvoyait symboliquement l'ambassadeur de France à Pretoria. Fort heureusement, sur des points essentiels, ces tentatives se sont révélées vaines car elles avaient à compter avec l'intervention du Président de la République aussi bien qu'avec le poids des réalités politiques et diplomatiques. Mais l'existence, au niveau du Gouvernement, d'une autre politique, d'une autre ligne a des effets négatifs sur l'action de notre pays dans le monde.

La politique extérieure s'appuie sur des acquis communs et elle prend en compte des données géopolitiques qui s'imposent à tous.

Mais elle est aussi l'expression de valeurs qui ne sont pas hors du champ de l'opposition entre la droite et la gauche. Qui ne voit, par exemple, la totale contradiction entre l'idéologie du libéralisme économique et le besoin de réorganisation des courants d'échanges entre pays riches et pays pauvres ?

Impossible de trouver une issue à la crise explosive des pays du tiers monde si les relations Nord-Sud restent fondées sur la seule loi du marché, laquelle ignore les milliards d'êtres humains qui ne constituent pas une clientèle solvable.

Quant à l'Europe, elle ne peut vraiment franchir ses limites actuelles que dans un projet volontariste qui choisisse de privilégier les solidarités sur les égoïsmes. C'est ce qui explique

que ce soit de la gauche et de son dessein progressiste que proviennent l'engagement le plus résolu et les résultats les plus probants.

Dans la période actuelle, le problème le plus important qui continue de se poser à la France et à l'Europe est celui de la réduction équilibrée des armements nucléaires et conventionnels dans la garantie de leur sécurité. Nous sommes probablement entrés, depuis Reykjavic et les propositions Gorbatchev, dans une phase radicalement nouvelle où existe pour la première fois la possibilité de réduire sensiblement le niveau d'armements en Europe et dans le monde.

Cette perspective doit être favorisée au maximum sans qu'on se laisse enfermer dans l'acceptable postulat selon lequel sécurité du pays et désarmement seraient antinomiques. Rien n'est plus faux et les Français le savent fort bien.

Mais on ne peut ignorer que le Gouvernement français a témoigné sur ces questions d'une attitude fermée, négative, mettant constamment en avant des raisons de méfiance et de rejet. Monsieur le ministre des affaires étrangères, au lendemain d'Helsinki, vous mettiez en garde contre un accord. Vous résumiez par la suite, en réponse à une question écrite que je vous posais, la position réticente du Gouvernement en indiquant que « toute négociation qui pourrait aboutir à une réduction des euromissiles, pour peu qu'elle soit équilibrée, simultanée et contrôlée, ne peut pas entraîner de notre part de réaction négative ».

L'enthousiasme du Gouvernement fait plaisir à voir ! Le ministre de la défense vient de réitérer ses objections à l'« option zéro » alors que cette dernière a maintenant en principe reçu l'appui du Gouvernement français.

Le Premier ministre lui-même dénonce le risque de dénucléarisation de l'Europe qui découlerait selon lui d'« options zéro » successives. Or notre sécurité ne doit pas être dépendante des armements américains. Le rôle et l'efficacité de la force de dissuasion française ne sont pas et ne doivent pas devenir tributaires de la présence des Pershing, des Cruise, ni d'aucune arme tactique.

Notre dissuasion forme un tout et fonctionne selon la formule du faible au fort. Autrement dit, la France, dès lors qu'elle assure à son armement stratégique les perfectionnements qui maintiennent sa crédibilité, n'a pas à courir après toutes les armes dont peuvent disposer d'autres puissances. Ce raisonnement me semble particulièrement valable dans le cas des armes chimiques où nous devons avoir l'objectif d'obtenir leur interdiction contrôlée et non pas celui d'entreprendre leur fabrication.

Aussi conçue, la dissuasion française peut jouer pleinement son rôle, garantir la liberté de choix de notre pays, le mettre à l'abri des pressions d'où qu'elles viennent, donc servir à la sécurité d'ensemble de l'Europe.

A cet égard, la France a un grand rôle à jouer. Il lui appartient de favoriser l'émergence d'une approche nouvelle de la défense de l'Europe, par les Européens eux-mêmes, hors de la dépendance d'aucun des super-grands.

Les positions du Président de la République ont joué un rôle très positif sur ces questions. Il est heureux que le Président vienne de réaffirmer à Venise que « la France est totalement favorable au désarmement nucléaire, ce qui ne doit pas exclure le désarmement chimique et conventionnel ».

En effet, le caractère défensif et dissuasif de nos armements sera d'autant mieux affirmé que notre pays saura favoriser la recherche de la détente et se montrer actif dans le processus de rééquilibrage et de réduction qui s'est engagé. Il faut multiplier les efforts maintenant que les chances d'aboutir se précisent.

Il faut sortir des sentiers battus, ne pas craindre d'explorer toutes les pistes nouvelles susceptibles de conduire dans la sécurité au désarmement et à la paix. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Alain Lamassoure.

M. Alain Lamassoure. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues. En ratifiant l'Acte unique, la France s'est donné un objectif très ambitieux.

Le vote autorisant la ratification a donné lieu à un très vaste consensus dépassant notre majorité parlementaire.

Toutefois, ce consensus ainsi exprimé recouvre en fait des estimations très nuancées sur le rythme, sur la méthode, sur le contenu, sur l'aboutissement ultérieur et même sur l'échéance du processus ainsi engagé.

Pour les uns, il faut attendre 1992 pour prendre les décisions qui libéreront l'espace unique.

Pour les autres, il faut agir dès maintenant afin d'être prêts en 1992.

Cette seconde attitude est évidemment celle que nous devons adopter.

Mais si nous devons être prêts pour 1992, cela suppose que, d'ici là, nous votions plusieurs dizaines de lois - près de 200 - selon le président Giscard d'Estaing, pour rendre notre législation « compatible » au sens informatique du terme, avec l'espace unique.

Cela paraît évident à énoncer, mais, dans cette assemblée, nous faisons tous les jours le contraire. En votant des textes qui ne prennent pas en compte la dimension européenne, nous retardons en fait indirectement la construction de l'Europe.

M. Henri Bouvet. Tout à fait !

M. Alain Lamassoure. Tout se passe comme si nous défilions à Paris ce qui se tricote à Bruxelles ou à Strasbourg.

C'est pourquoi nous avons employé l'image de Pénélope.

C'est aussi pourquoi l'U.D.F. a constitué un groupe d'études et a décidé de déposer un amendement européen à tous les projets de loi qui ignoreraient la dimension européenne de leur objet.

M. Robert Montdargent. Encore un amendement ?

M. Georges Hage. Méfiance !

M. Pierre Forgues. C'est le spécialiste des amendements !

M. Robert Montdargent. Des sous-amendements !

M. Georges Hage. Des sous-amendements subversifs !

M. Alain Lamassoure. Je constate que décidément l'idée européenne reste subversive ! (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Henri Bouvet. Rien d'étonnant pour des staliniens.

M. Alain Lamassoure. Le premier accueil fait à notre démarche en justifie la nécessité.

Chez nos partenaires, l'intérêt de cette proposition a été immédiat. Le président du principal groupe parlementaire du Bundestag a demandé au président du groupe U.D.F. d'être tenu informé de ces travaux. Une mission d'études de la C.D.U. viendra à l'automne.

Au parlement de Strasbourg, cette semaine, le groupe libéral a déposé un projet de résolution recommandant à tous les parlements d'Europe de s'inspirer de la même démarche.

En France, en revanche, ici même, l'écho a été différent. Un effort pédagogique est donc encore nécessaire.

La semaine dernière, notre assemblée a repoussé ce que Jean-Marc Daillet a appelé « l'amendement Mazarin » au projet de D.M.O.S. Cet amendement tendait à autoriser le recrutement de ressortissants de la C.E.E. comme fonctionnaires en France, à compter de 1993, et en dehors, bien entendu, de l'exercice des fonctions de souveraineté. Ce vote signifie qu'après trente ans de construction européenne, la France de 1987 s'interdit de recruter M. Mazarin, ou, plus modestement, d'embaucher un Anglais pour enseigner la langue de Shakespeare ou un Espagnol pour lui apprendre la langue de Cervantès.

M. Georges Hage. Pour briser les grèves, que vous faut-il ?

M. Alain Lamassoure. Monsieur le ministre, nous entreprenons cet effort pédagogique, mais c'est d'abord au Gouvernement que revient la responsabilité de proposer des textes dont la forme ne soit pas exclusivement « hexagonale ».

Le problème se posera particulièrement pour la prochaine loi de finances. Le Gouvernement a annoncé qu'il proposerait une réduction de la fiscalité : les modalités de cette réduction fiscale seront un test de la volonté réelle du Gouvernement et de la majorité d'atteindre l'espace unique en 1992.

M. Bruno Gollnisch. Vous serez déçus.

M. Alain Lamassoure. Au-delà, c'est un changement des méthodes gouvernementales qui sera nécessaire. Je me bornerai à trois exemples.

Premier exemple, peut-on demander au Parlement de valider ou de transposer des directives européennes sans qu'il ait été associé aux orientations données en amont aux négociateurs français à Bruxelles ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Forgues. Non !

M. Alain Lamassoure. Deuxième exemple, les avis techniques et juridiques dont sont assortis les projets de loi, d'ordonnance ou de décret devraient comporter systématiquement un éclairage européen de ces textes, éclairage sur la compatibilité avec le droit européen existant, mais aussi avec le droit qui est en train de se faire.

Cela exige, probablement, la constitution d'une section Europe au sein du Conseil d'Etat. On voit que l'on atteint là des réformes fondamentales.

M. Robert Montdargent. Des abandons fondamentaux !

M. Alain Lamassoure. Troisième exemple, les affaires européennes ne sont plus, monsieur le ministre, des affaires étrangères.

M. Jean-Marie Daillet. Exactement.

M. Alain Lamassoure. En réalité, si nous croyons à ce que nous disons, il faut considérer que c'est la dernière fois que nous parlons de la construction européenne à l'occasion d'un débat de politique étrangère.

M. Michel Debré. J'espère bien que non !

M. Alain Lamassoure. Notre assemblée, à l'avenir, devra organiser des débats de politique communautaire.

M. Michel Debré. Il n'est pas possible de dire cela !

M. Alain Lamassoure. De la même manière, le ministre chargé des affaires européennes devrait à l'avenir être placé directement auprès du Premier ministre, et il devrait être contre-signataire de tous les projets de loi et de décrets.

Cela ne s'appliquera naturellement qu'aux prochains gouvernements, après 1998, mais il n'est pas trop tôt pour y penser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. Robert Montdargent. Déposez un sous-amendement !

M. Georges Hage. C'est un ultra dans tous les domaines ! Il a même scandalisé M. Debré !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, d'Ille-et-Vilaine, et à lui seul.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Mesdames, messieurs, ce débat est dominé par les questions stratégiques, par les négociations soviéto-américaines - j'espère, pour l'Europe, qu'un jour ces dernières deviendront des négociations Est-Ouest. Le débat doit être mené sans naïveté, sans procès d'intention et sans double langage.

Sans naïveté quant aux raisons qui motivent M. Gorbatchev, des raisons qui ne sont pas économiques, car le désarmement nucléaire ne procure pas d'économie. Les opérations de démantèlement et de contrôle coûtent vraisemblablement plus cher que le simple fait de laisser en l'état les forces existantes. Il est bien probable, d'ailleurs, que M. Gorbatchev trouve dans ses propositions un corps de doctrine pour faire monter une nouvelle génération à l'intérieur du parti communiste soviétique. N'ayons non plus aucune naïveté sur la « double option zéro ». Elle n'entame en rien les capacités nucléaires des Soviétiques. Il leur restera 11 000 missiles à longue portée et 2 500 à très courte portée. En outre, il est évident que l'Union soviétique nous lance un défi médiatique avec un double objectif : déstabiliser nos opinions publiques et démobiliser une partie du Congrès américain pour le vote des budgets de l'I.D.S.

Ce sentiment est généralement partagé, chacun le sait et la naïveté n'est pas notre fait.

Evitons aussi le double langage : d'abord par rapport à ceux qui font du pacifisme un thème électoral nouveau, en cherchant à rassembler la jeunesse pour quelques pauvres profits électoraux et en prenant le risque de déstabiliser l'opinion. Autres doubles langages : il en est qui s'affirment partisans du désarmement et refusent l'option zéro ; des partisans de la négociation souhaitent un retard ou blocage de celles-ci ; des partisans de l'Europe soutiennent des positions contraires à l'ensemble des gouvernements européens.

Il faudrait également cesser de parler de « dénucléarisation » de l'Europe. Si l'option zéro est adoptée, il restera 4 000 têtes nucléaires du côté occidental en Europe. Où est la dénucléarisation ?

Quant à la neutralisation et à l'éventuelle réunification allemande, passons là encore : car quel serait le régime de cette Allemagne réunifiée ? Ce serait l'explosion du bloc de l'Est. Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour, tant s'en faut, même si c'est un thème important dans l'opinion publique allemande.

Je crois qu'il faut abandonner ces thèmes pour revenir au centre du débat. Et le président Giscard d'Estaing avait raison de dire qu'il nous faut aujourd'hui « ramasser la mise » et que la situation actuelle de ces négociations, c'est le succès de la diplomatie française et, principalement, de la logique du Président de la République qui, affirmant : « ni Pershing ni SS 20 », voit aujourd'hui se réaliser cet équilibre.

En effet, si la France n'avait pas poussé à l'installation des Pershing à une certaine époque, il n'y aurait jamais eu de propositions sur le démantèlement des SS 20. La sécurité de la France reste assurée et les langages « catastrophistes » sont, à mon avis, irresponsables.

Des propositions sur le désarmement sont faites : eh bien, saisissons cette opportunité et répondons « oui » à ces négociations, à partir du moment où il y a équilibre, simultanéité et contrôle - et cela dans tous les domaines. Le Président Mitterrand disait à Berlin, le 11 mai 1987 : « Le désarmement, dont je n'exclus aucune forme, dès lors que l'équilibre préside à cette action... » Aucune forme n'était exclue : je crois que nous devons prendre l'Union soviétique au mot et faire des réponses claires.

Sur les systèmes centraux, les S.T.A.R.T. - proposition de réduction de 50 p. 100 - nous ne sommes pas directement concernés, mais nous ne pouvons qu'être favorables. Il en est de même pour ce qui concerne « double option zéro » : là encore nous ne sommes pas concernés en termes d'armement, mais nous sommes concernés politiquement. Nous ne pouvons qu'y être favorables, car, mes chers collègues, l'« option zéro » réalisée, signifie aussi le changement fondamental de la position de la France par rapport à l'Europe, et principalement son renforcement.

Certains collègues ont envisagé, pour le lointain, un échange entre la sécurité que la France pourrait apporter à l'Europe et la puissance que le mark pourrait apporter à l'ECU, monnaie européenne : la « double option zéro » rend tout à fait crédible cette configuration !

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Il nous faut aller plus loin et faire nous-mêmes des propositions. Des négociations doivent démarrer dans le domaine du conventionnel et du chimique. Les Soviétiques ont réuni leurs alliés à Berlin et ils ont proposé que les armes offensives en Europe soient nivelées par le bas dans le domaine du conventionnel. Nous avons tout à y gagner. Si de telles propositions sont faites, allons-y, et discutons. Nos budgets, nos économies et notre sécurité auront à y gagner et nous avons, monsieur le ministre, dans ce domaine, une certaine initiative à prendre.

Enfin, la paix, c'est aussi la fin des conflits régionaux. Pourquoi les discussions sur le désarmement feraient-elles l'impasse sur des conflits dangereux et qui peuvent s'étendre ?

Bref, nous ne devons pas avoir peur de la négociation. Notre génération politique doit être à la hauteur de cette responsabilité. Monsieur le ministre, il faut que, dans tous ces domaines, la France prenne l'initiative. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Gérard Fuchs, dernier orateur inscrit.

M. Gérard Fuchs. Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, si la négociation en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les missiles à moyenne et courte portée en Europe débouche, comme c'est probable, sur un accord, ce sera un réel événement dans l'histoire de l'humanité : pour la première fois un accord sera signé visant non pas à contrôler ou simplement à ralentir la course aux armements mais, concrètement, à détruire des armements existants.

L'option « double zéro » actuellement en vue représente-t-elle alors un bien ? Je dis : oui. Elle va sans aucun doute dans le bon sens quand on pense aux sommes extraordinaires dépensées pour des armements qui, dans le meilleur des cas, ont vocation à ne pas être utilisés et, dans le pire, risqueraient de « vitrifier » toute l'Europe.

L'accord en vue est-il pour autant sans poser problème ? Certainement pas, pour trois raisons : parce qu'il accroît, localement, le caractère dangereux de certaines situations ; parce qu'il rend plus évidents des déséquilibres inacceptables ; parce que, enfin, il laisse encore de côté l'essentiel.

Premier problème : la disparition des missiles nucléaires à moyenne et courte portée en Europe va laisser face à face des armes nucléaires tactiques à très courte portée, à effet dissuasif plus réduit et dont l'éventuelle utilisation dans le cadre de la stratégie de riposte graduée de l'O.T.A.N. aurait pour effet la destruction radicale des deux Allemagnes. Cette situation ne plaît guère à nos voisins de la R.F.A. ; nous devons les comprendre et les aider à la faire évoluer.

Deuxième problème : l'option « double zéro » rend plus critiques les déséquilibres existant de longue date entre l'Alliance atlantique et le Pacte de Varsovie dans les domaines conventionnels et chimiques : elle redonne en effet la possibilité à l'adversaire potentiel de procéder à de redoutables concentrations de forces de deuxième et troisième échelon.

Troisième problème : l'accord envisagé, à la différence des pistes explorées lors du premier sommet de Reykjavik, laisse de côté la réduction des arsenaux stratégiques centraux, pourtant très largement redondants, des deux Grands. Il laisse surtout de côté tout le problème d'une militarisation de l'espace dont la poursuite serait à la fois très déstabilisatrice - à travers la possibilité de destruction des satellites d'observation et de communication - et très dangereuse pour l'Europe, car, par exemple, la poursuite de l'I.D.S. ne peut qu'affaiblir la crédibilité de la dissuasion sur notre continent, sans pour autant nous offrir une alternative crédible de sécurité.

Les discussions en cours, positives - je le dis encore une fois - doivent donc être impérativement poursuivies et élargies. Cela suppose, pour la France et l'Europe occidentale, une ligne d'action claire, qui me paraît devoir intégrer quatre impératifs.

Tout d'abord, nous devons garder clairement en tête que notre finalité n'est pas le désarmement pour lui-même mais qu'elle est la sécurité, au plus bas niveau possible d'armement.

Deuxièmement, cela exclut, de façon évidente, toute démarche de désarmement unilatéral, qui diminue sans contrepartie la sécurité de celui qui y procède. Le souci de l'équilibre est à la fois nécessaire et productif : très probablement, sans l'installation des Pershing II en réaction à celle des SS 20, les Soviétiques n'auraient pas repris à leur compte l'option zéro.

Troisièmement, l'Europe occidentale doit impérativement développer, dans les années qui viennent, ses capacités propres de sécurité et de défense, faute de quoi elle se retrouverait dans les négociations à venir non comme un acteur mais comme un objet, avec, à terme, la certitude de perdre toute identité politique et culturelle.

Enfin, cette sécurité et cette défense ne pourront pas, dans un avenir prévisible, ne pas intégrer une composante de dissuasion du faible au fort. L'expérience n'a que trop montré que même les équilibres conventionnels ne suffisent pas à garantir la paix.

Concrètement et en gardant en mémoire ces impératifs, il me paraît souhaitable que se poursuive l'avancée des négociations de désarmement dans les directions suivantes : maintien, autant que faire se peut encore, de la démilitarisation de

l'espace et du traité A.B.M. ; engagement de la réduction des arsenaux centraux des deux grands ; aboutissement des négociations sur le désarmement chimique ; diminution, vers l'équilibre, des forces conventionnelles en Europe.

Le cadre des négociations devra être autant que possible multilatéral, notamment pour les derniers points, afin de permettre à l'Europe occidentale d'exprimer des intérêts qu'une pure logique des blocs conduit trop souvent à escamoter et, à cet égard, je ne peux que me féliciter des derniers résultats des conseils des ministres de l'Alliance atlantique.

Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, quel plus beau cadeau pourrions-nous faire aux générations à venir qu'un système mondial de sécurité permettant de moindres dépenses d'armement, et donc davantage de moyens pour lutter contre les inégalités et le sous-développement, qui sont les véritables racines des tensions sur notre planète ! Ne confondons donc pas prudence et frilosité, et avançons ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je voudrais d'abord répondre sur les problèmes stratégiques qui ont été abordés par de très nombreux intervenants, d'abord par le président Giscard d'Estaing, qui a fait une analyse exhaustive des évolutions dans ce domaine liées à l'option « zéro », puis par M. Peyrefitte, M. Dumas, M. Le Pen, M. Lajoinie, M. Deniau, M. Daillet, Mme Neiertz, M. Baumel, M. de Montesquiou, M. Dalbos, M. Caro, M. Fiszbín, M. Boucheron et M. Fuchs. Ce sujet a donc été largement traité, et la plus grande partie des interventions ont porté sur ces questions politico-militaires.

En écoutant les orateurs, j'ai fait quatre constatations : d'abord, la plupart d'entre eux ont insisté sur l'importance de la relation franco-allemande pour la sécurité de la France, pour la sécurité de la République fédérale d'Allemagne et pour la sécurité de l'Europe. Deuxième constatation : ils ont regretté un certain manque de concertation entre les Européens. Il apparaît que dans des problèmes qui concernent avant tout la sécurité de l'Europe, si les Européens ne parlent pas, personne ne parlera à leur place. Il leur faut donc faire entendre leur voix, même à propos d'une négociation purement soviéto-américaine. Troisième constatation : ils ont insisté aussi sur l'importance des arsenaux centraux stratégiques, soviétiques et américains, indépendamment de la négociation sur les forces nucléaires intermédiaires. Enfin, ils ont parlé du désarmement, disant qu'il était nécessaire que la France soit active dans ce domaine - tel a été le cas, notamment, de M. Peyrefitte - le désarmement ne devant pas mettre en cause la sécurité.

Pour parler d'abord de la relation, de la coopération franco-allemande, nous pouvons constater qu'aujourd'hui un ancien débat s'est éloigné, celui de savoir si les Allemands devraient choisir entre Paris et Washington, entre l'Europe et l'Alliance, de même que la question de savoir quels sont les rapports entre la sécurité de la France et la sécurité de son voisin allemand. Comme l'a déclaré le Premier ministre, la sécurité de la France se joue à la frontière de ses voisins. Il est clair que la France ne peut pas aujourd'hui accepter que le destin de l'Europe se joue dans deux batailles séparées dont l'une, sur l'Elbe, n'intéresserait que la République fédérale d'Allemagne, tandis que l'autre, sur le Rhin, serait la seule qui intéresserait la France.

A propos de la relation franco-allemande, de nombreux orateurs, et je pense en particulier à M. Peyrefitte, à M. Baumel, à M. Dumas, se sont demandé si le problème des armes nucléaires de portée inférieure à 500 kilomètres n'allait pas provoquer de nouvelles difficultés entre la France et la République fédérale d'Allemagne. Je crois qu'il faut se référer à la déclaration du chancelier Kohl du 1^{er} juin et du 4 juin devant le Bundestag où il écarte une troisième « option zéro » pour ces armes, où il met à l'écart d'une telle négociation les forces tierces et où il évoque également les « trois domaines de désarmement, comme les forces stratégiques des arsenaux centraux, les armements conventionnels et les armements chimiques. Il rappelle aussi que la dissuasion nucléaire doit dissuader toute intimidation, qu'elle soit nucléaire ou conventionnelle, rejoignant d'ailleurs en cela ce qu'a dit le président Giscard d'Estaing à ce sujet.

Tout au cours du débat qui a dérivé de l'option zéro, la France a été extrêmement solidaire de la République fédérale d'Allemagne.

A Moscou, par exemple, face à M. Gorbatchev, qui l'interrogeait sur la position française, la réponse de M. le Premier ministre a été celle de la solidarité avec les alliés européens, et notamment la République fédérale d'Allemagne.

Nous n'avons pas un seul moment abandonné l'Allemagne dans ce débat. La concertation a été permanente entre le Président de la République et le chancelier Kohl, entre le Premier ministre et le chancelier Kohl. Nous avons donc tenu compte du point de vue allemand.

A Washington, le 30 avril, j'ai insisté auprès des Américains sur le fait qu'il était nécessaire de ne pas précipiter la discussion parce que, à ce moment là, précisément, les Allemands souhaitaient disposer d'un certain temps de réflexion. C'est ce qui était apparu en particulier lors de la réunion de l'U.E.O. vers la fin du mois d'avril. A l'U.E.O., ainsi que le rappelait M. Caro, avant d'aborder les problèmes propres à l'organisation, s'agissant des propositions Gorbatchev, la discussion était entravée du fait même qu'à l'intérieur de la délégation allemande, qui était représentée par son ministre des affaires étrangères et son ministre de la défense, les problèmes n'étaient pas résolus. Par conséquent, on peut dire que, sur ce plan, nous avons été très associés aux Allemands.

Un des reproches qui m'ont été faits, a été de ne pas avoir parlé de l'Europe dans cette affaire du désarmement européen. C'est exact : je n'en ai pas parlé, alors que c'est un thème important du Gouvernement puisque, dès le 2 décembre 1986, une initiative du Premier ministre devant l'assemblée de l'U.E.O. a consisté à proposer, dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale, l'élaboration d'une charte de la sécurité européenne. Si je n'en ai pas parlé, c'est que je tenais aujourd'hui à exposer en détail les problèmes qui s'étaient posés au cours des semaines récentes, et notamment expliquer la manière dont ils avaient été résolus à Reykjavik, lors de la réunion du Conseil atlantique. Après avoir entendu les interrogations de Mme Neiertz, il était utile que je précise, à la lumière de ce qui s'était passé à Reykjavik, à la fois les décisions de l'Alliance et la position de la France.

Je voudrais quand même insister sur cette charte de la sécurité de l'Europe telle que l'a suggérée le Premier ministre, le 2 décembre 1986. En effet, je crois que c'est par ce biais que l'on approche le mieux les problèmes de la défense européenne, d'abord par la structure même de l'U.E.O., que M. Giscard d'Estaing a rappelée d'ailleurs, où il y a à la fois les ministres de la défense, les ministres des affaires étrangères, des experts militaires et politiques. C'est, en effet, le cadre le mieux approprié pour parler des problèmes de défense qui sont communs aux sept pays.

S'il y a eu cette initiative, dès le 2 décembre 1986, c'est-à-dire avant la déclaration du 28 février 1987 contenant les propositions de M. Gorbatchev, diffusée par l'Agence Tass, c'est bien parce qu'après le sommet soviéto-américain de Reykjavik, la France a été la première à réagir devant les accords qui se dessinaient entre les Américains et les Soviétiques et à souhaiter réaffirmer la dissuasion nucléaire.

A propos de l'U.E.O. et de cette initiative, je voudrais dire que lors de la réunion fin avril à Luxembourg des ministres de la défense des affaires étrangères de l'U.E.O. - je m'adresse notamment à M. Caro - des progrès marquants ont été enregistrés sur la base de cette initiative. D'une part, les experts avaient préparé un rapport sur la stratégie de l'Europe, qui reprenait beaucoup de nos idées et qui traitait donc tous les problèmes soulevés par les initiatives de M. Gorbatchev. Ce rapport avait été soumis trop récemment pour que les ministres puissent décider de l'approuver, mais il a été admis qu'à la prochaine réunion de l'U.E.O., il serait finalisé et que les ministres essaieraient d'élaborer un document sur les principes de la sécurité européenne.

C'est également au sein de l'U.E.O. que l'on peut essayer de trouver une réponse à l'autre problème qui a été évoqué et qui est celui de la division des réponses. Je suis le premier à me souvenir, en effet, de ce week-end du 28 février et du 1^{er} mars, où, dès le samedi au soir, les réactions des différents pays européens apparaissaient les unes après les autres, sans qu'en effet il y ait eu consultation sur un problème qui était pourtant prévisible.

Ce qui a été décidé au Conseil atlantique de Reykjavik concernant l'idée d'une étude au sein du Conseil atlantique est une idée qui va dans le même sens, que nous avons soutenue et qui permettra de traiter des problèmes délicats après l'acceptation des deux options zéro. Pendant que les négociations soviéto-américaines se poursuivront sur les deux options zéro, une sorte de pause réflexive au sein de l'Alliance atlantique est prévue afin d'examiner tous les problèmes qui sont liés aux initiatives soviétiques. Je précise d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'étudier, au niveau du Conseil atlantique, un mandat de négociation pour ces futures négociations des F.N.I. comme l'ont mentionné les Allemands, mais de replacer les stratégies de l'Alliance dans le cadre plus large des problèmes Est-Ouest.

Je voudrais ouvrir une parenthèse pour répondre à M. Deniau. Il y a effectivement une anomalie dans les relations Est-Ouest : les discussions portent presque exclusivement sur les désarmements, et pas sur les problèmes régionaux. Cela vient en partie de l'attitude soviétique. On le constate dans le dialogue américano-soviétique, ou même dans le dialogue franco-soviétique ; les Soviétiques sont réticents à parler des problèmes régionaux et préfèrent concentrer la discussion sur des problèmes de désarmement.

Ce projet d'étude qui a été retenu au Conseil de l'Alliance atlantique a précisément pour but de pallier les manques apparus dans la concertation et d'élaborer, sur tous ces problèmes politico-militaires, une conception occidentale pour que l'Occident cesse de donner l'impression, comme cela a été le cas, de réagir simplement aux initiatives soviétiques. Il apparaît très nettement, d'ailleurs, que cette question ne sera pas liée simplement à celle des F.N.I. car, dans le texte même du communiqué de l'Alliance atlantique, elle est mentionnée après l'évocation des autres problèmes de désarmement, c'est-à-dire ceux tenant aux arsenaux stratégiques, au désarmement conventionnel, et au désarmement chimique.

La France sera amenée à défendre, au sein de cette réunion du Conseil Atlantique, des idées auxquelles elle tient et dont certaines ont d'ailleurs été mises en avant par plusieurs orateurs. Je pense en particulier à la priorité aux discussions sur les arsenaux stratégiques, étant donné qu'il n'y a pas de raison de continuer, après les deux options zéro, à s'acharner sur les problèmes européens.

Je pense aussi que nous serons amenés, dans ce cadre, à traiter du problème de la dissuasion en général, que M. Giscard d'Estaing a évoqué dans son intervention et qui est lié au débat actuel sur le désarmement en Europe. M. Giscard d'Estaing a dit qu'il s'agissait d'empêcher la guerre. En fait, lorsque l'on parle de la guerre, c'est parce que l'on pense à la crise.

La question de la présence des armes nucléaires américaines en Europe est liée à l'appréciation que l'on a de la crise : la présence d'armes nucléaires américaines sur le sol européen diminue-t-elle les chances de succès ou n'a-t-elle aucune influence sur la pression politico-militaire qui peut s'exercer au cours d'une crise ? Il s'agit de savoir si cette pression politico-militaire est plus ou moins forte en fonction de la présence, sur le sol européen, des armes nucléaires américaines.

Tous ces problèmes devraient être pris en compte dans cette étude du Conseil atlantique, afin de permettre à l'Alliance d'avoir une conception de la défense, de la sécurité de l'Europe et du désarmement face aux initiatives soviétiques. Toutefois, il ne faut pas oublier non plus - cela a d'ailleurs été souligné par plusieurs orateurs - que la discussion actuelle sur les armes nucléaires américaines en Europe laisse de côté tous les arsenaux stratégiques qui représentent, tant du côté soviétique que du côté américain, 11 000 têtes nucléaires environ. Même si intervenait une réduction des arsenaux stratégiques de 50 p. 100 comme cela avait été envisagé au sommet de Reykjavik, le déséquilibre demeurerait considérable.

Sur ce point d'ailleurs, j'indique à M. Lajoinie, qui a parlé de surarmement à propos de la France, que les chiffres montrent qu'on est loin du surarmement.

Je veux également rassurer M. Debré en soulignant, comme je l'ai déjà fait dans mon discours liminaire, qu'il n'y a aucun doute à avoir quant au maintien et à la modernisation de la force nucléaire française.

En ce qui concerne l'armement conventionnel, M. Roland Dumas a dit que le « lieu » n'avait pas tellement d'importance - le terme « enceinte » aurait été plus approprié -

mais je crois que ce n'est pas un problème secondaire. A ce propos, je prie d'ailleurs M. Dumas de croire qu'il y a un consensus au plus haut niveau.

Cette question ancienne est liée d'abord à l'existence de la C.S.C.E., c'est-à-dire à la nécessité de maintenir le volet de sécurité au sein de la C.S.C.E. pour ne pas affaiblir les autres volets comme celui des droits de l'homme. C'est une discussion traditionnelle, qui a opposé les Américains et les Européens autrefois. Elle était présente derrière l'idée de la C.D.E. et de la conférence de Stockholm que j'ai rappelée ainsi que le président de la commission des affaires étrangères, ce qui s'opposait d'ailleurs à la formule des M.B.F.R. La solution retenue est que lorsque la C.S.C.E. arrêtera les mandats et lorsque les discussions sur la stabilité conventionnelle commenceront, elles se situeront dans le cadre des trente-cinq et la négociation des M.B.F.R. s'arrêtera. Il ne s'agit donc pas d'un problème de procédure, mais d'une question de fond.

Certes les difficultés de fond seront considérables pour traiter de la stabilité conventionnelle et le passage de mon discours au Sénat, évoqué par Mme Neiertz, portait sur la nécessité fondamentale de ne pas mêler le nucléaire aux discussions relatives au conventionnel, comme le souhaitent les Soviétiques.

Des problèmes technologiques ont été évoqués.

M. Le Pen a ainsi parlé du blindage réactif. Mais cette technique, mise au point par les Israéliens, a une efficacité limitée et n'est pas sans inconvénient pour les utilisateurs.

L'attaché davantage d'importance à l'évolution des technologies conventionnelles qui a été évoquée par le président de la commission des affaires étrangères et à l'environnement électronique du champ de bataille futur, étant bien entendu que la dissuasion conventionnelle ne peut pas se suffire à elle-même et que l'élément nucléaire, quoi qu'il en soit, entre nécessairement dans la dissuasion.

Peu de problèmes politiques ont été abordés. La question du Proche et du Moyen-Orient a été évoquée par quelques orateurs tels M. de Montesquiou et, surtout, Mme Neiertz qui s'est livrée sur ce sujet comme sur l'autre à des exégèses, notamment à partir de la position vis-à-vis de la conférence internationale.

J'ai un avantage sur Mme Neiertz : une fois par semaine, je m'entretiens avec le Premier ministre et avec le Président de la République. Par ailleurs, elle peut me faire confiance pour trouver, aussi bien dans ce discours que dans celui du Sénat, deux discours sensiblement différents parce que d'abord, je fais l'effort de faire un discours différent, et parce que, ensuite, des événements sont intervenus entre le 4 juin et le 16 juin, qui m'ont tout naturellement amené à modifier mes propos. Cela dit, elle peut me faire confiance : il n'y a vraiment aucune divergence sur la position française telle qu'elle est présentée.

Monsieur Caro, vous avez dit du terrorisme qu'il avait été enlevé à l'U.E.O. pour être traité à Tokyo. En fait, nous sommes un grand nombre à estimer qu'il ne faut pas multiplier les enceintes. Le terrorisme aérien se traite donc lors des sommets des sept pays industrialisés ; en revanche, la coopération multilatérale contre le terrorisme se fait à douze, et elle se fait bien.

M. Geng a largement évoqué les pays de l'Est, notamment en traitant des rapports entre l'U.R.S.S. et les autres Etats socialistes. Ainsi que je l'ai déjà dit devant la commission des affaires étrangères, il y a là une contradiction supplémentaire à résoudre pour M. Gorbatchev.

En effet, autant on peut concevoir en Union soviétique des réformes radicales qui ne mettent pas en cause directement la stabilité du pays, autant il est difficile de mener des réformes radicales dans les pays socialistes européens, parce que, à la différence de l'U.R.S.S., le nationalisme n'y joue pas pour consolider le régime. Au contraire, les oppositions entre les nationalismes et les régimes inversent en quelque sorte le consensus qui existe en Union soviétique, ce qui rend donc plus périlleux ce genre d'exercice.

M. Geng m'a également interrogé sur les relations économiques avec la Pologne dont il est indéniable qu'elles se sont détériorées. En effet, le volume des échanges commerciaux franco-polonais a diminué de 40 p. 100 depuis 1980 et un déficit commercial est même apparu en notre défaveur depuis 1983. Pourtant, nous n'avons pas ménagé notre compréhension et nos efforts pour aider la Pologne, notamment en animant les travaux du Club de Paris.

Lorsque j'étais en poste là-bas, j'avais fait venir les experts de ce club et nous avons été le premier des pays occidentaux à signer un accord bilatéral de rééchelonnement du remboursement de la dette publique. Pour le moment, la reprise des crédits est liée aux arrangements sur la dette polonaise et il est difficile d'aller plus loin.

Je me suis attaché, lors de mon déplacement du mois d'avril en Pologne que vous avez évoqué tout à l'heure, monsieur le député, à souligner la nécessité d'une progression de nos parts de marché et à marquer notre volonté de poursuivre nos efforts dans le domaine économique. C'est pourquoi d'ailleurs M. Bariani se rend demain à Poznan et il évoquera les mêmes thèmes lorsqu'il passera à Varsovie.

Sur les questions européennes, M. Bosson répondra tout à l'heure aux interventions des différents orateurs. Je souhaiterais toutefois remercier le président Giscard d'Estaing qui a bien souligné dans son intervention les enjeux de la réalisation du marché intérieur. Soyez certain, monsieur le président, que le Gouvernement ne manquera pas de suivre votre suggestion. Il s'appuiera pleinement sur la contribution précieuse qu'apporteront les membres de cette assemblée à la réflexion dans ce domaine.

Par ailleurs, vous avez insisté à juste titre sur la nécessité de renforcer le système monétaire européen. Je ne peux toutefois souscrire totalement à votre constat selon lequel aucune initiative n'aurait été prise depuis un an dans ce domaine. En effet, les autorités françaises ont présenté à leurs partenaires, en février dernier, un mémorandum concernant le renforcement du système monétaire européen dont M. Bosson donnera les détails. Pour n'être pas forcément spectaculaires, ces mesures constitueraient une première étape dans la deuxième phase du système monétaire européen vers cette union économique et monétaire à laquelle nous sommes attachés.

Je souhaite également indiquer à M. Roland Dumas que j'ai été surpris par ses propos relatifs à l'Europe. Il a fait état de mes déclarations devant la commission des affaires étrangères sur le marché intérieur pour mettre en cause la portée et l'importance de la préparation française à l'échéance de 1992. Or je crois avoir montré, dans mon exposé initial, que ces affirmations étaient sans rapport avec les réalités.

Quant aux dispositions précises destinées à recenser au cours de l'année 1992 les mesures qui n'auraient pas pu être adoptées, je rappelle simplement qu'elles résultent de l'article 100 b de l'Acte unique que vous avez signé, monsieur Dumas. C'est donc le texte même de l'Acte unique que je citais dans ce cas.

En ce qui concerne le vote à la majorité qualifiée, M. Bosson rappellera tout à l'heure la position très claire adoptée par le Premier ministre lors du débat sur la ratification de l'Acte unique devant votre assemblée. Je dirai simplement que l'attachement de la France au compromis de Luxembourg a été pour la dernière fois rappelé par le Gouvernement français à ses partenaires en juin 1983. C'est en effet M. Pierre Mauroy, alors Premier ministre, qui a fait une déclaration confirmant les positions traditionnelles de la France en la matière lors de l'adoption de la déclaration de Stuttgart sur l'union européenne.

Sur la coopération politique, madame Lalumière, j'ai trouvé que vous dramatisiez un peu le fait que la voix de l'Europe était devenue inaudible. Nous savons tous que la coopération politique est une construction difficile parce qu'il s'agit de bâtir une identité européenne, ce qui n'est pas simple. Je trouve pourtant qu'en 1986 et 1987, qu'il s'agisse du terrorisme ou de la conférence internationale sur le Proche et le Moyen-Orient, la coopération politique a bien fonctionné. En tout cas, les Etats du Proche et du Moyen-Orient ont très bien entendu la déclaration des Douze en faveur de cette conférence internationale.

M. Michel Debré a notamment évoqué, avec raison, la dureté de la compétition économique internationale et les défis auxquels la France et l'Europe doivent faire face, en particulier la concurrence des pays tiers.

Je suis en accord avec vous, monsieur le Premier ministre Debré, sur la nécessité d'une adaptation de notre appareil productif à cette compétition. En revanche, je pense que votre pessimisme est peut-être excessif quant au rôle de la Communauté européenne. Vous savez que la France plaide en faveur d'un strict parallélisme entre l'achèvement du marché intérieur et une meilleure protection externe de nos frontières.

Nous avons déjà obtenu des résultats et nos partenaires jusqu'ici réticents, tels que la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne, acceptent d'appuyer des initiatives énergiques de la Communauté vis-à-vis des Etats-Unis ou du Japon. Si nous poursuivons dans cette voie, nous parviendrons à édifier un ensemble économique qui sera en mesure, malgré la persistance d'une compétition interne, de se défendre et de faire face aux conflits commerciaux qui nous opposent à des pays tiers. L'expérience de 1986 et de 1987 va dans ce sens.

Plusieurs intervenants, MM. Giscard d'Estaing, Lajoinie, Bellon, Alain Vivien notamment, m'ont interrogé sur l'aide au développement et sur l'endettement.

Le président Giscard d'Estaing a présenté plusieurs suggestions sur le grave problème de l'endettement et il m'a interrogé sur les initiatives qu'entendait prendre la France dans ce domaine.

Lors du sommet de Venise, le Président de la République et le Premier ministre ont, comme vous le savez, avancé trois propositions qui ont été très favorablement accueillies par les chefs d'Etat ou de gouvernement.

D'abord les dettes des pays les plus pauvres seront rééchelonnées avec un délai de grâce et une période de remboursement plus longs. Les taux d'intérêts appliqués sur les rééchelonnements pourront être davantage concessionnels.

Le montant de la facilité d'ajustement structurel du F.M.I., qui finance des prêts très concessionnels aux pays les plus pauvres, pourrait être sensiblement accru. Nous espérons que le Japon contribuera largement à l'accroissement projeté de cette facilité.

Enfin, l'objectif de 0,7 p. 100 d'aide publique au développement a été solennellement confirmé, y compris par les Etats-Unis.

Nous pensons en revanche qu'une annulation pure et simple de la dette des pays les plus pauvres n'apporterait pas réellement de ressources nouvelles finançant leur développement et qu'elle ne constitue pas une réponse appropriée aux problèmes de l'Afrique. L'Afrique a surtout besoin de financements accrus qu'apporterait l'aide publique bilatérale et multilatérale qui doit être renforcée.

MM. André Bellon et Alain Vivien m'ont interrogé, comme ils l'avaient déjà fait lors des questions au Gouvernement, sur l'attitude du Gouvernement quant à l'inscription à l'ordre du jour de votre assemblée de propositions de loi relatives à l'aide au développement. Le Gouvernement ne voit aucune objection à ce que ces propositions soient examinées, messieurs les députés, lorsque le calendrier de vos travaux, déjà très chargé, le permettra. Cela ne préjuge en rien la position que le Gouvernement adoptera quant au fond sur ces propositions d'inspiration généreuse qui portent sur l'un des plus graves problèmes de notre temps. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je remercie tous ceux, très nombreux, qui sont intervenus pour rappeler que le seul avenir de la France est dans la Communauté européenne. Je pense surtout à M. le président Giscard d'Estaing qui, malheureusement, ne peut rester plus longtemps. Il a souligné l'existence d'un consensus très large en ce domaine et formulé des suggestions concrètes et intéressantes qui vont exactement dans le sens de la politique que nous menons. Il a ainsi été l'interprète du soutien du Parlement, notamment dans le cadre de la construction du marché intérieur.

Je veux aussi remercier M. Dumas qui a parlé de « mon zèle dû à ma jeunesse » et de « ma volonté européenne ». Quant à ma tutelle, elle n'est pas si terrible et je tiens à souligner que si vous êtes jeune depuis plus longtemps que moi, j'ai déjà deux fois l'âge de la majorité ! *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

M. Francis Gang. Très bonne formule !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Monsieur le Premier ministre Michel Debré, nous avons à nouveau entendu votre grande voix nous redire votre opposition

à la Communauté européenne, « auberge espagnole », votre crainte face aux dangers réels du marché intérieur et votre angoisse devant notre situation économique, au moment où la disparition des frontières risque de mettre en lumière l'opposition entre nos faiblesses et la force de certains de nos voisins.

Je crois que nous n'avons aucune chance si nous restons repliés sur nous-mêmes. Si nous avons besoin d'une France forte, comment imaginer que cette force puisse naître de la crainte et de l'isolement ? Le travail, l'effort, la nécessité d'une puissance économique, oui, mais dans l'Europe. Nous avons besoin de cette compétitivité entre nous pour faire face à la compétitivité extérieure ; nous pouvons y arriver. Comme l'indique le Premier ministre, il n'y a pas d'avenir pour la France sans l'Europe et on peut dire que l'Europe a besoin d'une France forte, qui tienne sa place et son rang. La préparation du marché intérieur, qui n'est pas seulement une affaire mais un état d'esprit qui avance - 1992, pour de nombreux secteurs économiques, c'est déjà 1987, 1988, 1989 -, est au contraire pour nous un aiguillon et une immense chance parce que, par ailleurs, c'est un risque.

Il est vrai, monsieur Dalbos, en ce qui concerne nos exportations vers l'Espagne, que lorsque l'on regarde les neuf premiers mois de l'année 1986, on peut être très inquiet. Ce qui nous rassure, c'est que nous avons démarré le 1^{er} janvier 1986 dans l'agro-alimentaire en faisant aussi bien en un mois que pendant les onze premiers mois, et, pendant les trois premiers mois de l'année 1987, l'augmentation des exportations dépasse 50 p. 100. Si nous nous sommes mal préparés - on se réveille toujours un peu tard dans l'économie française - aux nouvelles données, il y a eu rattrapage ; c'était d'autant plus difficile que l'Italie, la R.F.A., le Royaume uni avaient pris les marchés.

La politique européenne, certains l'ont approuvée, certains ont posé des questions, certains l'ont critiquée. M. Dumas a parlé d'une gestion quotidienne, ce qui n'est jamais très agréable pour les hommes politiques que nous sommes. En mars 1986, l'élargissement venait de se produire, donnée fondamentale nouvelle. L'Acte unique devait être ratifié et mis en œuvre. Vous savez que certains problèmes n'avaient pas pu être réglés. Ce n'est pas une critique ; c'est un constat. Je citerai quelques exemples : les pays tiers méditerranéens, le contentieux avec les Etats-Unis à propos du maïs, dont il a fallu sortir tant bien que mal, la pêche, les matières grasses végétales qui, si aucune solution n'est trouvée, dans trois ans coûteront chaque année à la Communauté six milliards d'ECU, soit plus que la recherche en Europe pour le programme de six ans. Il nous a fallu faire face, mais, s'il existe un consensus en la matière, il faut faire attention de ne pas nous opposer inutilement car chacun de nous, tour à tour, obtient des changements très importants.

Je tiens à souligner quelques actions qui passent complètement inaperçues dans une présentation très critique, que j'admets, mais nous devons vous démontrer que c'est une erreur.

Relancer l'Europe des citoyens : le Gouvernement français s'honore, pour le trentième anniversaire, d'avoir rédigé un Livre bleu pour une Europe de l'éducation, de la culture et des échanges de jeunes, envoyé à nos onze partenaires et à la Commission, qui propose notamment l'enseignement des langues vivantes par la création d'une académie des langues européennes, la formation des enseignants, le développement de thèmes communs dans les programmes scolaires, l'accroissement de la mobilité des échanges des écoliers et enseignants, un fonds de soutien à la création cinématographique, une euro-collection de livres, des bibliothèques européennes à l'étranger, un réseau européen d'informations sur les manifestations, une réflexion en commun sur le mécénat, la fiscalité dans le domaine culturel, la carte « jeune » européenne, etc.

La plupart des Etats ont accueilli très favorablement ce Livre bleu. Une commission spéciale franco-allemande présentera jusqu'au mois de septembre des propositions concrètes, et nous espérons que ces propositions, soumises à la critique de nos partenaires, permettront d'avancer enfin dans ce domaine de l'Europe des hommes qui nous tient tellement à cœur.

Il y a ensuite Erasmus, la mobilité des étudiants. C'est sur la proposition du Gouvernement français qu'un accord, après sept mois de blocage, s'est fait à Douze sur 85 millions d'ECU sur trois ans ; c'est suffisant, en regard des 175 millions prévus au début ou des 15 proposés par les moins

disant. Cela veut dire concrètement que, dans les trois ans, 5 000 étudiants français et autant dans les autres Etats - c'est un début - pourront passer une année entière d'études de leur cursus universitaire dans un autre Etat. L'Europe des jeunes est enfin en marche. Vous me permettrez de m'en réjouir.

Sur l'Europe de l'avenir, sur la recherche, oui Euréka est un bon projet. Et, monsieur Dumas, j'ai toujours, quand je l'ai cité, rappelé son origine ; je vous mets au défi de trouver un seul exemple du contraire. Ce n'est pas le genre de la maison ! Puisque c'est un bon projet, nous en avons doublé les crédits.

En ce qui concerne le programme cadre commun de recherche, c'est sur la base d'une proposition française, après sept mois de blocage, que nous avons pu faire rattraper les Etats les moins disant, sauf le Royaume uni, et arriver à un accord sur 6,480 milliards d'ECU sur cinq ans trois quarts, faisant l'unanimité de onze Etats et de la commission. Nous espérons qu'après ses élections le Royaume-Uni nous rattrapera - c'est une espérance - sauvant ainsi les programmes de recherche en Europe : le lancement des programmes Airbus A 330, A 340, le maintien de TDF 1 et TDF 2 si le privé suit, la création de la SEPT, embryon de la télévision européenne.

Quant au programme lancé sous l'égide de l'agence spatiale européenne, avec tout son ensemble en cours d'élaboration, le Gouvernement français a décidé d'apporter son soutien total aussi bien à Colombus qu'à Ariane 5, qu'à Hermès - c'est important.

Sur le S.M.E., il est inexact de dire qu'il n'y a pas eu de proposition française. Il y en a une que nous étudions avec beaucoup de difficultés, mais en pleine amitié avec nos amis allemands. On ne peut à la fois dire que l'amitié franco-allemande est sacrée et bousculer les allemands pour l'amélioration du S.M.E.

Je ne reprendrai pas en détail les propositions du ministre d'Etat en ce qui concerne l'amélioration nécessaire du S.M.E. et de l'utilisation de l'ECU. C'est pour nous une première étape.

Nous avons toujours dit qu'il serait normal que la lire italienne retrouve des marges de fluctuation normales. Nous souhaitons que la livre sterling entre dans le S.M.E. maintenant que les élections britanniques sont terminées. Nous sommes prêts à accueillir la peseta, qui est prête à entrer aux conditions des autres Etats si la lire, puisque l'Italie n'est plus un Etat pauvre, acceptait les mêmes règles que les autres monnaies.

Pour démontrer la vérité de ce que nous affirmons et notre volonté de passer au deuxième stade du S.M.E., voici ce que, au nom du Gouvernement français, je déclarais il y a quinze jours au cours de la rencontre avec nos amis allemands à Hambourg : « Il ne faut pas non plus perdre de vue quelle doit être l'étape suivante, celle des fondateurs du système monétaire européen. La création d'un véritable organisme monétaire européen sera en effet à terme indispensable, un organisme qui exercerait une influence réelle sur les politiques monétaires des Etats membres et qui garantirait la stabilité économique et monétaire de l'Europe. Il y aurait donc à son profit incontestablement transfert de souveraineté. Il est, par conséquent, nécessaire de réfléchir aux modalités de cette avancée capitale. Un tel progrès ne peut naître des initiatives d'un Etat membre isolé. Il doit provenir d'une réflexion approfondie commune - franco-allemande donc - où la qualité et l'intensité des relations nouées entre responsables allemands et français jouent un rôle décisif. Ce futur fonds monétaire européen ne pourrait pas, bien sûr, se présenter comme une instance communautaire classique. Il devrait bénéficier d'une réelle indépendance, assurant une gestion rigoureuse de l'union monétaire européenne ainsi créée. »

Voilà les discussions que nous menons avec la République fédérale d'Allemagne. Elles sont beaucoup plus nettes, plus avancées, plus clairement orientées que ce que nous entendions tout à l'heure ; cela méritait d'être précisé.

S'agissant de la défense, M. le ministre des affaires étrangères a tout dit. Je n'ajouterais qu'un mot. C'est vrai que l'Europe est apparue hésitante. C'est vrai que M. Gorbatchev est apparu mobile. C'est vrai qu'il n'y avait pas de consensus entre les douze Etats, ni sur la définition du risque, ni sur la politique de défense, ni sur le nucléaire.

Le Gouvernement français l'avait tellement senti qu'après Reykjavik il avait voulu « la relance de la relance » de l'U.E.O. Nous avons été pris par le temps. La position française était claire. Nous étions aux côtés des Allemands, car nous n'avions pas de leçons à donner à ceux qui sont en première ligne. Nous ne pouvions pas agir autrement. Il y a effectivement un formidable travail de fond à entreprendre pour assurer un consensus en matière de défense en Europe. Mais, à l'inverse de ce que certains veulent nous faire croire, on ne peut pas en parler à douze, puisque l'un des Etats membres est neutre et refuse qu'officiellement on se réunisse sur ces thèmes.

Il est vrai enfin que ce constat peut être à l'origine d'une Europe de la défense, car nous ne pourrions rester seuls en Europe et que du risque de vide près duquel nous sommes passés, peut naître l'immense espoir d'une coopération toujours plus étroite, surtout dans le domaine conventionnel, entre la France, la République fédérale et le Royaume-Uni notamment.

M. Francis Gang et M. Jean-Marie Cero. Très bien !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Je rappelle que nous avons participé à toute la réflexion sur l'adaptation de la politique agricole commune, avec une série de mesures - dont on n'a pas parlé ce soir, mais qui sont capitales pour le financement de la Communauté - mesures prises sur les produits laitiers et sur la viande bovine, mesures à l'étude, à propos des matières grasses végétales et de leur taxe notamment ; la réforme des fonds structurels, qui demande une définition précise et une concentration de ces fonds dans les zones qui en ont besoin, sans compter la réforme du financement sur laquelle je reviendrai.

Plus de chèque en blanc, mais des politiques !

Sur l'Acte unique, avons-nous une volonté ? Premièrement, c'est une mauvaise querelle. Deuxièmement, cette querelle est négative car elle pourrait conduire le monde économique français qui, d'après les sondages, y est favorable à 75 p. 100, à douter. Nous avançons tant que nous pouvons.

Cet Acte unique, préparé à douze - dix plus deux associés - après sa signature par le gouvernement précédent, a été présenté au Parlement pour en autoriser la ratification qui a été votée à une immense majorité U.D.F., R.P.R., P.S.

Nous avons fait des travaux d'alerte et de préparation. Je me réjouis que le Gouvernement parle sans arrêt de 1992. Certains diront : « c'est pour effacer 1988 », oui, mais au-delà ? Nous étions l'Etat d'Europe qui parlait le moins de 1992, qui s'y préparait le moins. Le réveil a sonné. Nous sommes invités maintenant dans toute la France, par toutes les branches économiques, sur le thème de 1992. Vous savez bien que 1992 doit partir de la base ; sa préparation doit venir de nos entreprises et il est capital que ce réveil ait lieu. Pour ma part, je m'en réjouis.

Les avancées : Le Livre blanc prévoit 300 textes sur sept ans. La commission a déposé 175 textes ; nous en avons adopté 63 dont 50 depuis mars. Vous savez bien qu'il n'y a pas, dans cette matière, de progression linéaire ; le progrès est très réel.

J'ajoute que la proposition française d'avancer dorénavant par paquet de mesures de manière à trouver un consensus, parce que dans chaque paquet il y a des mesures favorables et des mesures défavorables pour chaque Etat, a été acceptée par nos onze partenaires et nous facilite grandement les choses.

A propos des conseils, vous savez qu'en octobre, novembre, décembre, de très nombreuses décisions techniques ont été prises, la présidence belge n'ayant présenté des mesures que le 11 juin, comme Mme Lalumière l'a signalé. Les autes mesures élaborées par la présidence belge concernaient l'Europe des citoyens.

Sur l'équivalence des diplômes, sauf en ce qui concerne les fonctionnaires, la France ne bloque pas, contrairement à ce que l'on dit ici ou là.

Sur le droit de séjour, nous avons trouvé le 11 juin un accord. Nous ne bloquons plus. L'accord est total. Toutefois deux Etats, le Royaume-Uni et le Danemark, ont formulé des réserves fondamentales. Mais l'accord a été conclu sans aucune difficulté, malgré le différend à propos de l'installation des non-actifs - les retraités et les conjoints - que le Gouvernement français a parfaitement acceptées.

Il n'existe qu'un seul et unique dossier sur lequel nous avons un problème de fond, c'est le contrôle aux frontières. Nous disons, nous qui sommes ambitieux, que pour aller vers un allègement du contrôle, il faut d'abord harmoniser la conception du droit d'asile et la politique des visas. Si nous ne faisons pas ce travail de fond, l'allègement du contrôle aux frontières est un travail de look en creux qui ne conduit à rien. Nous voulons que la Commission pose les problèmes de fond et les résolve, sans se contenter d'apparence. Je suis sûr que nous avons raison !

M. Michel Debré. Ce n'est pas à la Commission de le faire mais aux gouvernements.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Certes, mais il faut qu'on en discute à Douze, monsieur le Premier ministre. La Commission peut nous aider à poser les problèmes en laissant les gouvernements maîtres, mais toute harmonisation à Douze suppose un dialogue préalable.

La mise en place du secrétariat de la coopération politique a été effectuée plus tôt que prévu, avant même que l'Acte unique ne soit ratifié par l'Irlande.

S'agissant de la mise en place des commissions, chaque ministre travaille dans l'objectif de 1992. Le ministre d'Etat a créé la commission Boiteux ; le ministre de l'industrie, la commission Marcel Martin. Une mission de réflexion d'ensemble a été confiée au Commissariat au Plan. Vous constatez ainsi que, sous le contrôle de Maignon, les avancées sont très réelles.

En ce qui concerne la libéralisation des mouvements de capitaux, Mme Lalumière connaît les deux directives prises en novembre sur les crédits commerciaux et sur l'admission des titres en bourse. Nous avançons réellement. C'est ce Gouvernement qui a levé le dispositif du contrôle des changes, ce qui nous permet, pour la première fois, de ne plus demander de dérogation à la Communauté. Normalement prévu pour 1992, le marché unique des capitaux entrera en vigueur avant la fin de la présente année, fait tout à fait extraordinaire et qu'on ne rappelle jamais.

La proposition de M. Lamassoure et du groupe Pénélone relative à la nécessité de tenir compte de la dimension européenne en menant une réflexion sur chaque loi ou règlement, pour en examiner les conséquences et décider ensuite librement et souverainement, nous paraît non seulement très intelligente mais indispensable. Elle doit permettre de mieux associer les parlements nationaux, de mieux les éclairer avant qu'ils ne prennent leurs décisions souverainement. Les Parlements pourront ainsi mieux travailler à la création de la Communauté, notamment au marché intérieur, comme ils le souhaitent. J'espère que nous pourrions travailler dans cette ligne.

M. Michel Debré. Sous réserve de réciprocité !

M. le ministre chargé des affaires européennes. En ce qui concerne la T.V.A., dont a parlé M. le président de la commission des affaires étrangères, nous avons toujours dit qu'il n'était pas besoin d'aller vers le même taux ; un rapprochement suffisait. Nous prenions même à l'époque l'exemple des Etats-Unis qui sont, non seulement un seul marché mais un seul pays, avec des charges et des taxes différentes d'une ville à l'autre et d'un Etat à l'autre.

Certains disent en France qu'il suffirait, pour résoudre le problème du marché intérieur, de transférer notamment les allocations familiales et la taxe professionnelle sur la T.V.A. puisqu'elle est neutre à l'exportation et protectrice vis-à-vis des importations. A l'évidence, une telle mesure serait une fausse préparation de l'économie au marché intérieur, un faux protectionnisme, et serait inflationniste. C'est dans ce sens qu'il faut harmoniser le plus possible les taux de T.V.A., même si c'est dur et lent. La direction compte, comme le disait M. Lamassoure, dans ce domaine.

Sur l'arrangement de Luxembourg, il me paraît capital de rappeler - parce que je n'ai pas compris la critique - que nous n'avons fait que reprendre par une déclaration solennelle du Premier ministre la définition de Pierre Mauroy qui faisait l'unanimité sur un principe simple : ce n'est pas un accord, mais un arrangement. Sur ce point, je suis sûr que nous serons d'accord avec M. Debré. Lorsqu'un intérêt essentiel d'un Etat est en jeu, celui-ci peut l'évoquer pour demander que soit réétudiée l'affaire. Les fonctionnaires ne

pourront plus l'utiliser ; il est réservé au niveau politique. C'est ce qui a été indiqué à l'ensemble des Etats, en réponse aux ministres et aux parlementaires européens qui nous interrogeaient sur la définition française de l'arrangement de Luxembourg. Je rappelle qu'ici même M. Dumas disait : « A cet égard, le rappel de la déclaration de Stuttgart est largement suffisant. C'est ce qui a été fait en conformité avec ce qu'avait indiqué le Premier ministre. » Le téléx est parfaitement clair, comme la déclaration à l'Assemblée du Premier ministre ; il n'y a donc aucun problème.

A propos du sommet de Venise, je rappelle à M. Giscard d'Estaing et à M. Dumas que les propositions du Président de la République et du Premier ministre à Venise se sont inscrites dans le cadre d'une volonté européenne. Il faut que ce soit dit, que ce soit rappelé, que ce soit connu.

Les ministres des affaires étrangères ou ministres des affaires européennes s'étaient réunis plus de quinze jours avant et avaient, à l'unanimité, décidé, puisque la Communauté serait représentée à Venise par le président du Conseil des ministres, de demander à M. Delors, qui hésitait à le faire, d'être présent lui aussi, tous les deux devant déposer au nom des Douze, soutenus par les Etats européens présents à Venise, une seule proposition témoignant d'une volonté politique européenne commune, à savoir l'aide aux pays les plus pauvres d'Afrique. Ils avaient chargé M. Delors d'un mandat en ce sens.

Le Président de la République française, seul chef d'Etat européen en exercice, a soutenu ce plan. Je m'en réjouis profondément. Rappelons, s'il vous plaît - nous sommes tous européens - qu'il s'agissait d'un plan auquel la France a participé mais qui était présenté au nom des Douze en présence du président du conseil européen des ministres. Cela me paraît important pour l'idée que nous avons de l'Europe en la matière.

Sur le financement de la Communauté, je répondrai trop rapidement à Mme Lalumière, qui a posé des questions aussi précises et redoutables que très intéressantes, que pour le budget de 1987, le Royaume-Uni n'acceptera jamais de versement supplémentaire d'Etat et que ce n'est pas la peine d'en parler. A partir de là, la France a accepté les propositions de la Commission, qui tendaient notamment à prendre tout ce qui restait sous la marge de 1,4 p. 100 de T.V.A., à transformer les avances du F.E.O.G.A. en remboursements, sous un certain nombre de réserves que vous connaissez. Je n'entre pas dans les détails vu l'heure, j'aurais voulu pouvoir le faire.

Pour l'avenir, il est très important de dire que le Gouvernement français a accueilli très favorablement la proposition de la commission de tout mettre à plat, de poser les problèmes, globalement, de manière ambitieuse, et d'appliquer un mode de calcul plus intelligent pour la compensation britannique qui, en volume, est réduite de moitié, sans poser le problème de fond que nous n'arriverons sans doute jamais à résoudre.

Par contre, nous pensons qu'il faut passer à 1,6 p. 100 de T.V.A. comme un minimum pour gagner du temps sans freiner l'étude et sans que ce soit un dérivatif. Nous sommes aussi ouverts à l'étude sur le P.N.B. avec peut-être un correctif puisque, injustement, la part du Portugal serait augmentée, ce qui ne paraît pas correct. Il faut donc un petit ajout pour rétablir la justice dans les financements. Par ailleurs, nous pensons qu'il n'est pas possible de doubler les fonds structurels. Il faut les augmenter raisonnablement, les concentrer, surtout les définir et faire en sorte qu'ils ne soient pas des chèques en blanc. Je rappelle que les fonds structurels représentent cette année en transferts nets 5 p. 100 du P.I.B. de la Grèce et avec les prêts 10 p. 100. Cela n'est pas négligeable. Il ne faut pas aller non plus trop loin en pourcentage, le tout étant de trouver un équilibre.

S'agissant de la gestion financière, nous sommes complètement d'accord sur les mesures de rigueur ; nous avons même voulu aller plus loin.

A M. Lajoinie, qui m'a interrogé sur les relations entre les D.O.M et la C.E.E., je rappellerai qu'un memorandum a été mis au point, que cinq ministres et secrétaires d'Etat ont participé aux contacts euro-caribbes, que des contacts ont été pris avec les parlementaires des départements d'outre-mer, qu'une journée des départements d'outre-mer a été tenue les 5 et 6 juin derniers, que le Parlement européen a adopté des résolutions dans ce domaine sur un rapport présenté par M. Ligios et accepté à l'unanimité.

Je rappellerai aussi notre volonté qu'il y ait une aide compensatoire aux handicaps structurels, une prise en compte de l'économie spécifique des départements d'outre-mer, un régime fiscal adapté. Je souligne que la rencontre avec la Commission a été positive et que, notamment, la procédure précontentieuse sur l'octroi de mer a été stoppée. Elle n'a rien à voir avec 1992 et le problème était d'ores et déjà posé par la Commission. Nous avons donc du temps pour trouver une mécanique. Il reste enfin à trouver, c'est le plus redoutable, une complémentarité entre l'aide de l'Europe aux départements d'outre-mer et l'aide de l'Europe aux pays A.C.P. C'est là la gageure la plus grande.

J'aurais voulu pouvoir répondre beaucoup plus longuement mais ça n'aurait pas été raisonnable étant donné l'heure. Je pense avoir dit l'essentiel aux différents intervenants. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. Nous en arrivons aux questions, formule dont je rappelle à l'Assemblée qu'elle a été choisie par la conférence des présidents unanime pour donner plus de vitalité et de vivacité au débat.

Les groupes interviendront par périodes d'un quart d'heure, chaque auteur disposant de deux minutes pour poser sa question.

Nous commençons par le groupe socialiste.

La parole est à Mme Catherine Lalumière.

Mme Catherine Lalumière. Je tiens d'abord à remercier M. le ministre délégué, chargé des affaires européennes, pour la précision de ses réponses. Il a d'autant plus de mérite qu'il ne disposait pas de beaucoup de temps.

Ma curiosité en matière européenne étant insatiable, je vais consacrer mes deux questions à ce sujet.

La première question concerne le Conseil de l'Europe et l'Union de l'Europe occidentale.

A plusieurs reprises, et notamment lors de sa venue au Conseil de l'Europe et à l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, le Premier ministre a assuré ces organismes de sa considération et a reconnu leur rôle dans la construction européenne. Très bien. Mais je voudrais que le Gouvernement mette ses actes en accord avec ses propos. Il en aura prochainement l'occasion lorsque sera décidé le budget de fonctionnement de ces assemblées.

Actuellement, aucune augmentation n'est prévue pour 1988 par rapport à 1987. Et 1987 n'avait guère marqué de progression par rapport aux années antérieures. Or les crédits de fonctionnement de ces organismes sont insuffisants pour conduire des travaux de qualité, ce qui préoccupe naturellement les membres qui composent ces assemblées. Pouvez-vous vous engager à soutenir une position plus favorable aux vœux des membres de ces deux organisations ?

Vos scrupules doivent être réduits tant les sommes en cause sont modestes : un peu plus de 60 millions de francs, soit environ 1,10 franc par habitant annuellement. On peut augmenter cette mince contribution sans risquer de surcharger le contribuable. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des affaires européennes.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Oserais-je dire que, par habitant, certaines sommes ne paraissent jamais élevées !

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, la discussion sur le budget pour 1988 est en cours et le problème est de savoir quelle sera l'augmentation en pourcentage. Nous ne sommes pas seuls à demander au Conseil de l'Europe de ne pas trop dérapier. Nous le faisons d'autant plus que, cette année, nous lançons avec maîtrise d'ouvrage du Conseil de l'Europe et maîtrise d'œuvre de la ville de Strasbourg, le palais des droits de l'homme et que, dans le cadre de ce budget, nous avons accepté de faire passer la part de la France de 17,8 à 24 p. 100.

A côté de cet effort sur le budget d'ensemble du Conseil de l'Europe, nous discutons pour savoir si l'imputation sera de 1 ou 2 p. 100 en termes réels. Avec ces pourcentages, la France se situe plutôt en tête du peloton et tente d'entraîner certains de ses partenaires qui sont encore plus « bloqués » que nous. La décision sera prise dans les jours qui viennent.

Pour l'U.E.O., il y a deux problèmes.

D'abord, celui du budget maintenant autonome de l'assemblée. Il faut admettre, et je le dis en présence de l'ancien président de cette assemblée, que des Etats sont un peu critiques vis-à-vis de certaines dépenses. Nous n'avons pas cette position et nous tentons de trouver un accord sur ce budget.

Le second problème a trait au fonctionnement de l'U.E.O. Depuis plusieurs mois, nous disons, puisque nous étions pour la relance de la relance, que nous étions favorables au secrétariat permanent. Nous avons été favorables au mandat pour la troisième agence, à l'éventuelle adhésion de l'Espagne et du Portugal et en même temps à une augmentation du budget de 5 p. 100 hors pensions, puisque le problème fondamental est que les pensions arrivent brutalement à échéance et que les comparaisons des budgets par année ne veulent rien dire.

Nous étions donc d'avis que l'U.E.O. devait séparer le paiement des pensions à ses retraités - c'est une dette - et son budget propre. Nous avons fait une proposition d'augmentation de 5 p. 100 et je dois dire que nous étions les « plus-disants » des Sept. J'espère que certains de nos partenaires nous rejoindront et qu'un accord se fera.

Si, à l'U.E.O., nous sommes vraiment les plus-disants de tous, au Conseil de l'Europe nous sommes en tête des Etats disons sérieux quant au budget et plus qu'en tête sur les droits de l'homme. Ce dernier point s'inscrit d'ailleurs dans la logique de l'ensemble de la politique du Gouvernement.

M. le président. La parole est à Mme Catherine Lalumière, pour poser sa seconde question.

Mme Catherine Lalumière. Ma seconde question portera sur un tout autre sujet, monsieur le président, même s'il s'agit toujours de l'Europe.

Au point de blocage où en est arrivé le conseil de l'agriculture de la Communauté, il me semble utile de connaître le point de vue du ministre chargé des affaires européennes et du ministre des affaires étrangères sur l'avenir de ce dossier.

En premier lieu, quelle issue voyez-vous au blocage actuel de la négociation sur les prix agricoles, alors que sur les deux principales sources de conflits - le démantèlement des montants compensatoires dont les Allemands ne veulent pas et la taxe sur les matières grasses, rejetée par la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et le Danemark -, M. le ministre des affaires étrangères a affirmé : « La position française est claire : elle est pour ». Fort bien. Mais que propose la France pour sortir de l'impasse ?

En second lieu, et au-delà de ces deux problèmes conjoncturels, quelle est l'attitude du Gouvernement à propos de la politique agricole commune, en dehors de la condamnation rituelle mais inefficace des quotas par le ministre de l'agriculture, M. Guillaume ? On ne voit apparemment aucune ligne de force se dessiner. Pouvez-vous nous démontrer le contraire ? En particulier, quelle a été la position française défendue en conseil des « affaires générales » du 26 avril au cours duquel a eu lieu une discussion sur la communication de la commission dont le titre était « Réussir l'Acte unique, une nouvelle frontière pour l'Europe », et qui portait notamment sur la réforme de la P.A.C. ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des affaires européennes.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Encore une redoutable question !

Le « paquet » de prix agricoles, suscite le drame habituel, mais surtout il pose des problèmes fondamentaux pour la politique agricole commune. Il y a bien sûr le problème des montants compensatoires monétaires ; mais, s'il n'y avait que cela, je crois que nous parviendrions à un accord. Je ne crois pas être un optimiste : certes, nous aurions du mal à démanteler l'ensemble des M.C.M. positifs, mais nous pourrions peut-être obtenir de nos partenaires allemands qu'ils acceptent le maintien du système du *switch over* et aboutir demain à un système qui permettrait de démanteler automatiquement les M.C.M. à venir.

Mais il y a aussi les problèmes posés, d'une part, par les céréales, d'autre part, par la taxe sur les matières grasses.

Le problème des céréales se heurte aux hésitations de tous les pays - dans les milieux gouvernementaux, mais aussi professionnels - quant aux moyens nécessaires pour maîtriser

cette production, compte tenu des prix élevés que nous connaissons et du fait que nous perdons des marchés à cause de l'arrivée de produits de substitution. Sur ce point, nous sommes en plein travail de concertation.

Deuxièmement, la taxe sur les matières grasses végétales vise à réglementer un marché qui, dans trois ans, coûtera six milliards d'ECU par an au budget de la Communauté. Il y a actuellement un risque de guerre commerciale avec les Etats-Unis qui, quelles que soient nos explications, ne parviennent pas encore à admettre ce système ; par ailleurs, un certain nombre d'Etats y sont opposés. Je remarque que les Etats du Sud, notamment l'Espagne, sont beaucoup moins opposés qu'on me le dit ; nos ministères des affaires étrangères comme de l'agriculture constatent une évolution de mois en mois. Reste le blocage allemand. Il y a là une difficulté très sérieuse qu'il nous faut arriver à surmonter.

Vous comprendrez, étant donné que les négociations durent depuis des semaines à un rythme accéléré, avec un grand nombre de rencontres aux niveaux des ministères des finances, des affaires étrangères et, bien entendu, de l'agriculture, que l'on ne puisse pas en dire plus.

J'ajouterai, sur le devenir de la politique agricole commune, que, comme nous voulons absolument la sauver, il faut que nous arrivions à maîtriser les productions pour éviter les surplus que nous avons connus. Dans le domaine des produits laitiers et de la viande bovine, nous avons fait des efforts complémentaires à ceux qui avaient été précédemment commencés, c'est la seule voie possible. Pour les céréales, nous sommes en pleine étude. S'agissant des matières grasses végétales, nous ne voyons pas d'autres possibilités que celle qui est envisagée.

Il est bien évident qu'il nous faut surmonter des contradictions et qu'à un moment donné certaines positions de la Commission devront être étudiées avec l'ensemble des partenaires. De ce point de vue, il est plus facile aujourd'hui d'avoir un dialogue très direct avec l'ensemble des professionnels qu'à l'époque où ils espéraient encore qu'un retournement pourrait intervenir sur le marché mondial. Je constate à titre personnel - je ne sais pas ce qu'il en est des parlementaires ici présents - que l'on peut exposer la vérité des problèmes à l'ensemble des associations agricoles et qu'elles sont attachées à une recherche en commun des solutions.

Reste un point sur lequel je voudrais intervenir en quelques secondes. L'avenir de l'agriculture, des agriculteurs et de la ruralité ne me paraît pas le même. Si l'on ne veut pas que se concentre l'agriculture sur des zones ultra-rentables, il faudra bien trouver des méthodes pour maintenir une ruralité à laquelle nous sommes attachés, et des agriculteurs en zone rurale. Je veux dire par là, pour prendre cet exemple, que, dans le cadre des quotas laitiers, l'organisation par bassin laitier me paraît pouvoir être gérée de façon démocratique et permettre de donner un espoir aux jeunes agriculteurs.

Il faut, produit par produit, procéder à des études qui permettent de coller à la réalité. Nous espérons n'en jamais venir à des aides directes calculées en proportion inverse du travail et de la production des agriculteurs. Si c'était nécessaire dans certaines zones, nous en ferions peut-être un jour l'étude, mais nous n'en sommes pas là. Pour l'instant, l'essentiel est de sauver la politique agricole commune sans créer une tension rédhibitoire entre la France et l'Allemagne.

M. le président. La parole est à M. Jean Laborde.

M. Jean Laborde. Voici près d'un an et demi que l'Espagne est entrée dans la Communauté économique européenne. Son admission a fait, en son temps, l'objet de nombreuses critiques qui s'adressaient au gouvernement de l'époque.

Les uns la jugeait dangereuse, ou pour le moins inopportune, les autres estimaient que la négociation avait été malmenée et qu'elle n'avait pas sauvegardé les intérêts français. Ils proclamaient que s'ils venaient au pouvoir ils renégocieraient le traité.

Le bilan de la première année a fait apparaître une amélioration très nette des échanges en faveur de la France. Notre balance commerciale s'est redressée, notre déficit a fortement diminué. Quelques incidents récents, qui ne sont pas nouveaux en cette saison, ne doivent pas masquer ces résultats positifs. Nos exportations vers l'Espagne progressent, en particulier pour certains produits agricoles.

Cependant, d'autres pays font mieux que nous, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne, notamment. Leurs producteurs, leurs exportateurs s'étaient de toute évidence mieux préparés que les nôtres, que certains responsables professionnels mais aussi politiques avaient au contraire découragé en entretenant leurs inquiétudes au lieu de les inciter à saisir les chances qui s'offraient à eux.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me dire si cette évolution favorable des échanges avec l'Espagne se confirme au cours du premier semestre de cette année et si vous l'estimez satisfaisante ?

Pouvez-vous aussi, pour mettre un terme à une vaine polémique, nous faire savoir si une renégociation du traité peut être sérieusement envisagée comme certains de vos collègues l'avaient annoncé ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des affaires européennes.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Monsieur le député, nous l'avons toujours clairement reconnu, il n'est pas question de renégocier les traités qui correspondent à la parole et à l'honneur de la France.

Et comme la création d'une commission d'enquête pouvait être mal comprise, le Gouvernement a dialogué avec sa majorité pour expliquer que de ce fait même, il valait mieux que cette commission ne soit pas créée.

Onze mois après l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, l'augmentation des ventes, notamment dans le domaine de l'agro-alimentaire était de 12 p. 100 pour la France et de 25 p. 100 pour les dix anciens Etats, avec une pointe qui dépassait 41 p. 100 pour l'Italie et 35 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne, si ma mémoire est exacte.

Au cours du douzième mois, nous avons fait aussi bien que pendant les onze premiers en matière, par exemple, de céréales. Et les trois derniers mois, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, manifestent un redressement réel. Un problème se pose même en Espagne qui voit ses importations en provenance du reste de la Communauté augmenter très fortement et ses exportations stagner.

Vous pourrez vérifier que nous avons toujours souligné que les conditions de négociations étaient si dures que l'Espagne - je me souviens des mots - avait du mal, pour la première année, à faire aussi bien dans la Communauté que lorsqu'elle était à l'extérieur et que nos « critiques » - il s'agissait en effet plus de constats que de critiques - portaient simplement sur quatre problèmes qui n'avaient pas été réglés : ceux que posaient les pays tiers méditerranéens, le contentieux U.S.A., la pêche, les matières végétales. Ce ne sont pas des petits problèmes, mais les trois premiers l'ont été entre-temps.

Le Gouvernement fait tous ses efforts pour améliorer, autant que faire se peut, les rapports d'amitié entre la France, d'une part, l'Espagne et le Portugal, d'autre part, parce qu'il est capital que cet axe se crée.

Par ailleurs, nous recevons, demain après-midi, le ministre espagnol des affaires européennes pour une longue réunion bilatérale. Pensez aussi aux séminaires gouvernementaux, dont le prochain aura lieu au mois d'octobre dans la ville que j'ai l'honneur d'administrer, et vous verrez que nous avons déjà de très nombreux contacts avec l'Espagne et le Portugal. En dépit de cette amitié, nous devons bien constater que dans le domaine agricole nous avons des intérêts opposés dans un pourcentage que je ne saurais définir mais qui me paraît important. C'est un constat, des difficultés sont encore devant nous.

J'ajouterais par honnêteté que les problèmes qui se sont posés avec les fraises, les asperges et les melons ne découlent pas de dispositions du traité. Ils sont dus à des raisons climatiques. Donc, le fait que l'on ait brûlé des camions transportant des produits espagnols - ce qui est très triste et regrettable même si l'on comprend la situation difficile de nos producteurs - n'est pas une conséquence du traité d'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

Je vous indique, mes chers collègues, que si les questions et les réponses se poursuivent au même rythme, nous n'en aurons pas terminé avant quatre heures trente.

La parole est à M. Gérard Bordu.

M. Gérard Bordu. Messieurs les ministres, il y a onze ans, jour pour jour, le régime raciste d'Afrique du Sud allait commettre un acte qui resterait, dans l'opinion publique internationale, comme le symbole du caractère criminel et abject de l'apartheid. Je veux parler du massacre des enfants noirs de Soweto.

L'odieux régime qui s'est rendu coupable de ce massacre existe malheureusement encore, continuant de tuer et d'emprisonner pour empêcher le peuple noir d'Afrique du Sud d'être libre dans son propre pays. Ses dirigeants viennent encore, le 12 juin dernier, de renouveler pour un an l'état d'urgence qui leur permet, en plus des lois discriminatoires, de faire une véritable guerre aux habitants noirs de ce pays.

Loin de s'apaiser, contrairement à ce que certains voudraient laisser croire, la répression s'aggrave sans cesse, comme le confirme le rapport publié par le Bureau international du travail à l'occasion de l'ouverture, le 3 juin dernier, de la soixante-douzième conférence internationale du travail à Genève.

La persistance de ce régime est un affront pour l'humanité. Rien, aucun intérêt commercial sordide ne saurait justifier la moindre complaisance à son égard.

Pays des droits de l'homme, la France, dont un jeune coopérant retenu en otage par Pretoria depuis sept mois, dans des conditions qui se dégradent dangereusement, doit rompre immédiatement toutes relations, notamment économiques, avec l'Afrique du Sud. Il est de son devoir d'agir pour que des sanctions économiques efficaces soient enfin prises sur le plan international jusqu'à ce que disparaisse l'apartheid, que Nelson Mandela et Pierre-André Albertini soient libérés.

Le B.I.T. note que les quelques mesures envisagées jusqu'à présent n'ont pas été appliquées dans les secteurs vulnérables de l'Afrique du Sud.

Dans votre intervention, cet après-midi, vous évoquiez, monsieur le ministre, la regrettable exploitation faite autour de l'affaire Pierre-André Albertini. Pour nous, la liberté n'est pas divisible. Quel que soit le lieu où elle est atteinte, elle doit être défendue. Nous attendons de connaître vos initiatives nouvelles.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je me suis exprimé sur l'Afrique du Sud dans mon exposé initial. Vous savez que le Gouvernement condamne absolument l'apartheid et que la France recommande des mesures restrictives dans le cadre de l'Europe des Douze.

Nous n'ignorons pas que la situation ne s'est pas améliorée, que l'état de siège est prolongé, que des mesures restrictives des libertés se sont ajoutées, que les élections du 6 mai, contrairement à ce que l'on pouvait espérer dans la mesure où elles lui donnaient satisfaction, n'ont pas encouragé le parti au pouvoir à faire des gestes. Toutes nos positions sur ces points sont bien connues.

En ce qui concerne le cas de M. Albertini, je précise que si j'ai parlé d'exploitation, c'était simplement pour dire qu'elle avait compliqué notre tâche. Vous savez bien que le Gouvernement est intervenu à tous les niveaux, notamment au mien, mais aussi au plus élevé, en faveur de M. Albertini. Nous continuerons à intervenir, et je ne désespère pas que nous arrivions à une solution. Un nouvel ambassadeur d'Afrique du Sud vient d'être nommé, et je dois le convoquer pour l'entretenir encore une fois de ce problème.

M. Bruno Gollinisch. Albertini est-il coupable ou non ?

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, le peuple du Nicaragua paie d'un prix très lourd sa volonté de décider librement de son avenir et de ne pas vivre dans un de ces Etats totalement soumis aux intérêts des Etats-Unis d'Amérique.

Le blocus économique et les agressions terroristes des contras que lui oppose Washington, s'ils n'ont pas de détermination, lui causent de grandes souffrances et des pertes humaines nombreuses.

La nourriture et les médicaments manquent cruellement aux familles nicaraguayennes.

L'effort considérable que le Nicaragua est obligé de consacrer à sa défense ne lui permet pas de faire face à tous les besoins de la population.

En se refusant à condamner avec une très grande fermeté l'attitude de Washington dans cette affaire, et en décidant, il y a plusieurs mois, de réduire très sensiblement l'aide alimentaire attribuée au Nicaragua sous le prétexte d'un rééquilibrage de son aide dans la région, la France a pris une grande part de responsabilité dans cette situation.

Cette attitude n'est pas digne du pays des droits de l'homme. Elle n'est pas conforme à son image internationale. S'y tenir affaiblirait sa crédibilité, son autorité morale dans la région et dans le monde. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

Je savais déjà, messieurs, que vous aviez une âme de contras, alors, si l vous plaît, taisez-vous !

La France doit rétablir en totalité son aide au peuple nicaraguayen. L'accueil très favorable reçu par l'initiative du comité pour le bateau pour le Nicaragua - bateau qui va arriver dans ce pays - montre que la conscience existe bien dans notre pays de la nécessité d'une telle aide.

La France doit en outre, non seulement condamner l'attitude belliqueuse des Etats-Unis, mais encore agir activement pour la recherche négociée d'une solution de paix dans la région, notamment en soutenant les initiatives en ce sens, du groupe de Contadora et du groupe d'appui.

Monsieur le ministre, allez-vous prendre ces mesures que le souci du respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes commande d'adopter ? L'autodétermination ne peut être validée partout sauf au Nicaragua, dont le peuple s'est libéré de la dictature saignante de Somoza.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je n'ai pas traité le Nicaragua dans mon exposé, sinon en évoquant le processus de Contadora, pour la simple raison que je ne pouvais pas traiter tous les problèmes.

Je sais que le Nicaragua connaît des difficultés. Il vit dans un régime d'état d'urgence qu'il justifie par les activités de la guérilla. La guerre a compliqué sa situation économique, qui est incontestablement difficile. Nous avons quelque peu modifié l'aide que nous lui accordons mais, malgré ces modifications, l'aide française reste encore très significative. Nous apportons ainsi six millions de francs d'aide technique et une aide culturelle de quatre millions de francs qui n'a pas été touchée. S'y est ajouté, en 1985, une aide alimentaire de 2 000 tonnes.

Pour le reste, nous soutenons les initiatives du groupe de Contadora et du groupe d'appui ainsi que le projet de traité du président du Costa Rica. Nous allons d'ailleurs proposer aux Douze d'appuyer ce projet de traité. Je crois donc que la France fait ce qu'il faut en Amérique centrale en faveur du rétablissement de la paix.

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le ministre, après celui de Pierre-André Albertini, je voudrais évoquer le cas des otages français au Liban : Jean-Paul Kauffmann, Michel Seurat, Marcel Carton, Marcel Fontaine, Jean-Louis Normandin et Roger Auque.

Ces hommes, vous le savez, vivent un terrible drame. Ils sont séparés depuis de longs mois et, pour certains, depuis plusieurs années maintenant de leur famille, de leurs amis, de leur milieu professionnel, avec lesquels ils ne peuvent communiquer. Leurs conditions de détention sont très dures. Enfin et surtout, ils vivent dans l'incertitude totale sur leur avenir.

Or leur situation est de plus en plus inquiétante, parce qu'aucune libération n'est intervenue au Liban depuis des mois, parce que l'assassinat du premier ministre Rachid Karamé laisse craindre une nouvelle détérioration du climat politique, ce qui rend d'autant plus urgente la préparation dans de bonnes conditions de la conférence internationale sur le Moyen-Orient.

Tout cela rend indispensable un renforcement de la solidarité à l'égard des otages et de leurs familles. Les laisser sombrer dans l'oubli affaiblirait gravement leurs chances de

retour rapide. Cela suppose que rien ne soit négligé par le Gouvernement pour aboutir à leur libération. Il y va de l'autorité morale de la France.

Je vous renouvelle donc, monsieur le ministre, la question plusieurs fois posée déjà par les députés communistes : quelles initiatives les autorités françaises entendent-elles prendre pour obtenir ces libérations ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, j'ai consacré un passage de mon exposé liminaire aux otages. Je ne souhaite donc pas du tout qu'ils soient oubliés.

Comme vous le savez, le gouvernement auquel j'appartiens s'est occupé de cette affaire depuis le début, selon un processus que vous connaissez et qui consistait à passer par les Etats pour obtenir la libération de nos compatriotes. Nous avons obtenu la libération de cinq otages. Il en reste encore cinq - six avec M. Auque, dont on ne sait pas par qui son enlèvement est revendiqué.

Nous poursuivons notre action. Je puis vous assurer que c'est pour nous un souci constant. Depuis le mois de janvier, malheureusement, il y a un palier dans le processus. Nous maintenons tous les fils possibles pour essayer de libérer nos compatriotes. Il n'y a pas de raison pour le moment de désespérer. Je suis moi-même intervenu récemment, par l'intermédiaire d'un ministre important. Je suis également en contact avec les familles, qui peuvent me téléphoner quand elles veulent. Lorsque les choses se sont aggravées, comme cela a malheureusement été le cas pour M. Normandin, nous avons essayé d'utiliser les mots, de faire les gestes nécessaires pour sauver la vie de l'otage.

Je peux donc vous rassurer sur la préoccupation du Gouvernement et son action. J'imagine facilement les conditions dans lesquelles vivent les otages. Ceux qui ont été libérés m'en ont d'ailleurs parlé longuement lorsque je les ai reçus.

Voilà ce que je peux vous dire. Malheureusement, je suis comme vous, et je ne veux pas me comparer aux familles, qui sont en première ligne dans cette affaire. Je trouve en effet que les choses ne vont pas vite, mais nous faisons le maximum pour qu'elles aillent le plus vite possible et d'une manière normale.

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le ministre, je pensais, peut-être naïvement, que les graves problèmes économiques et sociaux trouveraient un commencement de solution à Venise : l'inflation en hausse, la croissance en baisse, mais aussi la famine et la dette.

Certes, des déclarations vertueuses ont été adoptées, notamment sur l'aide au tiers monde. Une démonstration, toutefois, a été faite, celle de l'extrême intérêt porté par les sept aux difficultés économiques des Etats-Unis. Ces derniers, eux-mêmes confrontés à une dette dont le montant s'élève à deux fois celle du tiers monde, peuvent être satisfaits : leurs alliés ont accepté de prendre en charge une notable partie de leur fardeau, en ajustant leurs politiques sur celle de Washington.

Le même conformisme a prévalu lorsqu'il s'est agi des rapports avec les pays en développement, écrasés par les créances et plongés souvent dans la famine. Les plans français et américains, derrière une apparente sollicitude pour les nations concernées, ont exprimé le même refus du principe de la suppression totale de la dette, la même volonté de recourir une fois de plus au F.M.I. et à la Banque mondiale, dont les froids experts ne délivrent de prêts que si les emprunteurs s'engagent à des politiques d'austérité économique et sociale.

Permettez-moi d'ajouter un mot concernant l'agriculture, au sujet de laquelle les autorités françaises se sont efforcées, durant ce sommet, de se présenter comme le « rempart défenseur », si j'ose dire. L'agriculture est, en effet, en première ligne face aux puissants lobbies américains dans la guerre qui les oppose à la Communauté. Nous observons surtout, comme vous, que les prix ne sont pas fixés pour la campagne en cours. Dans ce domaine aussi, Venise est à inscrire négativement. C'est plutôt à Punta del Este que se joue le sort de nos petits et moyens agriculteurs dans ces négociations commerciales qui risquent de les faire disparaître.

Monsieur le ministre, mes questions sont les suivantes : comment entendez-vous défendre les intérêts de la France face aux défis américain et japonais dans les domaines économiques ? Comment concevez-vous les rapports nouveaux avec les pays en développement, car beaucoup de décisions comme celles de Venise ont été prises dans le passé, et pourtant les pays les plus pauvres sont toujours plus pauvres ? Enfin, quelle forme conclusive, pour reprendre votre formule de cet après-midi, voyez-vous à la fixation des prix agricoles, si toutefois le Conseil européen échoue ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Venise, vous le savez, est un sommet essentiellement économique. Ses résultats vont dans le sens des efforts du Gouvernement français depuis plusieurs années, à savoir la coordination des politiques économiques et la stabilisation des taux de change. Tout cela, donc, va dans le bon sens.

Sur le plan de l'aide au développement, que j'ai évoquée dans mon exposé initial, la France a eu un rôle moteur. Le Premier ministre, d'ailleurs, avant même Venise, lorsqu'il s'était rendu aux Etats-Unis ou lorsqu'il est allé en U.R.S.S., avait insisté sur les problèmes d'aide au tiers monde et, vous le savez, M. Balladur, après le voyage du Premier ministre aux Etats-Unis, a, lors d'une réunion à Washington, fait des propositions nouvelles dans le domaine de l'aide au développement pour l'allègement du remboursement de la dette des pays les plus pauvres. Un commencement d'exécution est même d'ores et déjà réglé par le Club de Paris.

En ce qui concerne les problèmes de l'agriculture en général, le sommet de Venise a confirmé les formules qui avaient été retenues à Punta del Este et à l'O.C.D.E. à Paris au mois de mai, à savoir, d'une part, que tout le monde est responsable de la situation agricole et, d'autre part, que dans les négociations commerciales multilatérales il n'est pas question que l'agriculture soit traitée de façon prioritaire par rapport aux autres problèmes, par exemple les services. Tout doit être traité de la même manière.

A la fois sur le fond et dans le processus, les intérêts de la politique agricole commune sont donc pris en compte. De ce point de vue, les positions ont été très claires et sont à mon avis satisfaisantes.

Pour le reste, je ne veux pas revenir sur le problème des prix agricoles, qui a été traité par M. Bosson de manière satisfaisante.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R. N.).

La parole est à M. Jean-Pierre Schenardi.

M. Jean-Pierre Schenardi. Monsieur le ministre, le 23 avril dernier, le Gouvernement français a conclu avec l'Algérie un accord qualifié d'important sur la résolution du problème des avoirs et des biens des ressortissants français en Algérie.

Sans nier l'intérêt d'un tel accord, je note simplement qu'il concerne un nombre limité de personnes qui attendent ces mesures depuis vingt-cinq ans. Mais surtout, cet accord fait l'impasse sur le sort de nos compatriotes harkis qui attendent toujours que leur soit reconnu le droit de la libre circulation en Algérie. Pas plus tard qu'il y a une quinzaine de jours, monsieur le ministre, un harki des Alpes-Maritimes a été refoulé d'Algérie alors qu'il se rendait aux obsèques d'un de ses proches parents.

Alors que des milliers d'anciens égorgeurs du F.L.N. vivent dans notre pays, alors que plus d'un million d'Algériens sont établis en France, l'injustice que continuent de subir les harkis de la part de l'Etat revanchard algérien est inadmissible.

Monsieur le ministre, avez-vous évoqué ce problème lors de vos discussions ? Sinon, que comptez-vous faire pour que l'Algérie ne considère plus les harkis comme des sous-hommes, mais comme des Français à part entière ? Que comptez-vous faire pour que l'Algérie accepte enfin la libre circulation des harkis dans leur territoire d'origine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, les accords auxquels vous avez fait allusion sont relativement importants, même s'ils concernent un petit nombre de personnes, parce qu'ils portent sur des contentieux qui traînent depuis très longtemps. J'ai d'ailleurs bien connu ce type de situation quand j'étais ambassadeur au Maroc, en 1974, lorsque j'ai été amené à régler des contentieux qui ne l'étaient toujours pas après dix-sept ans d'indépendance.

Il est très important de régler de tels contentieux, sinon ils se répercutent sur les relations politiques générales et sur tous les problèmes que vous venez d'évoquer. L'accord qui a été signé représente donc un acquis considérable, même si, je le répète, il ne porte que sur peu de personnes et concerne une affaire qui date de longtemps.

Un des acquis de ce Gouvernement est précisément d'avoir accéléré avec la Tunisie, l'Algérie et le Maroc la solution des contentieux. Nous les avons pratiquement tous résolus, et je crois que c'est un facteur positif.

En ce qui concerne les harkis, vous savez qu'il existait un accord de 1983 sur la circulation. C'était un accord provisoire entre les deux gouvernements, qui continuaient à discuter pour essayer d'obtenir la possibilité de libre circulation pour les harkis. Cela marchait tant bien que mal, incontestablement.

Maintenant, avec les visas, on est tombé dans un autre système, c'est-à-dire que chaque Gouvernement délivre le visa ou ne le délivre pas. Lorsque le visa n'est pas donné à un harki, nous intervenons pour essayer de le lui faire obtenir. Nous essaierons d'améliorer la situation et nous maintenons des contacts réguliers entre les secrétaires généraux des ministères des affaires étrangères algérien et français. M. Pérol, secrétaire général, doit d'ailleurs se rendre ces jours-ci en Algérie où il discutera de ces questions. Il n'y a pas de raison de ne pas espérer que, petit à petit, nous n'arrivions à régler des problèmes qui sont effectivement douloureux.

M. le président. La parole est à M. Bruno Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. Deux faits tout d'abord : dans les prisons lyonnaises, il y a un tiers d'étrangers et un tiers de doubles nationaux, qui ne sont français qu'en raison du laxisme exceptionnel de notre code de la nationalité.

A Fleury-Mérogis, notre plus grand établissement pénitentiaire, il ressort de la réponse très précise que M. le garde des sceaux a bien voulu faire à une question écrite de mon collègue de Rostolan que 47 p. 100 des détenus sont étrangers.

Il y a donc un moyen d'en finir avec la surpopulation pénitentiaire, sans coût supplémentaire pour les Français : c'est d'imposer aux Etats, dont sont issues les principales communautés étrangères chez nous, la conclusion d'accords judiciaires tendant à ce que leurs ressortissants condamnés en France subissent leurs peines chez eux. M. Chalandon, que j'ai interrogé ici à ce sujet, m'a répondu qu'il n'y avait à ce jour qu'un seul traité de ce type avec le Maroc - et encore son exécution est soumise, pour chaque cas, à l'accord préalable des intéressés. On croit rêver !

Ma question est donc la suivante : ne conviendrait-il pas de mettre en œuvre de toute urgence tous les arguments, je dirais même les arguments financiers - et Dieu sait s'il y en a - pour obtenir avec ces Etats la conclusion de conventions judiciaires qui résorberaient enfin l'encombrement de nos prisons ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Nous sommes tout à fait favorables aux « transfèrelements » - et ce dans les deux sens - qui permettent aux condamnés d'exécuter leur peine dans leur pays d'origine.

Selon mes informations, nous avons des conventions à ce sujet avec les quatorze Etats africains avec lesquels nous avons des accords de coopération et avec un certain nombre d'autres pays. Par ailleurs, nous sommes en train de négocier un accord de ce genre avec la Tunisie.

Par conséquent, l'action du Gouvernement, à la fois passée et actuelle, va dans le sens de votre demande.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Jalkh.

M. Jean-François Jalkh. Monsieur le ministre, il y a une semaine, votre collègue, M. Pasqua, était en visite officielle en Algérie. A cette occasion, le ministre de l'intérieur a

déclaré qu'« en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, la France a pu compter sur l'amitié et la coopération des dirigeants algériens. »

Ma question est la suivante : lors de son voyage, M. Pasqua a-t-il évoqué avec ses interlocuteurs le cas du terroriste algérien Mohand Hammani ?

Membre du commando d'Action directe qui assassina deux policiers parisiens, le 31 mai 1983, Mohand Hammani, neveu du numéro 2 des services secrets algériens, aurait, dit-on, trouvé refuge en Algérie. La France peut-elle compter sur « l'amitié et la coopération » des dirigeants algériens pour neutraliser ce dangereux terroriste ? De votre côté, avez-vous évoqué le cas de Mohand Hammani avec les autorités algériennes depuis votre arrivée au quai d'Orsay ?

Les policiers français et leurs familles attendent votre réponse avec impatience.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. La déclaration de caractère général de M. Pasqua sur l'amitié et la coopération contre le terrorisme s'inscrit dans le cadre de notre politique de coopération bilatérale. Chaque fois qu'une coopération bilatérale peut permettre de lutter contre le terrorisme, nous y avons recours.

Sur le cas particulier que vous avez évoqué, vous me permettez, en toute honnêteté intellectuelle, de ne pas vous répondre immédiatement. En effet, je ne sais pas quel a été le contenu des conversations de M. Pasqua avec les dirigeants algériens, et s'il a évoqué le cas que vous avez cité. Je vous demande donc d'attendre, mais je vous promets que vous aurez une réponse.

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, au cours d'un récent voyage en Israël, mon collègue et ami François Bachelot et moi-même avons rencontré des dirigeants importants des deux principaux partis : le parti travailliste et le parti du Likoud.

Ils nous ont fait part de leur étonnement devant certains votes français à l'O.N.U. En effet, nos interlocuteurs s'expliquent mal comment les protestations d'amitié du chef de l'Etat et de trois chefs de gouvernement successifs ; les visites fréquentes des leaders des partis socialiste, du R.P.R. et de l'U.D.F. peuvent se traduire par des votes généralement défavorables à l'O.N.U.

De même, on peut s'interroger sur les motifs ayant pu conduire, en 1975, le gouvernement de M. Chirac à autoriser, à l'époque, l'ouverture d'un bureau officiel d'une organisation, l'O.L.P., qui se déclare résolument terroriste et qui a mis à son programme la destruction de l'Etat d'Israël et l'extermination de ses habitants. M. Barre, M. Mauroy, M. Fabius et encore M. Chirac ont conservé ce bureau.

Vous soutenez le projet de conférence internationale destinée à régler les litiges territoriaux existant entre l'Etat d'Israël et certains de ses voisins arabes. Pourquoi ne pas laisser à des représentants qualifiés des Etats intéressés le soin de régler eux-mêmes leurs affaires ? Il s'agit de peuples majeurs dont les dirigeants sont parfaitement capables de défendre leurs intérêts sans intervention de pays tiers qui resteraient à l'abri tandis que le sang et les larmes couleraient dans les Etats directement concernés.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous expliquer votre politique et nous donner notamment les raisons pour lesquelles vos déclarations d'amitié envers le peuple d'Israël ne correspondent pas à vos agissements, aussi bien en France qu'à l'O.N.U.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Je me suis, moi aussi, rendu récemment en Israël. J'y ai rencontré de nombreux dirigeants, entre autres M. Shamir et M. Shimon Pérès. J'ai eu avec eux des conversations amicales. Ils comprennent très bien la position française. Les Israéliens savent très bien que, dans le cas où Israël serait mis en cause ou si une organisation internationale tentait de l'exclure, nous serions à leur côté. De même que nous sommes à leur côté chaque fois que la sécurité d'Israël est menacée. J'estime que les contacts que j'ai eus avec ces dirigeants répondent à votre préoccupation.

S'agissant de notre position vis-à-vis du règlement du conflit du Proche-Orient, nous estimons que l'O.L.P. doit être associée d'une manière ou d'une autre. Cette position ne coïncide peut-être pas pour le moment avec celle d'Israël, mais elle est claire et admise.

S'agissant de la conférence internationale, les dirigeants israéliens sont divisés. Nous considérons pour notre part - et certains de ces dirigeants ne sont pas loin de penser comme nous - que cette conférence internationale pourrait favoriser des négociations directes destinées à résoudre le problème israélo-arabe.

Il est également bien évident pour tout le monde, et même pour les Israéliens, qu'on ne peut pas laisser éternellement ce problème sans règlement, car c'est une cause de trouble dans la région. Par conséquent, la position française est très claire et elle est bien comprise de nos interlocuteurs israéliens.

M. le président. La parole est à M. Michel de Rostolan.

M. Michel de Rostolan. Ma brève intervention se limitera à un seul objet : celui de l'accession à l'indépendance de la Namibie également appelée Sud-Ouest africain.

En effet, ce territoire qui avait été confié en 1920 par la Société des Nations à la gestion de l'Afrique du Sud connaît aujourd'hui un processus pacifique d'accession à l'indépendance avec la mise en place, en 1985, d'un gouvernement multiracial de transition ayant pour objet d'aboutir à des élections libres devant permettre une représentation démocratique des ethnies et formations politiques.

Or, vous le savez, mes chers collègues, l'O.N.U. a décrété sa fameuse résolution 435, demandant à la République d'Afrique du Sud d'abandonner le champ libre de la Namibie à la S.W.A.P.O., organisation terroriste très minoritaire bénéficiant de base logistiques sur le territoire angolais. Ce à quoi le gouvernement sud-africain a répliqué en demandant comme préalable le retrait d'Angola des forces cubaines et d'Allemagne de l'Est.

Devant une telle situation de blocage et afin d'éviter que ne soit imposée à une majorité la loi d'une minorité unanimement rejetée en Namibie, pourquoi ne pas permettre à ce territoire de faire l'expérience d'une accession démocratique à l'indépendance en apportant notre soutien à ce gouvernement multiracial de transition et en veillant à l'organisation d'élections libres en Namibie ?

Soyons clairs. Il nous faut faire des choix. Recevoir, comme vous l'avez fait récemment le chef de la S.W.A.P.O. et, dans le même temps, refuser de recevoir M. Jonas Savimbi, chef de l'U.N.I.T.A., qui lutte contre le régime marxiste de l'Angola, c'est porter un mauvais coup au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est porter un mauvais coup au monde de la liberté.

Dans ces conditions, la France ne pourrait-elle envisager un vote favorable ou d'abstention au conseil de sécurité des Nations unies lorsque viendra à l'ordre du jour le principe d'élections démocratiques à l'initiative de l'actuel gouvernement de transition de Namibie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous savez quelle est la situation de la Namibie, qui est le dernier territoire dépendant d'Afrique : jusqu'à présent, celui-ci est occupé illégalement par l'Afrique du Sud.

L'Assemblée générale des Nations unies a reconnu en décembre 1973, conformément à une résolution 276 du conseil de sécurité des Nations unies, la S.W.A.P.O., c'est-à-dire le mouvement de libération auquel vous faites allusion, comme seul et authentique représentant du mouvement namibien. Enfin, le conseil de sécurité, dans sa résolution 435, a prévu des élections libres sous contrôle international ; elles n'ont pas pu se tenir jusqu'à présent en raison de l'obstruction du gouvernement sud-africain.

La France a approuvé ces résolutions. Elle n'a pas ménagé ses efforts pour qu'elles soient respectées. Elle reconnaît donc la S.W.A.P.O., mouvement de libération officiellement soutenu par les Nations unies ainsi que par l'O.U.A.

M. Bruno Gollnisch. C'est stupéfiant ! C'est une plaisanterie !

M. le ministre des affaires étrangères. Peut-être cela vous stupéfie-t-il, mais c'est la position française, et je vous la confirme.

M. Pierre Descaves. Vous auriez été pour le F.L.N., à l'époque !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est à ce titre qu'elle a autorisé cette organisation à disposer d'un bureau de représentation à Paris, comme elle en a dans plusieurs capitales européennes. Voilà ma réponse.

M. Bruno Gollinisch. Ce n'est pas brillant !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Maurice Adevah-Pouf.

M. Maurice Adevah-Pouf. Je remplace mon collègue Derosier, qui a été obligé de regagner sa circonscription.

Monsieur le ministre, l'Acte unique européen qui a été adopté par notre assemblée il y a quelques mois et qui nous a permis de réaffirmer notre volonté de participer activement à la construction européenne, comporte en son titre III un ensemble de mesures destinées à développer une coopération européenne en matière de politique étrangère.

Par ailleurs, l'article 65 de la loi du 2 mars 1982, qui ouvre aux régions la possibilité d'établir des relations de coopération transfrontalières avec les collectivités décentralisées étrangères ayant une frontière commune avec la région, et la convention-cadre du conseil de l'Europe qui étend cette possibilité aux départements et aux communes donnent une autre dimension aux mesures du titre III de l'Acte unique, en les complétant de façon utile.

Le département du Nord envisage d'apporter sa pierre à cet édifice.

Or il semblerait, à la lecture de la circulaire du Premier ministre en date du 12 mai 1987 relative à l'action extérieure des collectivités locales, notamment dans son annexe 6, que le royaume de Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord soit n'aient pas ratifié la convention cadre, soit ne l'aient pas signée.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir apporter à M. Derosier tout élément d'information sur cette situation qui concerne au premier chef le département du Nord.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des affaires européennes.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Monsieur le député, je ne dispose pas d'éléments très précis sur la signature ou la non-signature de la convention-cadre. Cela dit, j'imagine que votre question pose le problème général de tous les départements et régions frontaliers qui veulent passer avec un département ou une région d'un Etat voisin une convention.

Etant élu d'un département qui n'est certes pas riverain d'un département d'un pays communautaire mais de la Suisse - ma Savoie natale ayant des liens particuliers avec le canton de Genève - je crois bien connaître le problème. Il est très simple. L'Etat ne peut accepter que les départements et les régions passent des conventions qui pourraient être en contradiction les unes avec les autres, avec notre propre politique nationale. Il est bien évident que toute convention internationale doit avoir la signature de l'Etat.

A partir de là, tout le problème des élus locaux, dans le cadre de leur liberté et de l'Europe - éventuellement celle des régions - est de pouvoir avancer dans le dialogue avec leurs partenaires, eux-mêmes élus locaux, et de le faire en liaison soit avec l'autorité d'Etat locale soit directement avec le ministère des affaires étrangères.

Je peux témoigner de plusieurs exemples très précis où ces négociations ont été très poussées et où pratiquement, à quelques détails juridiques près, aucune ligne des accords n'a été changée.

Il ne s'agit pas, dans l'esprit de l'Etat, d'une espèce de tutelle. Celui-ci intervient seulement pour conseiller et pour vérifier que l'ensemble des accords internationaux sont équilibrés.

Il n'y a qu'un exemple de difficulté, c'est dans les départements d'outre-mer. Il n'est pas possible à ces départements de ne passer un accord qu'avec une partie d'un des Etats riverains dont la taille est souvent la même que celle d'un département d'outre-mer. Nous avons donc créé à la demande de M. le ministre des affaires étrangères, de M. Pons et de M. Aurillac, des liens entre nos ambassadeurs dans ces Etats voisins et les préfets des D.O.M. afin de régler ce problème très précis.

Sur la question précise de votre collègue, je l'invite à prendre contact avec les services du Quai d'Orsay. A ma connaissance, il n'y a pas eu jusqu'à maintenant de difficultés majeures.

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le ministre, j'ai écouté cet après-midi votre exposé et j'ai écouté tout à l'heure la réponse que vous avez faite à mon collègue Bordu au sujet de Pierre-André Albertini. Or je ne peux pas ne pas vous reposer cette question, compte tenu du flou de vos réponses et de l'ambiguïté de la politique du Gouvernement français à l'égard de l'Afrique du Sud.

Je rappelle que Pierre-André Albertini est détenu depuis le mois d'octobre dans une prison sud-africaine et qu'il est un coopérant français. C'est dire la responsabilité du Gouvernement s'agissant de sa liberté et de sa sécurité. Or depuis le mois d'octobre nous vous posons régulièrement des questions à ce sujet, et nous n'obtenons aucune réponse satisfaisante et sérieuse.

Vous avez confié, voilà quelques mois, une mission à notre collègue M. Jean-François Deniau, lequel aurait effectué un ou deux deux voyages - je dis bien un ou deux voyages.

Le premier a eu lieu sans le moindre résultat et sans que la représentation parlementaire ait d'ailleurs été tenue au courant des démarches effectuées à cet égard.

Le second a été annoncé comme devant avoir lieu et même comme ayant eu lieu, mais nous n'avons eu aucune indication à ce sujet. Or les informations que j'ai pu recueillir par moi-même - n'oubliez pas que Pierre-André Albertini est un compatriote de mon département - me font penser que, finalement, ce voyage n'a pas eu lieu, ce qui me paraît grave eu égard à ce qui a été annoncé par notre collègue et par le Gouvernement.

Aussi, je vous demande solennellement, parce que cela a beaucoup trop duré, si vous allez oui ou non tout mettre en œuvre pour obtenir la libération de Pierre-André Albertini et son expulsion vers la France ? Que faites-vous concrètement à l'heure actuelle pour obtenir cette libération ?

A l'heure où un nouvel ambassadeur arrive en France, n'y aurait-il pas une meilleure solution, lors de sa réception, que de lui poser les éternelles questions que vous avez posées aux dirigeants d'Afrique du Sud et sur lesquelles nous n'avons obtenu pour l'instant aucune réponse, nous laissant sans solution face à l'angoisse de ses parents et aux malheurs de ce jeune coopérant français qui demeure détenu dans des conditions lamentables en Afrique du Sud ?

Je crois que notre impatience est aujourd'hui justifiée.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne peux accepter la formulation selon laquelle mes réponses sont floues et ne vous donnent pas satisfaction.

Vous aurez satisfaction, comme moi, lorsque M. Albertini sera libéré. En attendant, nous faisons le maximum pour essayer d'obtenir sa libération, c'est incontestable, tous les témoignages le confirment.

Malheureusement, nous ne disposons pas de tous les moyens pour le faire sortir de prison ; nous sommes bien obligés de nous adresser aux autorités sud-africaines. L'affaire est compliquée par le fait qu'il est emprisonné au Ciskei, prétendument considéré comme indépendant par les autorités sud-africaines.

M. Robert Montdargent. Mais qui ne l'est pas !

M. le ministre des affaires étrangères. Bien entendu, monsieur Montdargent, nous ne prenons pas cet argument en considération lorsque nous nous entretenons avec les autorités sud-africaines.

M. Robert Montdargent. Vous avez parlé du Ciskei cet après-midi encore !

M. le ministre des affaires étrangères. Vous donnez raison à mes collaborateurs qui m'avaient dit que ce n'était pas la peine que j'en parle dans mon discours car il y aurait suffisamment de questions sur Albertini. Je commence à regretter d'en avoir parlé tout de même.

M. Robert Montdergent. Je parle du Ciskeï, pas d'Albertini ! Vous légitimez le Ciskeï !

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne légitime rien du tout.

En ce qui concerne Albertini, la position du Gouvernement est claire, de même que l'action qu'il mène pour le faire libérer.

M. Deniau n'a fait qu'un voyage ; je n'ai jamais annoncé qu'il ferait un deuxième voyage.

M. François Loncle. Lui si ! Il l'a annoncé dans la presse !

M. le ministre des affaires étrangères. Il s'agit d'un malentendu dû aux moyens d'information, mais c'est un détail.

M. François Loncle. C'est grave ! En réalité, on n'a rien fait !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous ne pouvons pas discuter de cette manière. Je me suis encore entretenu de ce problème ce matin avec le Président de la République. Il sait très bien que je fais le maximum pour Albertini. Nous avons envisagé ensemble les meilleurs moyens de hâter sa libération mais il n'a pas trouvé de solution miracle non plus.

Nous avons une tactique à l'égard de l'Afrique du Sud ; nous faisons le maximum et je ne peux pas vous répondre plus précisément. Mes réponses ne vous satisfont pas car Albertini n'est pas libéré, mais je pense que nous parviendrons à le faire libérer. Nous ferons les représentations nécessaires. Nous sommes réduits à cela, comme souvent dans des cas de ce genre. L'essentiel est de s'en occuper.

Je répète que l'ambassadeur, qui n'a pas encore remis ses lettres de créance, va être convoqué par moi pour que je lui dise ce que je pense de cette question.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Fourré.

M. Jean-Pierre Fourré. Monsieur le ministre, nul ne conteste qu'en Turquie, depuis le coup d'état du 12 septembre 1980, la situation ait évolué. Est-ce à dire que la démocratie, telle que nous la concevons, soit acquise ? Certes non. Pourtant, certains milieux prétendent que le peuple de Turquie est incapable de jouir de certains acquis démocratiques irréversibles à notre époque, définissant ainsi une démocratie de seconde zone en Europe.

Membre du Conseil de l'Europe, je me souviens des exigences formulées en matière de droits de l'homme par notre assemblée, lorsque ce pays a été réadmis au sein dudit Conseil. Or nous constatons aujourd'hui encore des procès d'opinion, tel, récemment, celui du comité turc pour la paix ; par ailleurs, l'amnistie générale promise n'est toujours pas décidée ; enfin, la liberté de presse, de conscience et d'association n'est toujours pas pleinement reconnue.

La Turquie a néanmoins présenté récemment une demande d'adhésion à la C.E.E. Indépendamment d'autres raisons, économiques par exemple, vous semble-t-il possible, monsieur le ministre, d'apporter une réponse positive à une telle demande tant que ce pays n'aura pas rempli ses obligations dans le domaine des droits de l'homme ?

M. Alain Vivien. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous avez reconnu vous-même qu'il y avait une évolution, que vous estimez insuffisante, des droits de l'homme en Turquie. Un certain nombre de mesures ont abouti notamment à la libération de 30 000 prisonniers politiques ; on prévoit également un référendum qui rendrait leurs droits civiques aux anciens dirigeants arrêtés. Cette évolution, même si elle n'est pas suffisante, existe et mérite d'être encouragée.

En ce qui concerne la demande d'adhésion de la Turquie à la Communauté, elle a été traitée normalement ; elle a été transmise à la Commission, qui va l'étudier. Vous savez très bien que le processus est assez long ; nous reparlerons donc de ce problème.

L'évolution de la Turquie est positive et nous cherchons à l'encourager.

M. le président. La parole est à M. Maurice Adevah-Pouf.

M. Maurice Adevah-Pouf. Monsieur le ministre chargé des affaires européennes, je vous prie de m'excuser de vous poser une question relative à la politique agricole commune.

Je rappellerai brièvement la situation budgétaire de la Communauté pour ce qui concerne sa partie agricole. En 1987, le déficit de la Communauté va probablement atteindre 6 milliards d'ECU environ, soit 45 milliards de francs. La politique agricole commune représente presque les trois quarts des dépenses du budget européen et le soutien aux prix agricoles 51 p. 100 du total. En 1987, les stocks atteindront probablement, à la fin de l'année, une valeur fictive, parce qu'estimée en prix d'intervention, de plus de 12,3 milliards d'ECU, mais ils auront une valeur marchande de 4,2 milliards d'ECU ; je rappelle au passage que, récemment, du beurre a été vendu à l'Union soviétique à 7 p. 100 de la valeur du prix d'intervention.

Dans le même temps, le revenu de l'ensemble des agriculteurs français n'a pas progressé significativement ou, plutôt, des distorsions de plus en plus fortes entre régions et entre agriculteurs sont apparues : la politique de régulation des productions a donc failli.

Y a-t-il trop de produits dans la Communauté ou absence totale d'orientation efficace des productions ? Y a-t-il trop de paysans en Europe ou mauvaise répartition des créûts ?

Vous nous avez indiqué tout à l'heure, monsieur le ministre, que la politique de réduction des productions était la seule possible. Vous savez pourtant à quoi elle conduit. Elle aboutit par exemple, en matière de quotas laitiers, à frapper sans discernement l'agriculteur de montagne produisant 60 000 litres de lait par an, sans possibilité de reconversion, comme celui qui en produit 500 000 dans des régions moins défavorisées. L'objectif de réduction de la production est certes atteint. Mais à quel prix ? Notre pays risque de ne pas supporter un nouvel exode rural avec toutes ses conséquences en termes humains, d'aménagement du territoire et de cohésion sociale.

L'autre danger bien réel est celui d'une renationalisation progressive de la P.A.C., insupportable pour les finances publiques nationales et, de surcroît, destructrice de l'un des moteurs de la construction européenne.

Je vous propose donc une vieille revendication d'un certain nombre d'organisations professionnelles : la mise en place de quotas différenciés, c'est-à-dire une garantie de prix pour un volume limité de production. Vous n'avez apparemment pas d'autre solution à proposer. Le Gouvernement est-il prêt à défendre une telle orientation dans les instances communautaires ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des affaires européennes.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Je rappelle que, grâce à sa formidable réussite, la politique agricole commune a abouti à des taux d'approvisionnement de 120 p. 100 pour le blé, 135 p. 100 pour le sucre, 130 p. 100 pour l'huile, 170 p. 100 pour les tomates. Structuellement, la réussite donne un surplus. Nous n'avons pas parlé de réduction mais d'adaptation de l'offre à la demande. Nous subissons la fermeture des marchés extérieurs traditionnels et même leur concurrence ; les marchés qui subsistent ne sont plus solvables, du fait des difficultés d'endettement que nous connaissons. Nous devons donc procéder à une adaptation afin de sauver la politique agricole commune, la Communauté et son budget.

Il ne saurait cependant être question d'un immense exode rural. Je l'ai déjà dit : avenir de l'agriculture, avenir des agriculteurs et avenir de la ruralité, ce n'est pas la même chose.

Il nous reste à assurer cette maîtrise produit par produit. En ce qui concerne le risque de renationalisation de la P.A.C., je rappelle que huit à dix des nombreux Etats de la

Communauté ne sont plus vraiment favorables à la politique agricole commune que nous connaissons ; il ne faut jamais l'oublier. Nous ne pouvons sauver la politique agricole commune à laquelle nous sommes attachés les uns et les autres - compte tenu des conséquences qu'aurait l'absence de politique agricole commune - qu'en faisant un énorme travail d'adaptation, produit par produit. Des quotas ont été fixés pour les produits laitiers et les procédures de gestion de ces quotas changent cette année.

L'expérience en cours dans mon département depuis un an montre que la nouvelle formule des bassins laitiers semble bonne, et qu'elle permet de tenir compte de certaines spécificités comme celles des zones de montagne ; les quotas ne sont pas les mêmes pour les zones de montagne et pour les autres zones.

En ce qui concerne d'autres produits comme les céréales, le débat sur les avantages d'une politique de quotas ou de prix mérite d'être ouvert avec les professionnels ; il n'est pas du tout évident qu'il soit de l'intérêt de l'agriculture française de choisir la solution des quotas.

Le débat de fond sur cette question mériterait qu'on y passe des heures. Ainsi la mission d'enquête du Sénat a, sur ce seul sujet auditionné nombre de personnes, dont moi-même, pendant plus de cinq heures d'affilée.

M. le président. Nous en venons à la dernière question du groupe communiste.

La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre délégué, devant les difficultés que soulèvent pour les départements d'outre-mer les accords de Lomé, le plan Reagan pour les Caraïbes, l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la C.E.E., et face aux dangers que fait peser sur les régions d'outre-mer l'application de l'Acte unique européen, le Gouvernement français a organisé un rendez-vous de l'outre-mer avec l'Europe communautaire, les 4 et 5 juin derniers, à Bruxelles.

Cette rencontre commencée dans l'euphorie pour certains, mais qui s'est terminée dans le pessimisme pour tous, a permis au moins de constater que la France, à ce jour, n'a pas osé défendre vraiment les intérêts particuliers des départements d'outre-mer en Europe. En effet, par peur de valoriser les spécificités de l'outre-mer du fait de sa philosophie assimilationniste et centralisatrice, la France n'a jamais voulu utiliser les dispositions juridiques spécifiques du traité de Rome pour arracher toutes les mesures dérogatoires qui composent les réalités de l'outre-mer.

En outre, opposé au principe des dérogations, comme l'a d'ailleurs affirmé cet après-midi M. le ministre des affaires étrangères, le Gouvernement français a signé l'Acte unique, sans émettre aucune réserve en faveur des départements d'outre-mer ; il entend ainsi persévérer dans la voie de l'intégration.

Or nous constatons que près d'un demi-siècle de politique d'intégration a conduit à la ruine du secteur productif, à un scandaleux déséquilibre de la balance commerciale des départements d'outre-mer, avec 3 milliards de francs d'exportations pour 21 milliards de francs d'importations, à un taux de chômage trois fois supérieur à celui de la France. Tout cela parce que la politique d'intégration est fondée sur l'assimilation et l'assistance, qui sont plutôt porteurs de résignation et d'irresponsabilité.

Désirant rompre avec cette course à la catastrophe, nous préconisons une meilleure reconnaissance de nos spécificités et une prise en compte de celles-ci dans le cadre d'un statut particulier, préservant les intérêts des départements d'outre-mer et pérennisant un dispositif de mesures dérogatoires adéquates.

Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à élaborer avec les responsables locaux une telle convention, pour éviter que l'Acte unique européen ne soit l'acte de décès des régions d'outre-mer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des affaires européennes.

M. le ministre chargé des affaires européennes. Si l'on peut comprendre l'inquiétude des départements d'outre-mer, il y a cependant des choses qu'on ne peut pas laisser passer. Dire que le Gouvernement ne s'en est pas occupé est

faux. Nous avons effectué un travail considérable, en liaison avec le ministère de Bernard Pons, celui de Michel Aurillac et le ministère des affaires étrangères. Lors de la rencontre C.E.E. - Caraïbes, nous avons cherché à mieux comprendre les difficultés de la coopération régionale, qui est indispensable.

Le principe de la continuité territoriale - qui est notre fierté - fait que le niveau de vie de ces zones est très supérieur à celui des pays concurrents. Ainsi, en ce qui concerne la banane, il y a des différences considérables de coût de production et, il faut le reconnaître, parfois de qualité entre nos D.O.M. et leurs concurrents.

L'acte unique risque d'avoir de graves conséquences sur la production de bananes et sur quelques autres produits. Nous devons donc discuter et négocier afin de résoudre ces difficultés. D'autres problèmes, tels celui de la définition du rhum, n'ont rien à voir avec l'Acte unique et existaient déjà auparavant, mais des solutions sont en vue.

Je ne reprends pas le memorandum français en détail mais je souligne qu'il comporte de très nombreux points positifs. Quant aux propositions de la Commission, elles doivent être étudiées avec la plus grande attention.

J'ajoute enfin que la coopération régionale peut aboutir - certaines réunions auxquelles j'ai personnellement participé le prouvent - à des investissements complémentaires, bénéfices pour tous, et non plus opposés, entre les pays A.C.P. et les départements d'outre-mer. Ainsi, les pays A.C.P. pourraient bénéficier des aides de l'ensemble européen et les départements d'outre-mer profiteraient indirectement du plan Reagan et du plan canadien.

Nous pouvons jouer sur toutes ces cordes et permettre à nos départements français d'outre-mer, notamment à ceux d'Amérique, de continuer à bénéficier du principe de la continuité territoriale et de s'en sortir au mieux. Les difficultés sont réelles, certes, mais on ne peut affirmer que nous ne faisons rien. J'ajoute que les aides communautaires sont très élevées. J'ai même entendu, là-bas, qu'elles équivalaient seulement à l'aide accordée aux pays A.C.P. C'est absolument faux et extrêmement injuste pour la Communauté et pour nos partenaires, qui sont fiers des départements européens d'Amérique.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Depuis 1974, la République de Chypre connaît une invasion qui a aliéné le tiers Nord de son territoire. Le Gouvernement turc a installé une administration fantoche, procédé à des expulsions de très nombreuses familles - plusieurs centaines de milliers de personnes - refusé de donner des informations sur les personnes disparues, et, depuis cette date, pratiquement rien n'a bougé à Chypre.

Le secrétaire général des Nations unies a annoncé à plusieurs reprises qu'il faisait des efforts pour permettre un rapprochement et trouver une solution. Ces efforts, tout le monde constate aujourd'hui qu'ils ont été vains.

Eu égard aux liens d'amitié et aux relations que nous entretenons avec le gouvernement de Nicosie, quelles initiatives le Gouvernement français pourrait-il prendre et quelle suite compte-t-il donner aux initiatives internationales pour parvenir à un règlement de ce conflit qui n'a que trop duré ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je suis d'accord avec vous : la situation que vous avez décrite dure depuis très longtemps, depuis plus de dix ans. Nous avons toujours condamné l'occupation territoriale de Chypre et, comme vous le savez, nous sommes en faveur de l'unité, de l'intégrité et de la souveraineté de la République chypriote, mais nous souhaitons également que chaque gouvernement fasse preuve de modération ; c'est d'ailleurs ce que nous avons rappelé à nos interlocuteurs turcs lorsque nous avons évoqué ce problème, et je l'ai redit à M. Alioglu lorsqu'il est venu en visite officielle en France.

Nous estimons qu'il faut continuer à soutenir la mission de bons offices du secrétaire général des Nations unies. C'est la meilleure solution pour le moment : il n'y a pas d'autre possibilité.

M. Alain Vivien. Vous ne prenez pas d'initiatives de votre côté ?

M. le ministre des affaires étrangères. Comme nous avons de très bons rapports avec les Chypriotes et les Turcs, nous pouvons agir auprès de chacune des parties afin d'appeler les uns et les autres à plus de modération - et notamment les Turcs - mais le processus de règlement de cette affaire est complexe et dure depuis très longtemps. Nous pensons qu'il faut soutenir les efforts du secrétaire général des Nations unies, qui est un très bon secrétaire général, avec lequel nous avons d'excellents rapports.

M. le président. La parole est à M. Philippe Marchand.

M. Philippe Marchand. Ma question porte sur l'Argentine, l'un des Etats clefs de l'hémisphère occidental.

Ce pays traditionnellement ami de la France sort avec difficulté de ce qui a été sans doute la période la plus noire de son histoire. La France, le président de la République, se sont félicités du retour à la démocratie en 1983. La menace récente de subversion militaire a été unanimement condamnée par l'opinion et par les forces politiques de notre pays. La France a salué le courage dont a fait preuve le président Raoul Alfonsín.

Mais, à l'évidence, pour ce pays comme pour d'autres, la meilleure garantie démocratique se trouvera dans le développement de l'économie. La France peut et doit participer à cet effort. Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, si le résultat de la commission mixte franco-argentine, qui s'est tenue à Paris très récemment, du 2 au 6 juin, en présence du ministre des affaires étrangères d'Argentine Dante Caputo, va dans cette direction ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, en effet, M. Dante Caputo est venu au début du mois de juin. Je m'étais rendu moi-même en janvier en Argentine. En ce moment, nous avons de très bons rapports franco-argentin. Lorsque j'étais en Argentine nous étions convenus que la visite de M. Caputo coïnciderait avec la deuxième réunion de la commission générale. Nous avons ouvert et fermé celle-ci. Nous avons signé à la fois un procès-verbal des réunions et un accord technique sur la coopération technique en informatique pour les douanes au niveau de la commission générale, tout s'est bien déroulé. Nous avons pu d'abord identifier un certain nombre de projets industriels. Nous avons envisagé d'augmenter notre coopération scientifique et technique et de faire des progrès dans l'audiovisuel. Il y a des projets dans ce domaine. En outre, vous le savez, il y a eu des accords de rééchelonnement de la dette argentine.

Il existe, en effet, un problème de l'économie argentine. Pour le moment, il y a une amélioration par rapport aux années précédentes, à la fois dans le taux de l'inflation et dans la situation économique. Nous sommes attentifs à tout cela. La visite de M. Caputo s'est très très bien passée. Elle n'a fait que consolider, donc, les liens entre la France et l'Argentine. Les travaux de la commission générale ont été estimés satisfaisants par M. Dante Caputo et par moi-même. Il faut faire davantage encore certainement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le ministre, le 29 août 1986, revenant de la République dominicaine, du Pérou, de Bolivie, du Venezuela, M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères déclarait que la France a un rôle très important à jouer en Amérique, où elle dispose d'un capital sentimental.

Potentiellement riche, ce continent souffre de maux bien connus : endettement, détérioration des termes de l'échange et difficultés d'accès aux marchés des pays riches. Le Pérou est l'un des Etats les plus affectés. C'est aussi l'un de ceux qui attendent le plus de notre pays, son premier créancier public.

La commission mixte franco-péruvienne habilitée à traiter d'économie et de coopération ne s'est pas réunie depuis 1972. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait temps

de renouer avec le Pérou un dialogue fondé sur la coopération, mais aussi et surtout sur les grands dossiers économiques ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. En effet, M. Bariani, vous le savez, s'est rendu dans de nombreux pays d'Amérique latine. Il aurait aimé vous répondre lui-même, mais il va se lever dans une heure pour partir en Pologne ; il m'a demandé l'autorisation de ne pas venir pour les questions posées à une heure tardive.

Nous avons des rapports bilatéraux assez fréquents avec le Pérou. J'ai vu deux fois mon homologue, le ministre des affaires étrangères, M. Wagner. M. Garcia qui devait venir au mois de juin, mais qui avait reporté sa visite, est venu au mois de janvier. J'ai participé d'ailleurs à un déjeuner à la présidence de la République avec lui.

Il y a des problèmes, en effet, avec le Pérou qui, vous le savez par ailleurs, a décidé de n'honorer que 10 p. 100 de sa dette. M. Wagner, notamment lors de la visite de M. Garcia, s'est intéressé à la manière dont nous avions traité la dette avec le Brésil. Vous savez que nous l'avons fait d'une façon un peu particulière, avec certaines dérogations. Je ne le lui ai pas dit, je ne pouvais pas m'engager, je ne suis pas autorisé. Ce n'est pas moi qui préside le Club de Paris. Mais il s'est montré intéressé : j'ai signalé au ministre des finances qu'il y avait peut-être une possibilité d'évolution et donc d'arrangement éventuel si le Pérou changeait son attitude en ce qui concerne les problèmes de la dette péruvienne.

Par conséquent, un processus de conversation avec le Pérou est engagé. Sur le plan politique, c'est un processus tout à fait normal. Sur le plan économique j'espère qu'on pourra progresser. Tout a été fait en tout cas pour que les interlocuteurs intéressés soient au courant des positions réciproques.

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Monsieur le président, vous avez certainement lu dans *Le Monde* ces deux pages où il est question des orphelins du Bangladesh. Les télévisions françaises ont pris le relais : soixante-douze orphelins du Bangladesh chassés de leur pays ne peuvent sortir d'un camp de réfugiés en Inde. Pourtant soixante-douze familles françaises sont prêtes à les accueillir.

Je n'évoque pas du tout cette affaire à des fins partisans. Elle a fait l'objet d'une pétition qui comporte des noms illustres sur tous nos rangs - dont ceux de MM. Raymond Barre, Chaban-Delmas, Michel Rocard, Mme Giscard d'Estaing, tous les députés de tous les groupes qui ont voulu signer cette pétition l'ont fait. Je l'évoque ici parce qu'il se trouve qu'il n'y a plus que nous, socialistes, en séance. (*Sourires.*)

M. le président. Le groupe socialiste a posé assez de questions pour cela, chère collègue !

Mme Véronique Neiertz. Monsieur le ministre, je pense qu'il faut évoquer de nouveau cette affaire qui a pris une importance considérable.

Depuis samedi dernier, le responsable de l'association « Partage avec les enfants du tiers monde », qui parrainait ces enfants, a engagé une action de jeûne public à l'église Saint-Gervais à Paris. Depuis aujourd'hui les négociations avec les ambassades de l'Inde et du Bangladesh sont parvenues à un stade très avancé. Mais faute d'un appui déterminé, rapide, concret, précis du Quai d'Orsay, de vos services, pour faire aboutir cette négociation, faute également d'instructions données par vous-même à nos représentants dans ces pays pour accompagner les démarches qui permettront à ces enfants de sortir du camp et d'arriver jusqu'à la France, tous ceux qui se préoccupent de l'issue rapide de cette affaire savent très bien que la solution sera fonction de la volonté que vous mettrez à essayer de résoudre cette affaire et du concours que les services diplomatiques français apporteront de façon concrète.

Pouvez-vous ce soir, nous donner, et donner à toutes les familles concernées par cette affaire angoissée, des apaisements sur les dispositions que vous comptez prendre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous êtes, en effet, bien informée, madame Neiertz. Des discussions sont en cours entre le responsable de mes services, le directeur d'Asie, et les deux ambassadeurs concernés.

C'est une affaire que je connais bien. Je l'ai évoquée d'ailleurs il y a quelque temps avec le Président de la République. Elle est extrêmement délicate. Pour la bien régler, il faut lui conserver le maximum de discrétion. Je pense que nous allons aboutir à un règlement heureux. Je vous demande encore un peu de discrétion. Je ne peux pas en dire davantage aujourd'hui. Vous êtes très bien informée, je le répète, et sachez que l'affaire est suivie de très près. Elle a demandé du temps, précisément dans la mesure où il fallait éviter certaines erreurs qui conduisaient à des blocages.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Fourré.

M. Jean-Pierre Fourré. Monsieur le ministre, je vous pose une question à la place de mon collègue Moulinet qui n'a pu être présent.

La France est aujourd'hui peu présente en Asie du Sud-Est. Cette situation n'est pas satisfaisante. Historiquement, culturellement, économiquement, l'Indochine a constitué pour notre pays un lieu de rayonnement dans cette région du monde. Ses liens, en fait, se réduisent, aujourd'hui, à peu de choses.

L'installation d'un réémetteur de R.F.I. permettrait sans doute de couvrir le Sud-Est asiatique et d'assurer une présence.

En conséquence, quelles initiatives le Gouvernement envisage-t-il de prendre - radiophoniques, culturelles, économiques - en vue de combler une absence qui, à terme, peut se révéler dommageable pour notre pays ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. L'installation de ce réémetteur pose un problème important. Il y a à peu près six ans, on s'est posé la question des réémissions de R.F.I. A ce moment-là, on avait installé un réémetteur pour l'Amérique du Sud ; il restait celui de l'Asie.

Pour l'Asie, malheureusement, le choix qui avait été fait du Sri Lanka est apparu, compte tenu des événements, un mauvais choix. Nous sommes en train de rechercher une autre localisation. Elle n'est donc pas encore arrêtée, mais nous sommes proches d'un choix. C'est une préoccupation constante, puisque c'est une forme de présence indispensable. Or, d'ailleurs, on constate les bons effets de cette présence en Amérique latine. Nous la souhaitons beaucoup en Asie, où nous sommes absents.

D'ailleurs il existe également un projet - vous me direz que ce n'est pas la région que vous avez évoquée - de présence du même ordre dans le Pacifique Sud. Nous maintenons le projet asiatique et nous sommes seulement en train de rechercher la bonne localisation.

M. le président. La parole est à M. Philippe Marchand.

M. Philippe Marchand. Le 11 septembre 1973, il y a bientôt quatorze ans, le président élu du Chili, Salvador Allende, était assassiné par des militaires factieux. Ceux-ci ont pris le pouvoir. Ils voulaient, disaient-ils, libéraliser l'économie. Ils ont aussi et surtout « privatisé » les libertés politiques.

Le prix tragique payé par le peuple chilien est connu : tortures, disparitions, emprisonnements massifs, suspension indéfinie du droit et des libertés, migrations politiques, paupérisation.

La France n'a pas à rougir de son attitude. Elle a reçu, elle a accueilli depuis cette date des centaines de réfugiés. Ses diplomates ont accompli leur devoir de façon, on peut le dire, exemplaire. L'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, a d'ailleurs su trouver des mots qui ont profondément touché les Chiliens.

Votre gouvernement, monsieur le ministre, parle beaucoup des droits de l'homme et des libertés - il y a même un secrétariat d'Etat chargé de ces questions. Quelle est votre analyse de la situation chilienne actuelle ? Quelles initiatives entendez-vous prendre pour aider le Chili à retrouver enfin le camp des démocraties ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. La situation au Chili fait l'objet d'un examen attentif du point de vue des droits de l'homme.

Lorsque l'état de siège a été rétabli au Chili, après l'attentat contre le général Pinochet, la France a demandé, vous le savez, dans une déclaration commune avec les autres Etats membres, la levée immédiate de l'état de siège. De même, le Gouvernement français a pris l'initiative de coparrainer à nouveau aux Nations unies une résolution sur le respect des droits de l'homme au Chili. Nous marquons chaque fois que nous le pouvons notre volonté d'encourager le retour à la démocratie dans ce pays par la voie du dialogue, en réprochant la violence d'où qu'elle vienne, et en évitant parfois d'ailleurs certains contacts avec les autorités officielles du Chili ou bien, au contraire, en ayant des contacts avec certaines personnalités. J'ai reçu une fois M. Valdes. Nous avons donc une politique de fermeté vis-à-vis des autorités et une attitude amicale vis-à-vis de ceux qui représentent l'opposition.

Il y a eu quand même des évolutions jugées favorables par le rapporteur spécial des Nations unies qui a pu se rendre au Chili en 1986 pour la première fois. Au début de l'année 1987, le gouvernement chilien a décidé la levée de l'état de siège tandis qu'étaient annoncées des mesures de libéralisation, telles que l'abrogation des mesures de bannissement touchant plusieurs milliers d'exilés et la signature d'un accord avec la Croix-Rouge internationale, relatif au droit de visite des prisonniers politiques.

Ces mesures vont donc dans le sens souhaité par la France, qui ne relâchera pas ses efforts, notamment dans le cadre de la coopération politique européenne, pour contribuer dans toute la mesure de ses possibilités au respect des droits de l'homme au Chili.

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le ministre, je tiens à aborder encore la très douloureuse question des otages français au Liban et de nos relations avec l'Iran.

Les noms de ces otages doivent imprégner nos mémoires et impulser notre action : Marcel Fontaine, Marcel Carton, Jean-Paul Kauffmann, Michel Seurat, Jean-Louis Normandin et Roger Auque.

Or quelques faits nouveaux se sont produits récemment, par exemple cette information confirmant le rôle décisif de l'Iran dans l'affaire des otages.

Récemment, M. Sabra, proche de l'ayatollah Montazeri a affirmé que cinq « sages » dont le président du Parlement, le fils de l'ayatollah Khomeiny et le Président de la République, ont été chargés par Téhéran de gérer l'affaire des otages. Ceux-ci, pense-t-on généralement en Iran, devraient permettre aux Iraniens d'obtenir de l'Occident de l'argent, des armes et des gestes politiques.

Chez nous, il y a eu également un épisode quelque peu extravagant à la suite de l'interpellation, au début du mois, de cinquante-sept personnes dans les milieux islamiques : trente-quatre ont été remises en liberté après leur garde à vue ; dix-sept puis cinq autres ont été expulsées vers leur pays d'origine. Mais il y a eu aussi cette fuite mystérieuse de M. Walid Gordji, fonctionnaire important à l'ambassade iranienne de Paris. On dit même que c'était le numéro deux.

Le magistrat instructeur voulait l'entendre, mais lorsque les policiers se sont présentés à son domicile, ils ne purent que constater qu'il avait quitté les lieux depuis la veille. Qui l'a prévenu ? A-t-on voulu éviter de compliquer davantage les relations franco-iraniennes ? L'ordre est-il venu du Quai d'Orsay, de Matignon ou du ministère de l'intérieur ?

Les vraies questions qui se posent, en dehors de ces événements fâcheux, c'est, pour de bon, où en sommes-nous avec l'Iran ? Qu'avons-nous négocié ? Qu'avons-nous payé ? La fermeté du discours cache-t-elle des tractations ? Lesquelles ? Quels espoirs pouvez-vous formuler concrètement pour que la douloureuse question des otages trouve une solution prochaine ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, j'ai déjà répondu en partie à la question des otages.

Le Gouvernement auquel j'appartiens a décidé, en mars 1986, de normaliser ses relations avec l'Iran, ce qui supposait notamment la solution difficile et toujours en cours d'un contentieux financier ; en outre, il a pensé que, compte tenu des ravisseurs et de la qualité des ravisseurs qui revendiquaient la prise des otages, il était possible que l'Iran puisse avoir une influence pour la libération de ceux-ci.

Je crois que c'était une bonne politique. Elle a permis en tout cas la libération de cinq otages, il en reste six. L'un d'eux, M. Auque, n'a pas été revendiqué. Nous ne savons donc pas très bien quelles influences pourraient s'exercer pour sa libération.

Les autres sont donc toujours détenus après plus de deux ans et nous continuons le processus et la politique que nous avons mis en route pour essayer d'obtenir leur libération. C'est une politique très claire, sans tractations obscures, sans geste d'aucune sorte qui repose sur un marchandage. Je reconnais simplement que nous sommes sur une sorte de palier depuis le mois de janvier, que les choses durent et que tout cela est très pénible. Comme je le disais tout à l'heure, je suis en contact permanent avec les familles qui savent que nous nous en préoccupons toujours, que nous avons une action qui est précise, permanente, normale.

Voilà ce que je peux dire sur les otages. Encore une fois, nous essayons de maintenir un certain nombre de fils et rien ne permet de désespérer, mais il est sûr que le temps passe et que c'est une situation extrêmement pénible pour les otages eux-mêmes, bien entendu, pour leurs familles, et je comprends très bien tous les sentiments qui peuvent les animer.

Vous avez évoqué une chose tout à fait différente, ce sont les mesures qui ont été prises par la police et, sur rapport de la police, par les pouvoirs judiciaires en ce qui concerne un certain nombre de ressortissants qui n'étaient pas d'ailleurs seulement Iraniens.

Un certain nombre d'expulsions ont eu lieu qui se sont passées tout à fait normalement, s'agissant des Iraniens. Ils ont pris, dans des conditions tout à fait normales l'avion et ils ont accepté de retourner dans leur pays.

Quant au membre de l'ambassade que vous évoquez, il devait en effet être interrogé par un juge comme témoin et lorsque les autorités se sont présentées, elles ne l'ont pas trouvé. C'est tout ce que je puis dire.

Je crois qu'il faut simplement souligner que, d'une part, pour la question des otages, nous poursuivons donc notre action, à notre manière, c'est-à-dire que, comme je le dis toujours en ce qui concerne ce gouvernement, le jour où l'on pourra ouvrir les dossiers, on s'apercevra que c'est une action impeccable ; d'autre part, des mesures sont prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

M. le président. Le débat est clos.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Robert-André Vivien un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi portant diverses mesures relatives au financement de la sécurité sociale (n° 840).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 847 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Gonelle un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur la proposition de loi de M. Jean Foyer relative à la protection des topographies de produits semi-conducteurs et à l'organisation de l'Institut national de la propriété industrielle (n° 720).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 849 et distribué.

6

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, modifiant le code du travail et relatif à la prévention et à la lutte contre le chômage de longue durée.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 846, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion :

- du projet de loi n° 160 portant règlement définitif du budget de 1984 (rapport n° 779 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

- du projet de loi (n° 568) portant règlement définitif du budget de 1985 (rapport n° 780 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Discussion générale commune

Suite de la discussion du projet de loi n° 694, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale (rapport n° 783 de M. Dominique Perben, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Suite de la discussion de la proposition de loi n° 99, adoptée par le Sénat, visant à garantir le libre exercice de la profession de géomètre-expert (rapport n° 793 de M. Jean-Paul Charité, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 17 juin 1987, à trois heures cinquante-cinq)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN*

ORDRE DU JOUR ETABLI A LA SUITE DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

*Réunion du mardi 16 juin 1987
et décision de l'Assemblée nationale du même jour*

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 30 juin 1987 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 16 juin 1987, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite du débat sur la déclaration de politique étrangère du Gouvernement.

Mercredi 17 juin 1987 :

Le matin, à neuf heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale (nos 694, 783).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion :

- du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1984 (n° 160, 779) ;
 - du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1985 (n° 568, 780),
- ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale (n° 694, 783) ;

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à garantir le libre exercice de la profession de géomètre-expert (n° 99, 793).

Jeudi 18 juin 1987, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion :

- du projet de loi portant diverses mesures relatives au financement de la sécurité sociale (n° 840) ;
 - des conclusions du rapport sur la proposition de loi organique, présentée par M. Michel d'Ornano, relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale (n° 797),
- ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Vendredi 19 juin 1987 :

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe.

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt-deux heures :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

- du projet de loi en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;
- du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention et à la lutte contre le chômage de longue durée ;

Suite de la discussion :

- du projet de loi portant diverses mesures relatives au financement de la sécurité sociale (n° 840) ;
- des conclusions du rapport sur la proposition de loi organique, présentée par M. Michel d'Ornano, relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale (n° 797).

Lundi 22 juin 1987, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi portant réforme du régime d'assurance vieillesse applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 688, 782) ;

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi, présentée par M. Edouard Fritch, relative au transfert de la compétence du second cycle de l'enseignement du second degré au territoire de la Polynésie française (n° 718, 789) ;

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi, présentée par M. Edouard Fritch, tendant à étendre au territoire de la Polynésie française le champ d'application de la loi n° 77-748 du 8 juillet 1977 relative aux sociétés anonymes à participation ouvrière (n° 514, 807) ;

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi, présentée par M. Jacques Lafleur, tendant à modifier le mode d'élection des conseillers municipaux en Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 412, 831) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le développement du mécénat (n° 795, 836).

Mardi 23 juin 1987, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du lundi 22 juin.

Mercredi 24 juin 1987, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion :

- du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord (n° 845) ;

- d'un projet de loi, déposé sur le bureau du Sénat, relatif au règlement de l'indemnisation des rapatriés, ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Jeudi 25 juin 1987, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ;

Suite de l'ordre du jour du mercredi 24 juin 1987.

Vendredi 26 juin 1987 :

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat ;

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi transférant le contentieux des décisions du Conseil de la concurrence à la juridiction judiciaire.

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi transférant le contentieux des décisions du Conseil de la concurrence à la juridiction judiciaire ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au service national dans la police (n° 705, 800) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs (n° 781).

Lundi 29 juin 1987, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt-et-une heures trente :

Discussion d'un projet de loi autorisant la ratification d'une convention culturelle, scientifique et technique entre la France et l'Algérie.

Discussion :

- du projet de loi autorisant la ratification de la Convention européenne pour la répression du terrorisme (n° 631, 784) ;

- du projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre les Etats membres des communautés européennes concernant l'application de la Convention européenne pour la répression du terrorisme (n° 632, 784) ;

- du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la poursuite et au jugement de certaines infractions commises à l'étranger (n° 633, 808),

ces trois textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relevant les peines prévues par l'article L. 1^{er} du code de la route ;

Discussion du projet de loi relatif aux obligations en matière de vente ou d'échange de certains objets mobiliers et à la répression du recel (n° 625, 806) ;

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi, présentée par M. Jean Foyer, relative à la protection des topographies de produits semi-conducteurs et à l'organisation de l'Institut national de la propriété industrielle (n° 720).

Mardi 30 juin 1987 :

Le matin, à neuf heures trente :

Navettes diverses.

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs (n° 781).

ANNEXE

Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi 19 juin 1987

Questions orales sans débat

N° 259. - Un an après le renvoi, dans des conditions scandaleuses, de deux professeurs du lycée militaire d'Aix-en-Provence, cette affaire n'a toujours pas cessé de défrayer la chronique. La réalité de la cabale n'est plus à démontrer : l'examen des lettres de dénonciation de MM. Maignant et Warion prouve à l'évidence qu'il s'agit bien d'une action coordonnée, comme l'ont confirmé quatre élèves et un de leurs collègues, M. Roger Naudin. La dissimulation du dossier volumineux constitué au ministère de la défense sur les intéressés a conduit le tribunal administratif de Marseille à annuler la procédure mettant fin à leur détachement. Cependant leur réintégration n'est toujours pas intervenue, ce qui a amené le Conseil d'Etat à se saisir du dossier. D'autre part, la sérénité annoncée

n'est pas revenue au lycée, bien au contraire. Ainsi M. Naudin s'est vu refuser une promotion à l'agrégation et a été agressé par un de ses collègues partie prenante de la cabale sans que le proviseur ne tente de rétablir le calme. Enfin les élèves solidaires de MM. Maignant et Warion ont tous dû quitter le lycée : deux ont été empêchés de redoubler, dont l'un contre l'avis du conseil de classe ; un troisième doit rembourser sur-le-champ ses frais de scolarité ; le dernier a été refusé dans les transmissions de l'armée de l'air alors qu'il y avait moins de candidats que de postes à pourvoir. Il est temps de traiter l'affaire au fond. C'est pourquoi M. Georges Sarre demande à M. le ministre de la défense quelles initiatives il entend prendre pour faire la lumière sur l'envoi de lettres qui a déclenché le scandale. Qui a pris la décision du renvoi des deux professeurs et pourquoi. Comment le commandant des écoles de l'armée de terre a-t-il pu écrire au proviseur, partisan du renvoi des enseignants, qu'il serait maintenu en fonctions aussi longtemps qu'il le souhaiterait. Jusqu'à quand va-t-il différer l'application de la décision de justice. Que signifie l'acharnement dont sont l'objet le professeur et les élèves qui ont soutenu MM. Maignant et Warion.

N° 252. - M. Pierre Pascalon appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur la situation difficile que connaissent la ville d'Issoire et le val d'Allier en raison des problèmes de la firme Ducellier, fabricant d'équipements pour automobiles, qui a été après la guerre le véritable poumon de cette région puisqu'elle employait, dans les années 1970, plus de 5 000 salariés dans cette zone. Dès 1982, Ducellier connaît une chute brutale de ses commandes et devait en septembre 1983 prendre des décisions de chômage partiel à la suite duquel 350 personnes furent licenciées. Valéo, propriétaire de Ducellier depuis 1984, annonçait en avril 1985 une suppression de 1 800 emplois dans les unités de la région dont 600 à Sainte-Florine et Vergongheon et 1 200 à Issoire. Dans cette dernière ville, Ducellier, qui produisait des projecteurs et des démarreurs (1 218 salariés en mars 1985), fermait en octobre de la même année. Plusieurs activités de Valéo venant d'Issy-les-Moulineaux et de Berk furent transférées à Issoire fin 1986, qui employait à cette époque 600 personnes. La reprise par l'actionnaire-opérateur italien de Benedetti allait entraîner une nouvelle restructuration avec des suppressions d'emploi, à Issoire et Sainte-Florine, Grosmenil, le centre de Brassac et la fermeture du magasin de Courmon. Le nombre des demandeurs d'emploi dans les cantons concernés du Puy-de-Dôme a progressé de 28 p. 100 entre décembre 1985 et décembre 1986. Il était de 13,5 p. 100 à cette date et augmentera encore. Pour remédier à cette situation il apparaît indispensable de créer une zone d'entreprises dans le canton de Jumeaux. Les zones d'entreprises ont été mises en place à l'étranger depuis plusieurs années avec un succès croissant. Le Gouvernement a décidé de retenir cette solution au conseil des ministres du 8 octobre dernier. Le dispositif fiscal appliqué aux zones d'entreprises est différent de celui mis au point en 1984 pour les pôles de conversion. Il comporte un mécanisme attractif d'exonérations fiscales importantes. Le dispositif prévu tend à créer un environnement favorable à l'investissement, à l'implantation de nouvelles unités industrielles et à la création d'emplois. Il offre aux entreprises une plus grande liberté d'actions et une simplification des procédures. Il lui demande qu'une telle zone soit mise en place au sein du bassin d'emploi d'Issoire et du val d'Allier sur le canton de Jumeaux, ce qui permettrait de prendre en compte la gravité des problèmes d'emploi, les disponibilités de terrains et de locaux aménagés ou en voie d'aménagement ainsi que l'existence d'infrastructures routières et ferroviaires.

N° 255. - M. Charles de Chambrun attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur les graves inquiétudes posées dans le département du Gard et ailleurs par la réduction de l'activité de nos industries électrométallurgiques, la réduction de cette activité en France provoque un risque de milliers de chômeurs additionnels. Dans le département du Gard, on parle de 400 à 500 emplois, dans la seule région de Pont-Saint-Esprit. Il estime que cette politique est la résultante directe de l'excès de pouvoir donné à E.D.F. à travers l'exclusivité qu'elle exerce dans la distribution du courant en France. Cette exclusivité exercée de concert avec les syndicats à qui les accords paritaires ont permis de prélever ni plus, ni moins de 1 p. 100 sur les factures d'électricité payées par les usagers (ce qui est l'équivalent en 1986 de 1 milliard 200 millions de centimes) paraît singulièrement incongrue alors que le Gouvernement propose dans d'autres domaines la privatisation. En l'occurrence, l'exercice du monopole d'E.D.F. donne lieu à des abus qui s'avèrent nuisibles au développement harmonieux de l'économie française. Il n'est pas réaliste de demander à des industriels de l'électro-métallurgie de payer

leur énergie deux fois plus cher que leurs concurrents. C'est un moyen de les condamner à émigrer ailleurs sous peine de les condamner à fermer boutique. Si encore la France n'avait pas le choix, mais en fait elle en dispose, car des compagnies so-disant autonomes telles que la Compagnie de navigation du Rhône produisent du courant à des cours internationalement compétitifs. Libérée du monopole d'achat d'E.D.F. et autorisée à faire des bénéfices, la Compagnie de navigation du Rhône pourrait continuer d'accomplir sa mission qui est l'achèvement de la liaison Rhin-Rhône qui permettra l'accès par voie fluviale - non seulement aux villes rhénanes mais également aux villes danubiennes - sans pour cela faire appel à des subventions de l'Etat : la C.N.R. pouvant trouver facilement une clientèle industrielle consommatrice dans le périmètre même de ses zones de production. Il lui demande donc s'il a l'intention de porter remède à la situation présente qui est préjudiciable à l'ensemble du développement de l'économie de la vallée du Rhône.

N° 256. - La direction de l'usine sidérurgique Solmer à Fos-sur-Mer, qui emploie 9 070 personnes (5 760 salariés Solmer + 3 310 sous-traitants), vient d'annoncer 3 500 suppressions d'emplois d'ici à 1990, avec un premier objectif de 1 070 suppressions d'emplois concernant uniquement le personnel Solmer d'ici au 1^{er} mars 1988. Dans le même temps, la direction de Solmer reconnaît que cette usine a énormément progressé tant au niveau de ses outils de production que de la productivité (4 p. 100 de gain de productivité par an de 1980 à 1986), et 151 millions de bénéfices pour 1986. Si ce n'est pas la situation financière qui justifie ces suppressions d'emplois, on peut se demander légitimement les raisons de ce laminage. Lors du dernier comité central d'entreprise, le 5 juin 1987, le président du directoire des produits plats a été dans l'incapacité de situer les perspectives industrielles des produits plats, et notamment de Solmer, au-delà de 1992, cette année étant celle de l'ouverture du grand marché unique européen qu'il présente comme une « chance » pour la France. M. Vincent Porelli demande à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme qu'il lui fasse connaître la stratégie que se donnera la France concernant la sidérurgie française pour les produits plats, en particulier dans le domaine des larges bandes à chaud.

N° 238. - M. Joël Hart attire l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, sur les difficultés que connaissent les parents de famille nombreuse qui, ayant élevé plusieurs enfants avec les avantages liés à la notion de « famille nombreuse », voient soudain ces avantages diminuer, voire disparaître, lorsqu'il ne reste plus que deux enfants ou, à plus forte raison, un seul enfant à charge. S'il est tout à fait louable qu'un effort soit fait en faveur de la natalité et notamment du troisième enfant, il n'en reste pas moins vrai que les parents ayant eu plusieurs enfants et ayant déjà fait cet effort par conséquent doivent pouvoir élever le dernier avec les mêmes facilités que les autres, tant en ce qui concerne les prestations familiales que les avantages sociaux. Il lui demande donc de réfléchir à cette question, d'autant plus pénible parfois que les difficultés ci-dessus énoncées concernent souvent des parents âgés qui rencontrent, dans le contexte économique présent, d'autres difficultés sociales : chômage, premiers enfants scolarisés avec frais d'études, autres enfants au service national ou même chômeurs, eux aussi.

N° 260. - M. Guy Malandain attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur, d'une part, la situation des accédants à la propriété dont l'effort est devenu insupportable et, d'autre part, celle des banques spécialisées. Malgré plusieurs demandes et bien que chacun s'accorde à en reconnaître l'intérêt et le bien-fondé, le Gouvernement s'obstine à refuser l'inscription à l'ordre du jour complémentaire de l'Assemblée nationale de la proposition de loi n° 660 rectifiée présentée par le groupe socialiste et traitant de ce sujet. Il prend, pour ce faire, prétexte des différentes mesures d'ordre réglementaire qu'il a prises. Or, la comparaison entre ces mesures et les propositions législatives que nous faisons montre que celles-ci sont nécessaires : 1° pour les particuliers : le fait de ne pas créer un droit ouvre la porte au libre choix des banquiers et donc à une attitude discriminatoire basée sur l'intérêt de fidéliser un client en fonction de ses ressources. C'est dire, et nous en avons de multiples exemples, que les acquéreurs à faibles revenus qui ont été solvabilisés artificiellement lors de l'acquisition se voient refuser toute négociation ou sont dans l'incapacité de payer les charges y afférentes. Le taux d'effort ouvrant droit aux mesures gouvernementales est calculé sur la demande des banques à 37 p. 100 des revenus, nous proposons 33 p. 100. Les prêts

concernés par les mesures gouvernementales sont les prêts aidés à l'accession à la propriété (P.A.P.). Notre proposition couvre l'ensemble des prêts (P.A.P., P.C. et prêts complémentaires). Le taux des prêts reste inchangé dans les mesures gouvernementales, seule la progressivité est ramenée à 4 p. 100 ou à 2,75 p. 100. Notre proposition prévoit que les taux seront ceux pratiqués pour les prêts de même nature à la date de la renégociation et les prêts à taux variables seront obligatoirement mis en place. Enfin, notre proposition permet de réintégrer dans le nouveau prêt les frais de renégociation et de solder les retards éventuels de paiement : 2^e pour les banques : le principe actuel de liberté de décision laissé aux banques conduit à une concurrence de type libéral, c'est-à-dire désorganisée, qui met en difficulté les banques spécialisées. En effet, les banques dont les encours immobiliers ne représentent qu'une faible part de ceux-ci ont toute facilité pour renégocier des prêts sans que cela pèse trop sur leur bilan et en profitent pour « débaucher » la clientèle des autres banques et, bien entendu, la plus solvable. Il y a donc transfert de la clientèle des banques spécialisées vers les banques pluralistes avec le risque rapide de déséquilibre des bilans et la remise en cause du financement spécifique du logement social. De plus, les marges de manœuvre des banques sont pour l'instant utilisées au réaménagement de prêts pour les acquéreurs qui en auraient le moins besoin ou en tout cas ne sont pas prioritaires. Notre proposition de loi, parce qu'elle s'inspire d'une idée juste, à savoir que la répartition des fruits de la désinflation doit être organisée pour ne pas profiter seulement à ceux qui sont déjà en meilleure situation, prévoit, d'une part, le maintien du lien entre le client et la banque ayant fait le prêt initial et, d'autre part, les conditions de refinancement des ressources des banques et la solidarité entre celles-ci pour en supporter le coût, sans que le budget de l'Etat ait à intervenir. En conséquence, il lui demande ce qui justifie sa position et pourquoi le Gouvernement s'en tient à des mesures si timides.

N^o 258. - M. André Ledran attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les difficultés de très nombreuses familles qui ont accédé à la propriété avec des taux d'intérêt très élevés et souvent progressifs. Les différentes mesures annoncées sous la pression de l'opinion, mais de façon fractionnée, ponctuelle et incohérente, révèlent chaque fois davantage leurs insuffisances. D'abord, parce qu'elles ne créent pas un droit à la renégociation, elles laissent l'organisme de prêt disposer seul de l'acceptation ou non de la renégociation. Dans ces conditions, ces organismes ont tendance à ne prendre en considération que le cas des clients qui leur paraissent les plus intéressants soit parce que leur cas est moins difficile, soit parce qu'ils présentent toute garantie de solvabilité. La situation des cas les plus nombreux et les plus désespérés se trouve aggravée par la complexité des mesures déjà prises qui créent un maquis inextricable pour l'emprunteur peu entraîné aux mécanismes financiers. C'est pourquoi il apparaît de plus en plus indispensable d'ouvrir par la loi un droit à la renégociation et de se doter des moyens nécessaires. Notre proposition de loi va dans ce sens. A défaut de celle-ci, quelles propositions entend-il faire pour ouvrir ce droit et créer les moyens de l'exercer.

N^o 257. - M. Jean Oehler attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur la situation du secteur des H.L.M., l'évolution de ses loyers au regard de la baisse de l'A.P.L. et le rôle dévolu au fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

N^o 253. - M. Gilbert Gantier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, sur l'interprétation par l'administration de la loi du 23 décembre 1986 relative à la limite d'âge et aux modalités de recrutement de certains fonctionnaires civils de l'Etat qu'a modifiée la loi du 13 septembre 1984 fixant la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public. Une interprétation restrictive de la loi écarte en réalité 1 200 à 1 300 personnes du bénéfice de ses dispositions. Une étude attentive des textes montre pourtant que la loi de 1986 ne s'applique pas uniquement aux professeurs d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, mais à tous les professeurs d'enseignement supérieur. En effet, si le législateur avait voulu exclure une partie du corps professoral concerné du champ d'application de la loi, il l'aurait dit d'une manière explicite. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour que tous les professeurs d'enseignement supérieur puissent bénéficier des dispositions de la loi du 23 décembre 1986.

N^o 254. - M. Marc Reymann rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que la société Mercedes va construire en Allemagne fédérale, à une trentaine de kilomètres de Strasbourg, à Rastatt, une nouvelle usine automobile qui comptera près de 14 000 employés. A cette occasion, il semble que près de trois à quatre mille travailleurs frontaliers venant d'Alsace pourraient trouver ainsi un emploi, à condition toutefois que leur formation soit adaptée aux besoins de cette usine à haute technologie. Il lui demande si, dans la perspective de cette future implantation et dans le cadre de l'Europe des régions, l'éducation nationale a prévu dans le Bas-Rhin des sections de formation suffisantes qui seront capables de répondre à ces futures offres d'emploi. Dans la région Alsace, il importe qu'une formation adaptée, professionnelle et technologique, soit dispensée dans les lycées d'enseignement professionnel et les lycées d'enseignement technologique en fonction du marché du travail européen. La formation est la clé de l'avenir. Les entreprises qui, jusqu'ici, faisaient appel à des O.S. sans formation misent désormais sur le recrutement d'ouvriers qualifiés. Le Gouvernement estime qu'un plan de développement sur quatre, cinq ou six ans est nécessaire pour l'éducation nationale, en particulier pour la formation technologique et professionnelle, comme cela a été fait pour la défense nationale. Dans les régions frontalières, l'enseignement de la langue du pays voisin devrait être également inclus dans ce plan. Il lui demande ce qu'il compte faire pour développer ce type de formation, notamment dans le nord de l'Alsace, où un effort important devrait être fait pour profiter des possibilités d'emploi qui se présenteront avec l'usine Mercedes.

N^o 251. - M. Henri Cuq tient à appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur l'équipement hydraulique du département de l'Ariège. En effet, des dégâts considérables ont été causés aux exploitations agricoles par les deux sécheresses consécutives de 1985 et 1986. Malgré les aides substantielles accordées par l'Etat pour la sécheresse 1986, les agriculteurs ariégeois sont très inquiets et, légitimement, souhaiteraient qu'un effort important soit consenti en vue de l'amélioration de la couverture hydraulique. Or, il ne semble pas que le programme intégré méditerranéen ait prévu des actions significatives en matière d'irrigation et, d'autre part, il est tout à fait regrettable que l'opération intégrée de développement pilotée par la majorité socialiste départementale ait délibérément ignoré l'intérêt d'une amélioration du réseau hydraulique. Il tient à souligner qu'il est essentiel pour toute agriculture performante de disposer d'une couverture hydraulique satisfaisante. Avoir les moyens de faire face aux sécheresses fréquentes en région Midi-Pyrénées est un souhait légitime des agriculteurs ariégeois, et la réalisation de travaux d'irrigation éviterait bien souvent le versement d'aides compensatrices. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels sont les projets donnant lieu à un financement de l'Etat prévus pour 1987, et il lui serait très reconnaissant de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur l'opportunité de pallier, par des aménagements hydrauliques, les conséquences toujours désastreuses des périodes de sécheresse.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL ET RELATIF A LA PREVENTION ET A LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE DE LONGUE DUREE

Composition de la Commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mardi 15 juin 1987 et par le Sénat dans sa séance du même jour, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires : MM. Jacques Barrot, Jean-Pierre Delalande, Jean-Paul Fuchs, Michel Hannoun, Jean-Paul Séguela, Jean-Paul Durieux et Michel Coffineau.

Suppléants : MM. Denis Jacquat, Bruno Bourg-Broc, Henri Bayard, Mme Martine Frachon, MM. Jean-Pierre Sueur, Georges Hage et Guy Herliou.

Sénateurs

Titulaires : M. Jean-Pierre Fourcade, Mme Hélène Missoffe, MM. Henri Collard, Franz Duboscq, Claude Huriet, Guy Penne et Mme Marie-Claude Beaudeau.

Suppléants : MM. Pierre Louvot, Jean Chérioux, Jacques Bimbenet, Louis Souvet, André Rabineau, Franck Sérusclat et Paul Souffrin.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Composition modifiée de la Commission

A la suite des nouvelles nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du mardi 16 juin 1987, la composition de cette commission est ainsi modifiée :

Députés
(Sans changement)

Titulaires : MM. Jacques Barrot, Denis Jacquat, Michel Hanoun, Etienne Pinte, Jean-Paul Séguéla, Charles Metzinger et Didier Chouat.

Suppléants : MM. Jean-Paul Fuchs, Bruno Bourg-Broc, Henri Bayard, Gérard Collomb, Mmes Martine Frachon, Muguette Jacquaint et M. Guy Herlory.

Sénateurs

Titulaires : M. Jean-Pierre Fourcade, Mme Hélène Missoffe, MM. Henri Collard, Franz Duboscq, Claude Huriet, Guy Penne et Mme Marie-Claude Beaudau.

Suppléants : MM. Pierre Louvot, Jean Chérioux, Jacques Bimbenet, Louis Souvet, André Rabineau, Franck Sérusclat et Paul Souffrin.

COMMISSION ÉLUE SPÉCIALEMENT POUR L'EXAMEN DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION (N° 786)

présentée par M. Pierre Messmer et 255 membres de l'Assemblée, portant mise en accusation de M. Christian Nucci, ancien ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, devant la Haute Cour de justice

Dans sa séance du mardi 16 juin 1987, la commission a désigné :

Rapporteur : M. André Fauton.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Enseignement supérieur : personnel (professeurs)

253. - 17 juin 1987. - **M. Gilbert Gantier** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur**, sur l'interprétation par l'administration de la loi du 23 décembre 1986 relative à la limite d'âge et aux modalités de recrutement de certains fonctionnaires civils de l'Etat qu'a modifiée la loi du 13 septembre 1984 fixant la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public. Une interprétation restrictive de la loi écarte en réalité 1 200 à 1 300 personnes du bénéfice de ses dispositions. Une étude attentive des textes montre pourtant que la loi de 1986 ne s'applique par uniquement aux professeurs d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, mais à tous les professeurs d'enseignement supérieur. En effet, si le législateur avait voulu exclure une partie du corps professoral concerné du champ d'application de la loi, il l'aurait dit d'une manière explicite. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour que tous les professeurs d'enseignement supérieur puissent bénéficier des dispositions de la loi du 23 décembre 1986.

Enseignement secondaire
(enseignement technique et professionnel : Alsace)

254. - 17 juin 1987. - **M. Marc Reymann** rappelle à **M. le ministre de l'éducation nationale** que la société Mercedes va construire en Allemagne fédérale, à une trentaine de kilomètres de Strasbourg, à Rastatt, une nouvelle usine automobile

qui comptera près de 14 000 employés. A cette occasion, il semble que près de trois à quatre mille travailleurs frontaliers venant d'Alsace pourraient trouver ainsi un emploi à condition toutefois que leur formation soit adaptée aux besoins de cette usine à haute technologie. Il lui demande si, dans la perspective de cette future implantation et dans le cadre de l'Europe des régions, l'éducation nationale a prévu dans le Bas-Rhin des sections de formation suffisantes qui seront capables de répondre à ces futures offres d'emploi. Dans la région Alsace, il importe qu'une formation adaptée, professionnelle et technologique soit dispensée dans les lycées d'enseignement professionnel et les lycées d'enseignement technologique en fonction du marché du travail européen. La formation est la clé de l'avenir. Les entreprises qui, jusqu'ici, faisaient appel à des O.S. sans formation, misent désormais sur le recrutement d'ouvriers qualifiés. Le Gouvernement estime qu'un plan de développement sur quatre, cinq ou six ans est nécessaire pour l'éducation nationale, en particulier pour la formation technologique et professionnelle, comme cela a été fait pour la défense nationale. Dans les régions frontalières, l'enseignement de la langue du pays voisin devrait être également inclus dans ce plan. Il lui demande ce qu'il compte faire pour développer ce type de formation, notamment dans le nord de l'Alsace, où un effort important devrait être fait pour profiter des possibilités d'emploi qui se présenteront avec l'usine Mercedes.

Electricité et gaz (tarifs)

255. - 17 juin 1987. - **M. Charles de Chambrun** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme** sur les graves inquiétudes posées dans le département du Gard et ailleurs par la réduction de l'activité de nos industries électrométallurgiques, la réduction de cette activité en France provoque un risque de milliers de chômeurs additionnels. Dans le département du Gard, on parle de 400 à 500 emplois dans la seule région de Pont-Saint-Esprit. Il estime que cette politique est la résultante directe de l'excès de pouvoir donné à E.D.F. à travers l'exclusivité qu'elle exerce dans la distribution du courant en France. Cette exclusivité, exercée de concert avec les syndicats, à qui les accords paritaires ont permis de prélever ni plus ni moins de 1 p. 100 sur les factures d'électricité payées par les usagers (ce qui est l'équivalent, en 1986, de 1 milliard 200 millions de centimes), paraît singulièrement incongrue alors que le Gouvernement propose dans d'autres domaines la privatisation. En l'occurrence, l'exercice du monopole d'E.D.F. donne lieu à des abus qui s'avèrent nuisibles au développement harmonieux de l'économie française. Il n'est pas réaliste de demander à des industriels de l'électrometallurgie de payer leur énergie deux fois plus cher que leurs concurrents. C'est un moyen de les condamner à émigrer ailleurs sous peine de les condamner à fermer boutique. Si encore la France n'avait pas fait le choix, mais en fait elle en dispose, car des compagnies prétendues autonomes telles que la Compagnie de navigation du Rhône produisent du courant à des cours internationalement compétitifs. Libérée du monopole d'achat d'E.D.F. et autorisée à faire des bénéfices, la Compagnie de navigation du Rhône pourrait continuer d'accomplir sa mission qui est l'achèvement de la liaison Rhin-Rhône qui permettra l'accès par voie fluviale non seulement aux villes rhénanes, mais également aux villes danubiennes, sans pour cela faire appel à des subventions de l'Etat : la Compagnie de navigation du Rhône pouvant trouver facilement une clientèle industrielle consommatrice dans le périmètre même de ses zones de production. Il lui demande donc s'il a l'intention de porter remède à la situation présente, qui est préjudiciable à l'ensemble du développement de l'économie de la vallée du Rhône.

Sidérurgie (politique et réglementation)

256. - 17 juin 1987. - La direction de l'usine sidérurgique Solmer à Fos-sur-Mer qui emploie 9 070 personnes (5 760 salariés Solmer + 3 310 sous-traitants) vient d'annoncer 3 500 suppressions d'emplois d'ici 1990 avec un premier objectif de 1 070 suppressions d'emplois concernant uniquement le personnel Solmer d'ici le 1^{er} mars 1988. Dans le même temps, la direction de Solmer reconnaît que cette usine a énormément progressé tant au niveau de ses outils de production que de la productivité (4 p. 100 de gain de productivité par an de 1980 à 1986) et 151 millions de bénéfices pour 1986. Si ce n'est pas la situation financière qui justifie ces suppressions d'emplois on peut se demander légitimement les raisons de ce laminage. Lors du dernier comité central d'entreprise le 5 juin 1987 le président du Directoire des produits plats, a été d'avis

l'incapacité de situer les perspectives industrielles des produits plats et notamment de Solmer au-delà de 1992, cette année étant celle de l'ouverture du grand marché unique européen qu'il présente comme une « chance » pour la France, **M. Vincent Perreil** demande à **M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme** qu'il lui fasse connaître la stratégie que se donnera la France concernant la sidérurgie française, pour les produits plats en particulier dans le domaine des larges bandes à chaud.

Logement (H.L.M.)

257. - 17 juin 1987. - M. Jean Oehler attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** sur la situation du secteur des H.L.M., l'évolution de ses loyers au regard de la baisse de l'A.P.L. et le rôle dévolu au fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

Logement (prêts)

258. - 17 juin 1987. - M. André Ledren attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** sur les difficultés de très nombreuses familles qui ont accédé à la propriété avec des taux d'intérêt très élevés et souvent progressifs. Les différentes mesures annoncées sous la pression de l'opinion, mais de façon fractionnée, ponctuelle et incohérente, révèlent chaque fois davantage leurs insuffisances. D'abord, parce qu'elles ne créent pas un droit à la renégociation, elles laissent l'organisme de prêt disposer seul de l'acceptation ou non de la renégociation. Dans ces conditions, ces organismes ont tendance à ne prendre en considération que le cas des clients qui leur paraissent les plus intéressants, soit parce que leur cas est moins difficile, soit parce qu'ils présentent toute garantie de solvabilité. La situation des cas les plus nombreux et les plus désespérés se trouve aggravée par la complexité des mesures déjà prises qui créent un maquis inextricable pour l'emprunteur peu entraîné aux mécanismes financiers. C'est pourquoi, il apparaît de plus en plus indispensable d'ouvrir par la loi, un droit à la renégociation, et de se doter des moyens nécessaires. Notre proposition de loi va dans ce sens. A défaut de celle-ci, quelles propositions entend-il faire pour ouvrir ce droit et créer les moyens de l'exercer.

Enseignement secondaire (établissements : Bouches-du-Rhône)

259. - 17 juin 1987. - Un an après le renvoi, dans des conditions scandaleuses, de deux professeurs du lycée militaire d'Aix-en-Provence, cette affaire n'a toujours pas cessé de défrayer la chronique. La réalité de la cabale n'est plus à démontrer : l'examen des lettres de dénonciation concernant MM. Maignant et Warion prouve à l'évidence qu'il s'agit bien d'une action coordonnée, comme l'ont confirmé quatre élèves et un de leurs collègues, M. Roger Naudin. La dissimulation du dossier volumineux constitué au ministère de la défense sur les intéressés a conduit le tribunal administratif de Marseille à annuler la procédure mettant fin à leur détachement. Cependant leur réintégration n'est toujours pas intervenue, ce qui a amené le Conseil d'Etat à se saisir du dossier. D'autre part la sérénité annoncée n'est pas revenue au lycée, bien au contraire. Ainsi M. Naudin s'est vu refuser une promotion à l'agrégation et a été agressé par un de ses collègues, partie prenante de la cabale, sans que le procureur ne tente de rétablir le calme. Enfin les élèves solidaires de MM. Maignant et Warion ont tous dû quitter le lycée : deux ont été empêchés de redoubler, dont l'un contre l'avis du conseil de classe ; un troisième doit rembourser sur le champ ses frais de scolarité ; le dernier a été refusé dans les transmissions de l'armée de l'air alors qu'il y avait moins de candidats que de postes à pourvoir. Il est temps

de traiter l'affaire au fond. C'est pourquoi **M. Georges Sarre** demande à **M. le ministre de la défense** quelles initiatives il entend prendre pour faire la lumière sur l'envoi de lettres qui a déclenché le scandale. Qui a pris la décision du renvoi des deux professeurs et pourquoi. Comment le commandant des écoles de l'armée de terre a-t-il pu écrire au procureur, partisan du renvoi des enseignants, qu'il serait maintenu en fonction aussi longtemps qu'il le souhaiterait. Jusqu'à quand va-t-il différer l'application de la décision de justice. Que signifie l'acharnement dont sont l'objet le professeur et les élèves qui ont soutenu MM. Maignant et Warion.

Logement (prêts)

260. - 17 juin 1987. - M. Guy Malandain attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** sur, d'une part, la situation des accédants à la propriété dont l'effort est devenu insupportable, d'autre part, celle des banques spécialisées. Malgré plusieurs demandes et bien que chacun s'accorde à en reconnaître l'intérêt et le bien-fondé, le Gouvernement s'obstine à refuser l'inscription à l'ordre du jour complémentaire de l'Assemblée nationale, la proposition de loi n° 660 (rectifiée) présentée par le groupe socialiste et traitant de ce sujet. Il prend, pour ce faire, prétexte des différentes mesures d'ordre réglementaire qu'il a prises. Or, la comparaison entre ces mesures et les propositions législatives que nous faisons, montre que celles-ci sont nécessaires. 1^o pour les particuliers : le fait de ne pas créer un droit ouvre la porte au libre choix des banquiers et donc à une attitude discriminatoire basée sur l'intérêt de fidéliser un client en fonction de ses ressources. C'est dire - et nous en avons de multiples exemples - que les acquéreurs à faibles revenus qui ont été solvabilisés artificiellement lors de l'acquisition, se voient refuser toute négociation ou sont dans l'incapacité de payer les charges y afférant ; le taux d'effort ouvrant droit aux mesures gouvernementales est calqué sur la demande des banques à 37 p. 100 des revenus, nous proposons 33 p. 100 ; les prêts concernés par les mesures gouvernementales sont les prêts aidés à l'accession à la propriété (P.A.P.). Notre proposition couvre l'ensemble des prêts (P.A.P., P.C. et prêts complémentaires) ; le taux des prêts reste inchangé dans les mesures gouvernementales, seule la progressivité est ramenée à 4 p. 100 ou à 2,75 p. 100. Notre proposition prévoit que les taux seront ceux pratiqués pour les prêts de même nature à la date de la renégociation et les prêts à taux variables seront obligatoirement mis en place ; enfin, notre proposition permet de réintégrer dans le nouveau prêt les frais de renégociation et de solder les retards éventuels de paiement. 2^o pour les banques : le principe actuel de liberté de décision laissé aux banques conduit à une concurrence de type libéral, c'est-à-dire désorganisée qui met en difficulté les banques spécialisées. En effet, les banques dont les encours immobiliers ne représentent qu'une faible part de ceux-ci, ont toute facilité pour renégocier des prêts sans que cela pèse trop sur leur bilan et en profitent pour « débaucher » la clientèle des autres banques et bien entendu, la plus solvable ; il y a donc transfert de la clientèle des banques spécialisées vers les banques pluralistes avec le risque rapide de déséquilibre des bilans et la remise en cause du financement spécifique du logement social ; de plus, les marges de manœuvre des banques sont pour l'instant utilisées au réaménagement de prêts pour les acquéreurs qui en auraient le moins besoin ou en tout cas ne sont pas prioritaires. Notre proposition de loi, parce qu'elle s'inspire d'une idée juste à savoir que la répartition des fruits de la désinflation doit être organisée pour ne pas profiter seulement à ceux qui sont déjà en meilleure situation, prévoit : a) d'une part, le maintien du lien entre le client et la banque ayant fait le prêt initial ; b) d'autre part, les conditions de refinancement des ressources des banques et la solidarité entre celles-ci pour en supporter le coût, sans que le budget de l'Etat ait à intervenir. En conséquence, il lui demande ce qui justifie sa position et pourquoi le Gouvernement s'en tient à des mesures si timides.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL **de la 3^e séance** **du mardi 16 juin 1987**

SCRUTIN (N° 676)

*sur l'ordre du jour complémentaire
proposé par la conférence des présidents*

Nombre de votants 538
Nombre des suffrages exprimés 538
Majorité absolue 270

Pour l'adoption 290
Contre 248

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Contre : 213.

Non-votant : 1. - M. Alain Richard, président de séance.

Groupe R.P.R. (158) :

Pour : 156.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

Groupe U.D.F. (130) :

Pour : 130.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupe communiste (35) :

Non-votants : 35.

Non-inscrits (7) :

Pour : 4. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 2. - MM. Robert Borrel et Yvon Briant.

Non-votant : 1. - M. Philippe de Villiers, membre du Gouvernement.

Ont voté pour

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)

Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Frank)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)

Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Maurice)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chammougon (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charité (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Charton (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)

Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claissé (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Covanau (René)
Coupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveignes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoeye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyne (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonice)
Dermiaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominiati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaule (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghyzel (Michel)

Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grignon (Gérard)
Gnotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guéniot (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbe (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepéroq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Elie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)

Mauger (Pierre)
Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquieu (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Pacchi (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Pérecq (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislav)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoul (Eric)
Raynal (Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenschacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)

Terrot (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)

Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoulle (Jean-Paul)

Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Mme Neiertz
(Véronique)
Mme Nevoux
(Paulette)
Nuoci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortel (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Patriat (François)
Pénicaud
(Jean-Pierre)
Perdomo (Ronald)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyrat (Jacques)
Peyron (Albin)
Pezet (Michel)
Mme Piat (Yann)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porteu de la Moran-
dière (François)
Portheault
(Jean-Claude)
Pourchon (Maurice)
Prat (Henri)

Proveux (Jean)
Puaut (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Reveau (Jean-Pierre)
Rigal (Jean)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Rostolan (Michel de)
Mme Roudy (Yvette)
Roussel (Jean)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Schreiner (Bernard)
Schwartzberg
(Roger-Gérard)
Sergent (Pierre)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)

Sirgue (Pierre)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Spieler (Robert)
Mme Stiévenard
(Gistèle)
Stirbois (Jean-Pierre)
Stim (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphine)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Wagner (Georges-Paul)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.
Adevah-Pouf
(Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Arrighi (Pascal)
Auroux (Jean)
Mme Avicé (Edwige)
Ayrault (Jean-Marie)
Bachelot (François)
Badet (Jacques)
Baekeroot (Christian)
Balligand
(Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barraila (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Bartolone (Claude)
Bassinot (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Bompard (Jacques)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau
(Huguette)
Boucheron (Jean-
Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-
Michel)
(Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Briant (Yvon)
Brune (Alain)
Mme Cacheux
(Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chamfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau
(Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)

Chevènement (Jean-
Pierre)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Joxe (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Daïnot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Deledde (André)
Derosier (Bernard)
Descaves (Pierre)
Deschaux-Beaume
(Freddy)
Dessain (Jean-Claude)
Destrad (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Domenech (Gabriel)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Mme Dufoix
(Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fizbin (Henri)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon
(Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Frédéric-Dupont
(Edouard)
Freulet (Gérard)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard
(Françoise)
Germon (Claude)
Giovannelli (Jean)
Gollnisch (Bruno)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Grimot (Jean)
Guyard (Jacques)
Herlory (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Holeindre (Roger)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)

Jalkh (Jean-François)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Georges)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrière (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Mme Lalumière
(Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues
(Christian)
Lavédigne (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-
France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Le Jaouen (Guy)
Lejeune (André)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-
Jacques)
Le Pen (Jean-Marie)
Le Penec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué
(Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Martinez (Jean-Claude)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mégret (Bruno)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Mme Mora
(Christine)
Moulinet (Louis)
Nallet (Henri)
Natiex (Jean)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Alain Richard, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM.

Ansart (Gustave)
Asensí (François)
Auchède (Remy)
Barthe (Jean-Jacques)
Bocquet (Alain)
Bordu (Gérard)
Chomat (Paul)
Combrisson (Roger)
Deschamps (Bernard)
Ducoloné (Guy)
Fiterman (Charles)
Gayssot (Jean-Claude)
Giard (Jean)

Mme Goeuriot
(Colette)
Gremetz (Maxime)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann
(Jacqueline)
Mme Jacquaint
(Muguette)
Jarosz (Jean)
Lajoinie (André)
Le Meur (Daniel)

Leroy (Roland)
Marchais (Georges)
Mercieca (Paul)
Montdargent (Robert)
Moutoussamy (Ernest)
Peyret (Michel)
Porelli (Vincent)
Renard (Michel)
Reyssier (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Roux (Jacques)
Vergès (Paul)

En application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 :

M. Philippe de Villiers.

Mises au point au sujet du présent scrutin

A la suite du scrutin n° 654 sur l'ensemble du projet de loi relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail (*Journal officiel*, Débats A.N., du 10 juin 1987, p. 2161) M. Jean Diebold, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin n° 669 sur le sous-amendement n° 347 corrigé de M. Alain Lamassoure à l'amendement n° 274 de M. Michel Pelchat avant l'article 46 du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (retenues pour absence de service fait pour l'ensemble des agents publics) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 13 juin 1987, p. 2353) MM. Pierre Baudis et Jean Diebold, portés comme ayant voté « pour », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre », et M. Daniel Rernardet, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE	ETRANGER	
Codes	Titres	et outre-mer		
		Francs	Francs	
Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.				
Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.				
Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.				
Les DOCUMENTS du SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.				
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75227 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : (1) 45-75-62-31 Administration : (1) 45-75-61-39 TELEX : 201175 F CIRJO-PARIS				
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : 03 Compte rendu..... 1 an 107 651 33 Questions 1 an 107 653 63 Table compte rendu 51 65 83 Table questions 51 94				
DEBATS DU SENAT : 06 Compte rendu..... 1 an 98 534 36 Questions 1 an 98 348 86 Table compte rendu 51 80 96 Table questions 31 61				
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : 07 Série ordinaire..... 1 an 684 1 566 27 Série budgétaire 1 an 201 302				
DOCUMENTS DU SENAT : 08 Un en..... 684 1 530				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

